S A U V O N S





L E

GRAND ÉCRAN



Sauvons le Grand Écran (photos)	p.	1
Sommaire	p.	2

Grand Écran Italie : Un saccage illégal, programmé de longue date : p. 3-6

Pièces jointes : (<u>liens</u>)

1 - LIBERATION – 2/2/05 "Le Gaumont-Italie sur la sellette" (l'annonce de la fermeture)	p.	7
2 - LE PARISIEN – 18/2/05 "Gaumont fermera bientôt son Grand Ecran Italie (inquiète les élus)	p.	8
3 - LE PARISIEN – 22/3/05 "Déco et vêtement à la place du Gaumont Italie" (par voie de presse)	p.	9
4 - METRO – 22/3/05 "Les riverains au secours du Grand Ecran Italie" (riverains)	p.	10
5 - LE PARISIEN – 14/5/05 "Mobilisation pour le Grand Ecran Italie" (s'insurgent)	p.	11
6 - ZURBAN – Juin 05 - Référendum (désaccord)	p.	12
7 - "La mobilisation contre la fermeture du GEI"	р.	13-14
8 - "Des <u>élus</u> soutiennent le Grand Ecran Italie"	p.	15-16
9 - LE FILM FRANÇAIS - Chiffres Déc. 05 (records d'affluence)	p.	17
10 - 13 ESPRIT MEDIA - 8/12/05 "Le Gaumont GEI ferme ses portes" (l'arrêt définitif de l'exploitation)	р.	18
11 - LE PARISIEN – 3/1/06 "Gaumont Italie, c'est déjà fini" (<u>2 janvier 2006</u>)	p.	19
12 - 20 MINUTES – 3/1/06 "Le Grand Ecran Italie baisse le rideau"	p.	20
13 - LE PARISIEN - 4/1/06 "Les amoureux du GE privés de dernière séance" (au mépris du public)	р.	21
14 - Cahier des Charges (Promesse de Vente p.10-19)	p.	22-31
15 - LE PARISIEN – 13/7/05 "Les cinémas font leur révolution place d'Italie" (baisse de fréquentation)	p.	32
16 - LA CROIX - 28/12/05 "Le rideau va tomber sur le «Grand Ecran » (50% en 2004)	p.	33
17 - Communiqué Mairie de Paris – 27/6/05 "La Ville de Paris regrette"	p.	34
18 - Réponse du Ministère de la Culture à Nicole Borvo – 29/9/05	p.	35
19 - "La vérité sur les arguments invoqués pour justifier la destruction du GEI"	p.	36-39
20 - "Les atouts exceptionnels du Grand Ecran Italie"	p.	40-41
21 - "Dérives observées dans la gestion du GEI"	p.	42
22 - LE MONDE – 25/6/05 + Logo Mairie (grand chantier de l'état et réal. de la municipalité)	p.	43
23 - Motivation de la demande - CDEC :	p.	44-45
24 - Courrier-réponse Mairie de Paris – 30/6/05	p.	46
25 - Avenant promesse de vente du 13/10/05	p.	47
26 - Certificat de conformité d'achèvement des travaux - 3/6/93	p.	48-50
27 - Commission Départementale d'Equipement Commercial du 22/6/06	p.	51-52
28 - Conformité de l'Opération au Cahier des Charges - CDEC	p.	53
29 - Notice de présentation du projet - Permis de construire	p.	54-55
30 - Autorisation CDEC	p.	56-58
31 - Courriers de D. Klisaric à EuroPalaces	p.	59
32 - Extrait du dossier de D. Klisaric présenté à la CDEC du 7/2/06 (projet)	p.	60
33 - Courrier du CIC à D. Klisaric	p.	61
34 - "Nos élus et le Grand Écran"		
35 - Courrier d'UGC à Serge Blisko du 2/12/05	p.	64
36 - Rapport d'activité EuroPalaces-Italie au 31/12/04	p.	65
37 - "EuroPalaces, des bénéfices en constante progression"	p.	66
38 - POSITIF – Mars 2006 "La dernière séance" (sans la moindre intervention des autorités de tutelles)	p.	67
39 - LE PARISIEN - 5/1/06 "Paris ne peut rien" (réponses laconiques)		
40 - Courrier du collectif au maire de Paris – 23/7/07 (silence gêné des pouvoirs publics)	p.	69
41 - "Courriers et communiqués 2005-2006"	p.	70-74
42 - FIGAROSCOPE – 21/3/07 "Une histoire qui tourne mal" (recours engagés par l'association)	p.	75
43 - Panneaux "Hammerson" et "Permis de construire et démolir" (la démolition)	p.	76
44 - La <u>scène</u> (plan)		
45 - Les loges équipées (galerie-photo)	p.	78
46 - Le monte-charge (galerie-photo)	p.	79
47 - "Manifeste"		
48 - "Tract-Questionnaire"	p.	81

ı Des dés pipés d'avance Ш Des prétextes fallacieux Ш Un cahier des charges non respecté I۷ Un marché de dupes ٧ Une interprétation aussi floue qu'erronée du délai de validité du Cahier des charges ۷I Des dossiers incomplets, des arguments spécieux VII Pas le moindre plan de sauvetage à l'horizon VIII Le Grand Écran : un alibi culturel pour une opération de spéculation immobilière ? IX Un silence assourdissant des pouvoirs publics X Des travaux illégaux Le Grand Écran Italie : un pôle d'attraction irremplaçable pour le sud-est parisien ΧI

A

GRAND ÉCRAN ITALIE: « Un saccage illégal, programmé de longue date »

I Des dés pipés d'avance

Début 2005, <u>l'annonce de la fermeture</u> pour juillet du complexe cinématographique « Grand Écran Italie » émeut les cinéphiles et <u>inquiète les élus</u>. Avertis par <u>voie de presse</u>, les <u>riverains s'insurgent</u> contre la disparition de cette salle emblématique du 13^{ème} arrondissement de Paris, au profit de boutiques déjà surabondantes dans le centre commercial Italie2.

Mais le Grand Écran se trouve déjà condamné par une promesse de vente conclue dès octobre 2004 entre la société exploitante **EUROPALACES** (fusion **PATHE-GAUMONT**) et la SCI **FONCIERE TEYCPAC**, en vue d'une transformation en commerces (enseignes annoncées : "Habitat" et "Esprit", puis "H&M").

Fin 2005, le <u>désaccord</u> clairement exprimé des parisiens et des franciliens, la <u>mobilisation</u> des <u>élus</u> et associations, de récents <u>records d'affluence</u>, et une programmation prévue pour 2006, n'empêcheront pas EuroPalaces d'annoncer <u>l'arrêt définitif de l'exploitation</u> pour le début de l'année. Le <u>2 janvier 2006, le Grand Écran Italie baisse le rideau, au mépris du public</u> et de la vocation culturelle du lieu dûment établie par le <u>Cahier des Charges</u> liant **GAUMONT** et la **VILLE DE PARIS** (p.10 à 19 de la promesse de vente).

II Des prétextes fallacieux

Pour toute explication, EuroPalaces invoque une <u>baisse de fréquentation</u> de <u>50% en 2004</u>, et un chiffre d'affaires 2005 inférieur à 2004 (13EspritMedia)! Or ces chiffres, repris par la <u>Mairie de Paris</u> et le <u>Ministère de la Culture</u>, s'avèrent faux dans le premier cas, et s'alignent sur la moyenne nationale dans le second (voir : "<u>La vérité sur les arguments</u>...").

Aucun des divers motifs avancés : concurrence des multiplexes, déficit inexpliqué (voir **VIII**), caducité du cahier des charges, absence de repreneur, offre de salles suffisante dans le quartier... ne vient justifier la disparition du premier pôle d'attraction culturel de l'arrondissement, fréquenté également par un public d'Ile-de-France et de province.

III Un cahier des charges non respecté

Sans qu'il soit jamais fait mention des <u>atouts exceptionnels</u> de cette salle unique en Europe, à aucun moment ne sont évoquées les véritables causes de la baisse d'attractivité du GEI, à savoir les incohérences de sa programmation, ainsi que l'abandon de la plupart des dispositions du cahier des charges propres à rentabiliser un équipement de cette envergure : organisation de manifestations en tout genre (festivals, avant-premières...), retransmissions d'évènements sportifs, location pour congrès, conventions...« ces obligations trouvant leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix de cession du terrain est déterminé » (Art. 8).

Voir : "<u>Dérives observées dans la gestion du GEI</u> depuis la fusion des salles Pathé-Gaumont au sein du consortium EuroPalaces en 2001".

Que la construction du GEI ait été présentée à l'époque comme grand chantier de l'état et réalisation de la municipalité vient par ailleurs confirmer son indéniable intérêt collectif. La Ville de Paris ayant concédé à la société exploitante (Gaumont) un prix préférentiel du terrain, en contrepartie d'engagements non respectés, sa vente au seul nom d'intérêts commerciaux s'avère totalement contraire à l'esprit de son cahier des charges, aux règles clairement énoncées.

IV Un marché de dupes

En compensation, la Mairie fait valoir un accord conclu avec EuroPalaces pour installer les Archives du cinéma au "Gaumont-Rodin", fermé en 2003, et rénover les salles du "Gaumont-Fauvettes", ces mesures permettant « de conserver une activité culturelle et cinématographique qui contribueront à l'animation du quartier ». (Voir : Motivation de la demande du dossier CDEC)

Or l'obligation pour l'exploitant « de participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement » se rapporte au seul complexe audiovisuel Grand Écran, et non à une autre structure.

Il n'y a par ailleurs aucune commune mesure entre l'activité d'une salle destinée à un public restreint de chercheurs et d'étudiants, et celle d'un équipement polyvalent tel que le Grand Écran, ayant vocation à rassembler un large public populaire.

En aucun cas un tel accord ne peut remplacer **l'agrément de la Ville**, voté en Conseil de Paris, *requis pour toute mutation de propriété ou d'usage* pendant toute la durée du cahier des charges.

V Une interprétation aussi floue qu'erronée du délai de validité du Cahier des charges

Les conditions particulières insérées à la promesse de vente du 28/10/04 stipulent l'obligation pour l'acquéreur (p.11) :

- « de respecter le cahier des charges... établi pour l'exploitation du centre audiovisuel » (or EuroPalaces ne tient plus ses engagements de programmation depuis 2001) ;
- « de ne subdiviser en aucun cas en propriété le lot correspondant au complexe audiovisuel... sa cession... sous réserve d'agrément de la VILLE DE PARIS ... devant rester intangible » (Art.2) ;
- d'obtenir « l'agrément de la VILLE DE PARIS requis pour toute mutation de propriété ou d'usage intéressant le complexe audiovisuel » (Art. 9)

Cet agrément est considéré comme « essentiel et déterminant pour la VILLE DE PARIS, s'intègre étroitement à la politique de la ville pour laquelle la création, l'existence et le maintien de ce type d'équipement est essentiel.... L'acquéreur reconnaissant expressément que ces motivations constituent un intérêt légitime et sérieux comme étant par nature des motifs d'intérêt général. ».

Ces obligations s'imposeront à tout acquéreur ou sous-acquéreur pendant toute la durée du Cahier des Charges. En 1991, après réduction du délai de 20 ans initialement prévu, cette durée est « limitée à 15 ans à dater de l'achèvement du bâtiment » (Art. 11, p.19).

Pour justifier l'impasse faite sur l'agrément de la Ville, EuroPalaces et les instances officielles se retranchent derrière une date de caducité du Cahier des charges aussi variable qu'imprécise :

Dans son <u>courrier</u> du 30 juin 2005, la mairie de Paris mentionne une « date d'achèvement du bâtiment au 24 décembre 1992 » (qui porterait le délai de validité au 23 décembre 2007), tout en indiquant dans son communiqué officiel du 27/6/05 : « l'exploitant doit requérir l'agrément de la Ville jusqu'en novembre 2006 seulement ».

De son côté, l'<u>avenant</u> à la promesse de vente du 13/10/05 affirme : « dans l'état actuel des connaissances des parties, la date de caducité de l'obligation d'agrément préalable de la Ville de Paris intervient au 12 mai 2007 »!

A aucun moment il n'est fait mention du seul document faisant foi en la matière, à savoir le <u>certificat de</u> <u>conformité</u> délivré par l'administration le **3 juin 1993** (suite à une déclaration d'achèvement de travaux le 12 mai 1992), qui porterait ce délai au <u>2 juin 2008</u>.

Les principaux acteurs de cette opération auraient entouré du plus grand flou ce point crucial pour la validation de leur dossier!

VI Des dossiers incomplets, des arguments spécieux

Les autorisations de la Ville de Paris libres de tout recours, dont le caractère obligatoire est dûment rappelé p.19 de la promesse (Engagement du promettant), ne figurent ni au dossier soumis à la <u>Commission Départementale d'Equipement Commercial</u> du 22/6/06, ni à la demande de permis de construire, accordé le 5/3/07. Dans les deux cas, une phrase tout aussi sibylline justifie cet "oubli" : « <u>Suivant des analyses juridiques convergentes</u>, *l'arrivée* à expiration du cahier des charges interviendrait en octobre 2006»!

[Voir : Conformité de l'Opération au Cahier des Charges (CDEC) et Notice de présentation du projet (PC)]

Or octobre 1991 correspond 15 ans plus tôt à l'approbation du nouveau Cahier des charges en Conseil de Paris, époque où le bâtiment se trouvait loin d'être achevé.

Ainsi les services de l'urbanisme auraient pris leur décision au vu de dossiers incomplets, sur la base de dates hypothétiques qu'aucun document ne vient étayer!

La CDEC a par ailleurs fondé son <u>autorisation</u> au principal motif « que ce projet s'implante sur une friche commerciale existante provoquée par la fermeture des cinémas ». Or l'existence même de la promesse de vente datée d'octobre 2004 suffit à prouver que <u>c'est bien l'opération commerciale prévue de longue date qui a créé la friche, en provoquant la fermeture du complexe audiovisuel, et non l'inverse. En attestent les annonces par la presse dès le début 2005 de l'arrêt de toute exploitation par Gaumont, et la divulgation du nom des futures enseignes, bien avant la fermeture de la salle et la présentation du dossier en CDEC!</u>

VII Pas le moindre plan de sauvetage à l'horizon

Aucun appel d'offres visant à pérenniser l'activité du Grand Écran n'est lancé préalablement à la promesse de vente auprès d'investisseurs à la recherche de salles de spectacle sur Paris.

Les candidats à la reprise de l'exploitation cinématographique sont rapidement dissuadés au prétexte que la salle "est déjà vendue" (voir <u>courrier</u>s de M. Klisaric, exploitant indépendant, dont le <u>projet</u> présenté en CDEC le 7 février 2006 se conformait au cahier des charges, et bénéficiait du soutien du <u>CIC</u>) .

Malgré les déclarations publiques du maire du 13^{ème} en février 2005 de « s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de la salle », ses quelques tentatives auprès de repreneurs potentiels n'interviennent que plusieurs mois plus tard, soit un an <u>après la signature de la promesse</u> de vente! (Voir: "Nos élus et le Grand Écran" et courrier d'UGC à Serge Blisko du 2/12/05).

VIII Le Grand Écran : un alibi culturel pour une opération de spéculation immobilière ?

A l'appui de la prétendue chute d'exploitation, EuroPalaces fait état d'un important endettement financier, dont il est impossible de savoir à quelle opération d'investissement il peut se rapporter, la salle n'ayant fait l'objet d'aucune rénovation particulière. Ce qui n'empêche pas ladite société d'afficher une insolente santé financière (voir : Rapport d'activité EuroPalaces-Italie et EuroPalaces, des bénéfices en constante progression)

L'analyse du dossier laisserait plutôt entrevoir un montage de spéculation immobilière prévu dès l'origine, en vu duquel le "dépérissement" de la salle aurait été délibérément programmé, <u>sans la moindre intervention</u> des autorités de tutelle.

IX Un silence assourdissant des pouvoirs publics

Comment expliquer les réponses <u>laconiques</u> ou le <u>silence</u> gêné des pouvoirs publics auxquels se sont heurtés les pressants appels des élus, riverains et associations de faire respecter les termes de la convention en cours ? (voir : "<u>Courriers et communiqués 2005-2006</u>" consultables sur le site <u>sauvonslegrandecran.org</u>)

Même ceux qui ont en leur temps pris position en faveur du Grand Écran sont depuis aux abonnés absents!

X Des travaux illégaux

Après avoir déclaré son intention d'attendre l'issue des <u>recours</u> engagés par l'Association « Sauvons le Grand Écran » pour entreprendre les travaux (reportés en 2008 ou 2009), la société Teycpac-Hammerson-Italie, bénéficiaire de la vente et propriétaire du Centre Italie2, s'apprête à passer outre l'avis du Tribunal Administratif, et à entamer la démolition en octobre 2007.

Or en l'absence d'agrément de la Ville de Paris, aucune cession ni changement d'affectation des locaux ne peut être validé.

La société Teycpac-Hammerson ne justifie pas des droits auxquels elle prétend pour détruire la salle. En violant directement le cahier des charges approuvé par le Conseil de Paris, une telle destruction serait par voie de conséquence <u>illégale</u>!

Si ce saccage avait lieu, au scandale de la fermeture effectuée au mépris de la convention en vigueur, s'ajouterait un gâchis lourd de conséquences, qui engagerait la responsabilité de la Ville de Paris.

XI Le Grand Écran Italie : un pôle d'attraction irremplaçable pour le sud-est parisien

Avec son écran panoramique géant de 240 m2, son immense <u>scène</u> de 300 m2 (+ emplacement pour fosse d'orchestre, spacieuses <u>loges équipées</u>, vaste <u>monte-charge</u> directement relié au parking du centre commercial, coulisses, dégagements et annexes techniques), le Grand Écran, conçu pour une infinité de spectacles et de manifestations, a parfaitement sa place au cœur d'un quartier parisien particulièrement bien desservi par les transports en commun, mais reconnu "en manque d'équipements culturels".



Le Gaumont-Italie sur la sellette

Faute de rentabilité, le cinéma parisien pourrait fermer.

BOUZET Ange-Dominique

Tétanisé, le directeur du cinéma affirme, au téléphone, n'être au courant de rien et se refuse à donner le nom d'un responsable d'Europalaces susceptible de répondre. A-t-il même admis que le Gaumont-Italie dépend d'Europalaces, organisme regroupant les salles Gaumont et Pathé? Sa discrétion panique n'a rien à envier au mutisme, hier, des cadres dudit Europalaces, tous injoignables. Faute de confirmation ou d'infirmation officielle, on donne donc la nouvelle pour ce qu'elle est, une rumeur qui semble, en ce début d'année, de plus en plus assurée : le Gaumont-Italie, implanté à l'orée du centre commercial Italie (dans le XIIIe arrondissement de Paris), l'un des fleurons du circuit à la marguerite, vit ses derniers mois. Ses deux petits écrans de 100 places et sa salle de 650 fauteuils seraient fermés d'ici à juillet. A la mairie de Paris, on ne tient guère, non plus, à commenter la nouvelle, assurant qu'«elle n'est pas encore officielle».

La mort du grand écran Italie n'embellira pas, en effet, l'aura cinématographique de la capitale. Mais si les petits exploitants indépendants se plaignent et s'accrochent, les majors de l'exploitation ont moins d'états d'âme à tirer le rideau quand leurs cinémas ne marchent pas suffisamment à leur goût. Quitte à en profiter pour faire de fructueuses reconversions immobilières. Les salles UGC de la place de la Convention (XVe) viennent ainsi de décrocher leur enseigne, remplacée par l'avis d'un permis de construire qui promet un ensemble «R + 6, sur deux niveaux de sous-sol, à usage d'habitation, de commerce, de bureau de poste et de stationnement». Bénéficiaire : une société civile immobilière au nom de «M. Verrecchia» (PDG de l'UGC). Bien sûr, il reste encore, de l'autre côté de la place, un cinéma Gaumont. Mais justement, lui aussi, dans les plans de restructuration d'Europalaces, passe pour condamné. Là encore, sans commentaire, ni du circuit, ni de la mairie de l'arrondissement, ni de l'hôtel de ville.

Catégorie : Arts et culture

Sujets - Libération : Baisse; Cinéma; Exploitation cinématographique; Fermeture; Fréquentation; Gaumont; Marché immobilier; Paris; Plan de restructuration; Salle de

spectacle; XIIIe arrondissement
Type(s) d'article : ARTICLE

Édition: QUOTIDIEN PREMIERE EDITION

Taille: Court, 226 mots

© 2005 SA Libération. Tous droits réservés.

Doc.: news-20050202-LI-0LI20050202015

Le Gaumont de la place d'Italie va fermer

Cinéma

Gaumont fermera bientôt son Grand Ecran Italie

EST le plus grand écran de Paris et la vitrine de Gaumont. Pourrant, le cinéma du centre Italie 2 pourrait fermer d'ici à la fin de l'année. « C'est un secret de polichinelle », ironise un cinéphile parisien. Si Europalace, la société chargée de gérer les salles Pathé et Gaumont, se refuse à confirmer l'information, la nouvelle est arrivée jusqu'au bureau de la mairie du XIII^e et inquiète les élus un an et demi après la fermeture du Rodin Gaumont Gobelins.

« Si Gaumont ferme Italie 2 comme nous nous y attendons, ce sera encore un équipement culturel de moins dans l'arrondissement, commente Jean-Pierre Ruggieri, directeur de cabinet de Serge Blisko. D'autant que le Gaumont Fauvettes serait également menacé. Gaumont recompose son offre sur Paris et le XIII^e en pâtit. » Dans le même temps, Europalace a préféré investir pas très loin

dans la modernisation du Gaumont Alésia (XIV*). Mais les salles de la place d'Italie, ouvertes en juin 1992, n'attirent plus autant les cinéphiles et sont de moins en moins rentables.

La concurrence des multiplexes

« Cette salle n'a plus autant de succès qu'il y a dix ans, constate Denis Ambrois, de l'association Silverscreens. La concurrence des multiplexes lui a fait très mal. Exactement comme au Kinopanorama (XVº) qui a dû fermer. Le Grand Ecran Italie, comme le Max-Linder, est devenu une salle de quartier. On ne fait plus des kilomètres pour y voir un film comme il y a dix ans. » Et la clientèle décline. Un exemple : le film « Alexandre », sorti le 5 janvier, a totalisé deux fois plus d'entrées en première semaine à l'UGC Ciné Cité les Halles (9 355) que dans le cinéma de la place d'Italie (4 644).

La mairie du XIIIe dispose de peu de latitude pour contrarier la décision de l'exploitant. « Le seul outil dont nous disposons est un avenant qui figure dans le cahier des charges établi lors de la construction du cinéma commercial, explique Jean-Pierre Ruggieri. Mais nous ne pourrions que retarder l'installation d'un équipement non culturel. »

En attendant, les enseignes Habitat et Esprit seraient déjà sur les rangs pour racheter le bâtiment, attirées par les 14 millions de personnes qui passent chaque année dans le centre commercial Ita-

MARIE OTTAVI



Parution du : 22/03/2005

Déco et vêtement à la place du Gaumont Italie

Italie 2 sera bientôt orphelin de son cinéma. Il ne s'agit plus que d'une question de temps avant que le Gaumont Italie, plus grand écran de la capitale, ne disparaisse définitivement du XIII° arrondissement. Selon nos informations, la promesse de vente aurait déjà été signée entre Europalace, la société chargée de gérer les salles de Gaumont et Pathé, et le mystérieux investisseur nouveau propriétaire des murs. Faute de cinéma, les habitués du centre de la place d'Italie

devront se distraire avec des objets déco proposés par Habitat et des vêtements basics si la marque Esprit s'installe bien ici comme prévu. L'entrée du centre côté place d'Italie changera certainement de style dès que la commission départementale d'équipement commercial aura donné son aval. Actuellement doté de 128 magasins, le centre s'agrandira, probablement au cours du premier semestre 2005, pour le plaisir des amateurs de shopping.

M.O.



PARIS

Les riverains au secours du Grand Ecran Italie

Annoncée en mars par le groupe Europalaces, société qui gère les réseaux Gaumont et Pathé, la fermeture du Grand Ecran Italie – une grande salle et deux petites – suscite le mécontentement des riverains.

Rien ne laissait penser que le grand écran de 24 mètres sur 10 doté du son numérique et d'une salle de 850 fauteuils allait, treize ans après son inauguration, devoir se résoudre à cette triste solution. Inaugurée en 1992, la salle a connu son heure de gloire avant d'affronter une concurrence rude. Entourée le départ dès par Montparnasse les et Gobelins, elle a dû, ensuite, faire face à l'arrivée de l'UGC Ciné-Cité Bercy et du MK2 Bibliothèque.

Pétition et soutien

En apprenant cette décision, les habitants du XIII^e arrondissement ont lancé une pétition pour sauver la salle



Dès demain, les spectateurs pourront découvrir Star Wars : Episode 3 La Revanche des Sith et témoigner leur soutien

d'une part, et pour protester contre l'ouverture annoncée des magasins de décoration (Habitat) et de vêtements (Esprit). D'ores et déjà, près de 1 000 personnes ont signé la pétition, dont Jean-Jacques Beineix, Patrice Chéreau ou encore Jacques Toubon. "La salle ne marche pas mais elle pourrait très bien marcher. Les médias n'en parlent pas, il n'y a plus d'événements organisés... Il faudrait faire des avant-premières avec des invités", suggère une habitante. D'autres pensent que la salle devrait baisser ses tarifs et proposer davantage de versions françaises pour reconquérir le public.

"Pour remplacer cette salle, on nous propose des magasins, comme s'il n'y en avait pas assez sur la place d'Italie!" s'indigne une riveraine. Garder la salle serait pour les riverains la meilleure solution. Si ce n'est pas possible, ils demandent que ce lieu reste culturel et que la salle puisse être exploitée et non pas démolie.

L'avis des élus

Contactée par téléphone,

Régine Hatchondo, déléguée de la mission cinéma à la mairie de Paris, regrette la fermeture de la salle mais comprend cette décision à la suite de la baisse significative fréquentation. l'époque, les spectateurs étaient capables de traverser tout Paris et de venir de banlieue voire de province pour aller voir un film au Grand Ecran. Avec l'ouverture des multiplexes, l'explosion du DVD et Internet, ce n'est plus le cas." En 2004, la fréquentation des cinémas parisiens a pourtant augmenté de 4,6%, au bénéfice essentiellement des multiplexes mais aussi des salles art et essai. Le maire PS du XIII^e, Serge Blisko, comprend également la décision d'Europalaces à la suite d'une baisse de fréquentation de près de 50%. Il a déposé un vœu au Conseil de Paris demandant que l'activité cinématographique ou au moins culturelle soit sauvegardée. Programmée pour le 6 juillet 2005, la fermeture de la salle est décalée à la fin 2005, au moins.

AURÉLIE SARROT

Pétition à télécharger directement sur www.13espritvillage.com.

24 HEURES A PARIS —

Passeports

Bouchons dans les mairies avant le grand départ

part en juillet aux Etats-Unis avec son mari, parcourir les vastes plaines du Grand Canyon et guincher dans les bars chies d'un New York vertical. « C'est ce à quoi je rève pour mieux patienter...», chu-chote-t-elle. Car son paysage du mo-ment, c'est plutôt les murs blancs des couloirs de la mairie du XXe où elle fait les cent pas en attendant qu'on appelle son numéro et qu'un agent veuille bien traiter son dossier. Tout comme les centaines de Parisiens qui défilent chaque jour en force depuis le mois de mai dans les antennes de police administrative — situées pour la plupart dans les mairies d'arrondissement - pour mettre à jour leur passeport et carte d'identite avant le grand voyage. Une affluence telle que l'antenne de police du XXI a décidé d'ouvrir ses portes

ce matin, comme tous les samedis, jusqu'au 15 août... et la préfecture envisage même d'agrandir cette antenne en la transfêrant en 2007 au sein du commissariat central du XX^e.

Les habitants des XV^e, XVI^e et XVII^e voyagent davantage

« Renouvellement de carte d'identité mais surtout du passeport qui jusqu'à 2001 était à actualiser tous les cinq ans, délivrance d'un premier titre pour les enfants... la veille des grandes vacances, et jusqu'à la fin juillet, c'est toujours le grand rush », explique-t-on à la préfecture de police. Il faut dire que les pays sont de plus en plus avides de garanties. « Les Etats-Unis demandent non seulement que chaque enfant ait son passeport personnel, et non qu'il soit mis sur celui de ses parents, mais exige aussi soit un visa, soit un passeport à lecture optique, résume-t-on à la préfecture. D'autres pays s'y mettent en demandant que le passeport soit encore valide six mois après le retour du voyage... » Ce rush saisonnier est tout parti-

Ce rish saisonnier est fout particulièrement vrai dans la capitale...

Entre les voyages d'affaires et les retours au pays d'origine des gens de souche étrangère, les Parisiens voyagent beaucoup, loin et de plus en plus », selon la préfecture de police. Les arrondissements les plus globetrotters sont les XVI° et XVI°, avant les XVII°, XVIII° et enfin XX°. Là d'où Jeannine décollera bientôt, un passeport flambant neuf à la main.

GÉRALDINE DOUTRIAUX

2 366

C EST LE NOMBRE de nouvelles places de crèches et de haltes-garderies créées à Paris depuis mars 2001, selon les chilfres communiqués hier par Olga Trostiansky, adjointe au maire en charge de la petite enfance. 55 % de ces nouvelles places ont été créées dans les XVII*, XVIII*, XIX* et XX* arrondissements qui souffinient le plus de la pénurie en matière de mode de garde. Cette hausse de 9 % du nombre de places en crèche intervient alors même que les effets du baby-boom des années 1999-2002 commencent à s'atténuer avec un passage sous la barre des 30 000 naissances par an. Sur les 70 000 enfants de moins de trois ans qui vivent à Paris, 25 000 ont désormais une place d'accueil. « Pour des raisons informatiques », la mairie de Paris ne connaît pas, en revanche, l'étendue des listes d'attente. Pour Edwige Antier, membre UMP du comitié de suivi du programme de création des places de crèche, ces chiffres témoignent au contraire d'un « échec patent de la municipalité qui a oublié de mentionner que 300 places sont fermées. Il n'y a pas de prise de conscience. La plupart des bébés parisiens sont en liste d'attente. Obtenir un mode de garde devrait être un droit pour les parents. »

Mobilisation pour le Grand Ecran Italie

de la demière salle grand écran de Paris! ». Ainsi commence la pétition que fait signer depuis quelques jours un groupe d'habitants du XIII arrondissement, opposés à la fermeture du Gaumont Grand Ecran de la place d'Italie. « Nous refusons de lui laisser subir le sort du Kinopanorama, fermé en 2002. Nous sommes très conscients que le groupe Europalace



(Gaumont-Pathé) souhaite vendre cette salle car elle n'est pas rentable, mais nous tenons à défendre ce cinéma magnifique, idéal pour voir les films à grand spectacle », indique Marie-Brigitte Andrei, une des instigatrices de la pétition" qui aurait recueilli un petit millier de signatures. « Claude Lelouch, Patrice Chéreau et Jean-Jacques Beineix ont déjà signé! » se réjouit-elle. L'affaire est en train de prendre une tournure politique : jeudi soir, le conseil du XIII° a voté un vœu demandant à Delanoë de prendre les dispositions nécessaires pour empêcher la fermeture.

M.D. "sauronslegrandecran @hotmail.fr ou télécharger la pétition sur le site 13 exprivallage.com."

Haro sur les présentoirs!

UNE OPÉRATION coup de poing contre les présentoirs à bulletins d'annonces gratuits, qui encombrent les trottoirs, a été menée jeudi par les inspecteurs de la sécurité de la Ville de Paris et les services de la préfecture. Les forces de l'ordre se sont attaquées aux contrevenants dans le quartier Bastille, et les XVIII arrondissements, distribuant 100 procès-verbaux. Le 10 décembre puis le 7 mars, rappelle-t-on à l'Hôtel de Ville, « la municipalité, désireuse de mettre un terme à l'anarchie qui préside à la mise en place de ces présentoirs, a invité les sociétés concernées à retirer ces objets de la voie publique ou à respecter la réglementation en vigueur ». Cela n'a pas suffi et « de nombreux présentoirs subsistent encore sur la voie publique », causant « une gêne pour les piétons et un danger pour les présennes à mobilité réduite », estime-t-on à la mairie.

Le rallye Dior a belle allure



30, AVENUE MONTAIGNE (VIII*), HIER, 8 H 30. Voitures anciennes et robes couture, les promeneurs — les matinaux — de l'avenue Montaigne ont débuté la journée d'hier avec quelques paillettes dans les yeux. Devant les vitrines Christian Dior Couture, un ballet de voitures anciennes des années 1930, 1940, 1950 recueillait toute l'attention des parisiens et des touristes. L'avenue Montaigne était le point de départ d'un rallye de vieilles autos invitées à rouler jusqu'à Granville en Normandie en hommage à Christian Dior, natif de la région, Il y a tout juste cent ans naissait monsieur Dior.

A l'occasion du centenaire de la naissance de ce grand nom de la mode, la maison Dior orchestre une série de manifestations dédiées à son fondateur. Cette fois, pas de parisianisme, la griffe a voulu conserver l'esprit du maître et saluer ses créations comme ses origines. Le rallye marque le départ de quatre mois de « fête » jusqu'au 25 septembre. Aujourd'hui, les propriétaires des voitures se présenteront devant le public de Granville en tenue de l'époque de leur véhicule. Les équipages les mieux assortis seront récompensés.

M.O.





Ecran noir

Pourra-t-on empêcher la fermeture du Grand Ecran Italie? A priori non: Europalaces, la société qui gère les cinémas Gaumont et Pathé, a annoncé la disparition de la plus grande toile de la capitale pour la fin 2005. Avec son écran géant de 250 m² et ses 650 places, cette salle faisant pourtant figure de fleuron du cinéma parisien lors de son inauguration en 1991. Las, elle a depuis subi la concurrence des mutiplexes et vu sa fréquentation baisser de moitié. Europalaces préfère donc se tourner vers des activités plus lucratives en construisant notamment un magasin Habitat. « Même si les difficultés sont réelles, j'ai un sentiment de colère et de déception vis-à-vis de Gaumont qui n'a peut-être pas donné l'impulsion nécessaire pour que le Grand Ecran vive », explique Serge Blisko, maire du 13°. Ses possibilités de recours sont pourtant minces. Selon le contrat signé en 1991, le lieu doit servir à une utilisation cinématographique et culturelle pendant quinze ans: après novembre 2006, le propriétaire aura donc les mains libres. Pour conserver leur cinéma, les riverains ont monté un site (http://sauvonslegrandecran.free.fr/) et font circuler une pétition qui a déjà recueilli 2 000 signatures, dont celles de Jean-Jacques Beinex et Patrice Chéreau.



LE RÉFÉRENDUM ZURBAN

Vous avez été plusieurs centaines à répondre à notre sondage du Zurban N° 249.

Faut-il fermer le cinéma Grand Ecran Italie ?

11% 00

89% N

ZURBAN - Juin 2005





La mobilisation contre la fermeture du Grand É cran Italie



```
- Janvier 2006 : Communiqué-Tract "Mensonges et trahisons" (Voir Tract distribué par la section socialiste du 13ème) ;
- 10 Janvier 2006 : notre réponse à "Paris ne peut rien" (Communiqué) ;
- 5 janvier 2006 : LE PARISIEN : "Fermeture du Grand Ecran Italie : Paris ne peut rien" ;
- 5 janvier 2006 : Question écrite de Nicole Borvo, sénatrice PC et conseillère du 13ème, au Ministre de la Culture (Réponse du
Ministère);
- 4 janvier 2006: RADIO-LIBERATION: "Star Wars sur le Grand Ecran, c'est extraordinaire";
- 4 janvier 2006 : L'HUMANITE - "Fermeture du Gaumont Grand Ecran Italie" ;
- 4 janvier 2006 : LIBERATION - "Baroud d'honneur pour le Gaumont Grand Ecran"
- 4 janvier 2006 : SILVERSCREENS - "La triste fin du Gaumont Grand Ecran Italie" ;
- 4 janvier 2006 : LE PARISIEN - "Les amoureux du Grand Ecran privés de dernière séance" ; (Le Parisien 4/1/06)
- 4 janvier 2006 : 20 MINUTES - "L'adieu des militants au Grand Ecran Italie" ;
- 4 janvier 2006 : ECRAN TOTAL - "Menace de poursuites en justice" ;
- 4 janvier 2006 : TV5 MONDE : "Paris ne peut rien contre la fermeture du Grand Ecran Italie selon Delanoë" ;
- 4 janvier 2006 : 13ESPRITMEDIA - "La réponse du maire de Paris au collectif «Sauvonsle Grand Ecran»"
- 4 janvier 2006 : METRO - "Demande de sursis pour le Grand Ecran"
- 3 janvier 2006 : LE PARISIEN - "Gaumont-Italie, c'est déjà fini" ;
- 3 janvier 2006 : 20 MINUTES - "Le Grand Ecran Italie baisse le rideau" ;
- 3 janvier 2006 : METRO - Dernière séance au Gaumont Italie ;
- 3 janvier 2006 : Communiqué de la Mairie de Paris "Paris ne peut rien"/ LE PARISIEN ;
- 3 janvier 2006 : NOUVEL OBS - "Delanoë appelé à l'aide du Grand Ecran Italie" ;
- 3 janvier 2006 : Lettre Ouverte aux responsables politiques par Quitterie Delmas et l'équipe des jeunes UDF du 13ème ;
- 3 janvier 2006 : ALLOCINE : "Grand Ecran Italie : l'ultime rassemblement ?" ;
- 3 janvier 2006 : Communiqué de dernière minute "On nous prive de notre dernière séance" ;
- 3 janvier 2006 : Job-Cinéma : "Mobilisation contre la fermeture du cinéma Grand Ecran Italie" ;
- 2 janvier 2006 : TV5 MONDE : "Mobilisation contre la fermeture du cinéma Grand Ecran Italie" ;
- 2 janvier 2006 : TV5 MONDE : "Lettre ouverte à Bertrand Delanoë" ;
```

- 2 janvier 2006 : Conférence de presse (par 13espritmedia)

- décembre 2005 : Les salariés d'EuroPalaces s'associent au collectif ;
- 30 décembre 2005 FRANCE INTER Les riverains et les commerçants contestent la fermeture du Grand Ecran Italie
- 30 décembre 2005 : Communiqué "La séance de la dernière chance" ;
- 28 décembre 2005 : Communiqué "Les masques tombent" ;
- 24 décembre 2005 : **Courrier recommandé** à **Bertrand Delanoë** le priant de mettre EuroPalaces en demeure de respecter le cahier des charges et l'obligation d'exploitation cinématographique jusqu'en novembre 2006 ;
- 23 décembre 2005 : notre réaction dans LE PARISIEN "Gaumont-Italie : Riverains et élus contre-attaquent" ;
- 22 décembre 2005 : LE PARISIEN "Dernières séances au Gaumont-Italie"
- 22 décembre 2005 : Annonce officielle de la fermeture : Communiqué d'EuroPalaces / Le Parisien ;
- 20 décembre 2005 : Courrier de Pierre Lellouche à Bertrand Delanoë ;
 - 20 décembre 2005 : Apéritif-Débat
- 15 décembre 2005 : Lettre ouverte au **Maire de Paris** (Rappel des demandes précédentes de mise en place d'un *plan de sauvetage*, et demande de "*veiller au respect des dispositions du Cahier des Charges stipulant le maintien de l'activité cinématographique jusqu'en novembre 2006*") Voir **TV5 Monde** ;
 - 4 décembre 2005 : Café-Stop sur le parvis du Grand Ecran

Voir aussi: La mobilisation s'organise (depuis Avril 2005):

- 13 juillet 2005 : LE PARISIEN "Les cinémas font leur révolution place d'Italie"
- 23 juin 2005 20 Minutes : "La pétition pour le Grand Ecran Italie s'étoffe"
- 15 juin 2005 : **ZURBAN Résultat** du Référendum : **Les parisiens ont répondu à 89% "NON" à la fermeture du Grand Ecran Italie**
- 1° juin 2005 : **ZURBAN** Référendum : "Faut-il fermer le Grand Ecran Italie ?" (le 15 juin 2005 Résultat du Référendum :
- 17 mai 2005 : 20 Minutes "Opération sauvetage du Grand Écran"
- 17 mai 2005 : Metro "Les riverains au secours du Grand Écran Italie"
- 17 mai 2005 : Création du site et de la pétition en ligne
- 16 mai 2005 : RADIO CITY de PARIS Une pétition au secours du Grand Ecran
- 14 mai 2005 : LE PARISIEN "Mobilisation pour le Grand Ecran Italie"
- 13 mai 2005 L'opposition propose un voeu contre la fermeture du Grand Ecran Italie... Lire la suite sur 13espritvillage
- 5 mai 2005 13 ESPRIT VILLAGE relaie la pétition des riverains ;
- 14 avril 2005 Lancement de la pétition (papier);
- avril 2005 : Les riverains interrogent les élus.

Et aussi:

- Courriers & Communiqués 2005-2006;
- CDEC du 22 juin 2006;
- CDEC du 7 février 2006 ; 2 février 2006 : Le maire refuse de recevoir le collectif ;
- CDEC du 4 octobre 2005;
- 15 septembre 2005 Rendez-vous avec le Ministère de la Culture ;
- juillet 2005 : Enquête PLU demande de protection de la salle ;
- 21 juin 2005 : Lettre ouverte à Jacques Chirac





Des élus soutiennent le Grand Écran

Persuadés que la défense du Grand Écran méritait la mobilisation de tous les acteurs concernés, les défenseurs de la salle et le collectif « Sauvons le Grand Écran » se sont tout d'abord tournés vers leurs représentants directs (maire du 13ème, adjoints aux maires à la culture) et les initiateurs du Grand Écran, avant de faire appel au maire de Paris puis au ministre de la culture... sans oublier diverses personnalités du monde culturel ou politique (cinéastes, anciens ministres de l'éducation et de la culture...)

Aussi la déception fut-elle grande de ne pas trouver appui chez la plupart des responsables supposés défendre le 1er pôle culturel du sud-est parisien.

Cependant des élus de tous bords soutiennent le Grand Écran, ont signé la pétition, et reconnaissent le déficit en lieux culturels de l'un des trois arrondissements les plus peuplés et les mieux desservis de la capitale :

"... Consciente de l'importance d'un tel pôle culturel en France, je me permets de vous adresser une copie de la question écrite que j'ai adressée au Ministre de la Culture et de la communication, Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres. En espérant que nos voix soient écoutées..." **Christine Boutin**, député des Yvelines, présidente du Forum des Républicains Sociaux (UMP) - **Courrier** du 16/11/06

A

"Le quartier est sous-doté en équipements culturels" **Francis Combrouze**, adjoint au maire du 13ème chargé de l'urbanisme (PC) à propos de la fermeture du Barbizon en Oct. 06

A

"Ardent défenseur de l'exception culturelle française et du rayonnement de Paris au travers de la culture et des arts, je ne peux que soutenir votre action visant à empêcher la transformation du cinéma Gaumont Grand Écran Italie en un espace marchand. Cette salle, patrimoine culturel du XIIIème arrondissement de Paris, doit évidemment être sauvegardée, et tout doit au contraire être mis en œuvre pour relancer son activité" **Philippe de Villiers**, président du Mouvement pour la France (MPF) - **Courrier** du 28/8/06

A

"Arlette Laguiller vous assure d'ores et déjà de sa solidarité. Elle considère en effet que supprimer un cinéma, qui est en même temps un lieu de vie et d'animation pour les jeunes du quartier, pour d'obscures raisons marchandes, sans même se donner la peine de se préoccuper des protestations des habitants, est bien le signe d'une société où les mots « démocratie » ou simplement « aspirations de la population » sont des slogans vides de sens." Lutte Ouvrière (LO) - Courrier du 26/7/06

A

"... Il y a 980 magasins d'ameublement dans Paris. Il y a 4800 magasins de vêtements. Le Grand Ecran, lui, est unique. Sa configuration permet de le destiner à une multitude de manifestations culturelles... Messieurs les Politiques ...montrez-nous que la politique culturelle à Paris... peut également s'appuyer sur le droit de tous les Parisiens d'accéder à des lieux de culture de proximité qui font la fierté de leurs quartiers..." **Quitterie Delmas** et l'équipe des **Jeunes UDF du XIIIème** - **Lettre ouverte** aux responsables politiques du 3/1/06

A

"Il est souhaitable de soutenir "Le Brady", mais pourquoi aider seulement "Le Brady" et abandonner le Grand Écran dans le 13e arrondissement ?

Ce n'est pas seulement une magnifique salle de cinéma dont l'exploitation a été fort négligée par son propriétaire, c'est un équipement dont la valeur culturelle et urbanistique est considérable pour tout le Sud de Paris, et c'est pourquoi ce fut un projet aidé par la Municipalité dans le cadre de l'opération d'urbanisme.

Aujourd'hui, nous demandons que la Ville et les autres collectivités soit soutiennent, comme pour "Le Brady", une nouvelle exploitation cinématographique car il existe des propositions, soit mettent sur pied un projet culturel alternatif qu'autorise la qualité de l'emplacement et de l'équipement. Ce serait par exemple un centre de congrès tout à fait remarquable étant donné la qualité audiovisuelle.

Nous regrettons que les propositions de protection que nous avons faites lors de l'examen du Plan d'urbanisme aient été refusées par la Municipalité.

Nous demandons que la Ville s'oppose à la transformation de la salle de cinéma en commerce de meubles et d'habillement et qu'elle prenne position en ce sens à la Commission départementale d'urbanisme commercial. Cela veut dire que la Ville fasse respecter les dispositions de la convention qui prévoit qu'il ne peut y avoir d'autre activité que cinématographique jusqu'en novembre 2006.

Nous avons à faire non pas à une simple évolution économique mais à un enjeu collectif dans lequel la Ville doit intervenir conformément à sa vocation culturelle." Intervention de Mme **Françoise FORETTE**, conseillère de Paris (UMP) dans le cadre du projet de **délibération** au sujet de l'autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ... afin de soutenir l'exploitation du cinéma "Le Brady" (Février 2006)

V

"...Je tenais à vous faire part de mon extrême préoccupation face à une telle perspective [la démolition pure et simple de cette salle exceptionnelle] en raison du caractère proprement déstructurant que celle-ci provoquerait pour le quartier de la place d'Italie... Cette salle, représentant le dernier grand écran de notre ville... mérite la mobilisation des élus parisiens afin de protéger sa vocation culturelle et associative. Dans le pays de l'exception culturelle... dans un arrondissement périphérique où manquent les lieux culturels et les espaces associatifs, la destruction pure et simple de cette salle serait lourde de conséquences pour la Ville et pour le quartier..."

Pierre Lellouche, député et conseiller de Paris (UMP) - Courrier du 20/12/05 à Bertrand Delanoë

A

"Le Cinéma Gaumont Grand écran fait partie, depuis plusieurs années, du patrimoine culturel du XIIIème arrondissement en particulier, et de Paris plus globalement... la culture n'est pas une marchandise comme les autres ; c'est un bien beaucoup plus précieux...Tous ensemble, sauvons le Grand écran !" **Marielle de Sarnez**, conseillère de Paris XIVème arrondissement, et députée européenne (UDF) - **Communiqué** du 20/12/05

A

"Monsieur le Maire, ... vous savez que depuis plusieurs mois j'essaie de convaincre la municipalité du 13ème comme votre équipe de la nécessité de ne pas laisser faire ce qui serait une grave défaillance... Je ne peux que m'étonner du refus obstiné des services municipaux de mettre à l'étude cette nécessaire alternative à une exploitation cinématographique... Je vous serais reconnaissant de vous pencher personnellement sur cette situation qui préoccupe vivement un grand nombre d'habitants du sud de notre capitale..."

Jacques Toubon, ancien ministre de la Culture, conseiller de Paris, député européen (UMP) - Courrier du 19/12/05 à Bertrand Delanoë, Christophe Girard et Serge Blisko

A

"Monsieur le Conseiller, vous avez souhaité appeler l'attention de Jean-Luc Romero, conseiller régional d'Île-de-France, sur la manifestation qui se tiendra samedi 24 septembre devant le cinéma Gaumont Grand Écran ...Il vous demande de bien vouloir excuser son absence, et vous assure de son soutien." **Jean-Luc Romero**, conseiller régional d'Île-de-France (UMP), à **Didier Béoutis**, conseiller du 13ème arrondissement - **Courrier** du 21/9/05

"Je vous soutiens... bien sûr! Je signe votre pétition" - Mail du 17/10/05

A

"La destruction d'une des salles les plus modernes et les plus prestigieuses de notre pays ne manquerait pas d'entraîner le déclin de tout un secteur favorisé par cette activité culturelle... Les industries culturelles, dont le cinéma et l'audiovisuel, doivent bénéficier d'une intervention publique utile... C'est pourquoi Mme Borvo demande au ministre de la Culture ce qu'il compte faire pour qu'une concertation entre tous les acteurs - dont l'Etat, la Mairie de Paris et les exploitants - s'engage en vue de sauvegarder le Grand Ecran et son activité." **Nicole Borvo**, sénatrice et conseillère du 13ème (PC) - **Question écrite** du 28/7/05 au Ministre de la Culture

A

"Le maintien de l'activité de cette salle est non seulement nécessaire à la vie culturelle et économique de l'arrondissement, mais il permettrait également la sauvegarde architecturale d'une des plus grandes salles de cinéma de la capitale."

Jack Lang, ancien ministre de la Culture, ancien ministre de l'Education Nationale, député et vice-président du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais (PS) - **Courrier** du 6/6/05 à Serge Blisko

A

"Considérant que la vente, par la société "EuroPalaces-Gaumont" à une Société Civile Immobilière, du complexe "Grand Ecran Italie" aurait pour conséquence, à la date du 6 juillet prochain, la cessation de cet équipement cinématographique unique à Paris ;

Considérant que le maintien de l'activité du "Grand Ecran Italie", par sa salle de 650 sièges et son écran géant panoramique de 250 m2, apparaît nécessaire à la vie économique et culturelle du quartier de la place d'Italie comme à celle du XIIIème arrondissement ;

Le conseil du XIIIème arrondissement demande au Maire de Paris de prendre toute mesure permettant de sauvegarder cet équipement et son activité."

Voeu présenté par Didier Béoutis au nom des élus d'opposition au conseil d'arrondissement du 12/5/05

A

- "... la société EUROPALACES (qui exploite les salles GAUMONT et PATHE), a décidé de mettre en vente sa propriété compte-tenu des résultats économiques décevants de cette salle. EUROPALACES est en pourparlers très avancés avec la société HABITAT en vue de l'installation d'une grande surface de mobilier...
- ... M. TOUBON rappelle qu'il a interrogé à ce sujet le Maire du 13ème arrondissement au cours du Conseil du 13ème du 21 décembre (2004)..., et qu'il a déposé avec le soutien du groupe UMP un amendement au tome II du règlement du P.L.U.... Cet amendement, qui tendait à assurer la protection d'un équipement culturel sur la parcelle, a été écarté par l'exécutif municipal et rejeté par la majorité du conseil.

Venant après la fermeture du cinéma GAUMONT GOBELINS (Rodin), devant la menace de la fermeture du GAUMONT FAUVETTE, la disparition du GAUMONT GRAND ECRAN... porterait un coup très sévère à la richesse culturelle du 13ème arrondissement et du Sud de Paris...et aurait des conséquences néfastes sur tout le commerce indépendant de cette partie de la Capitale...

... M. TOUBON demande au Maire de Paris quelles dispositions il compte prendre : - pour faire appliquer les termes des conventions passées avec les propriétaires - pour, à défaut, empêcher l'appropriation de ce magnifique équipement par une nouvelle extension de la grande distribution spécialisée"

Questions de **M. Jacques Toubon** et des membres du groupe UMP à M. le Maire de Paris relative à la sauvegarde du cinéma Gaumont Grand Ecran Italie, au Conseil de Paris des 7 & 8 mars 2005





<u>Semaine du 30/11 au 6/12/2005</u> : (1^{ère} semaine de « Harry Potter et la coupe de feu » en Version Française)

GRAND ECRAN Italie : + 191 % = meilleur score des 40 salles Paris-Périphérie

	op40des			Ias	
g	Salles	Entrées	Évol.	Cumul*	Évol.
9	Sand	semaine	2004/05	2005	2004/05
	UGC CINÉ CITÉ LES HALLES	69 729	+18%	2 755 557	-6%
72200	UGC CINÉ CITÉ BERCY	53 380	+9%	2 366 808	-11%
	UGC CINÉ CITÉ ROSNY	44 903	+12%	1 897 513	-11%
90990	PATHÉ BELLE ÉPINE	39 876	+36%	1 492 350	-13%
	GAUMONT CARRÉ SÉNART	35 476	+44%	1 182 358	-7%
dopas	REX	33 878	+21%	473 834	-20%
	GAUMONT DISNEY VILLAGE	31 543	+36%	1 035 520	-24%
771220	PATHÉ WEPLER	29 424	+21%	1 118 362	-7%
	GAUMONT PARNASSE	29 307	+12%	1 111 082	-18%
0	GAUMONT CHAMPS-ÉLYSÉES	27 622	+14%	1 150 837	0%
1	MK2 BIBLIOTHÈQUE	26 231	+41%	983 493	0%
2	UGC CINÉ CITÉ SQY OUEST**	26 087	+77%	765 731	NS
3	UGC CINÉ CITÉ CRÉTEIL**	24 755	+46%	900 189	NS
4	MÉGARAMA VILLENEUVE	24 044	+67%	699 315	-8%
5	GAUMONT AQUABOULEVARD	23 485	+20%	911 898	-10%
6	PARAMOUNT OPÉRA	22 645	+81%	630 295	-11%
7	MK2 QUAI DE SEINE/LOIRE****	20 010	+150%	547 384	+12%
8	PATHÉ QUAI D'IVRY	19 470	+53%	602 477	-14%
9	UGC GEORGE V	18 485	-13%	938 574	-14%
0	PATHÉ BOULOGNE	17 449	+27%	599 639	-4%
1	UGC MONTPARNASSE	17 091	+7%	685 889	-7%
2	UGC NORMANDIE	16 592	+40%	586 365	-9%
3	UGC 4 TEMPS LA DÉFENSE	16 504	+26%	575 322	-14%
4	UGC CINÉ CITÉ NOISY-LE-GRAND	16 355	+19%	574 854	-21%
5	MEGA CGR ÉVRY	15 558	+124%	389 402	-5%
6	MEGA CGR TORCY MARNE-LA-VALLÉE**	15 238		320 601	
7	MEGA CGR MANTES-LA-JOLIE	14 957	+97%	312 563	-2%
8	CYRANO VERSAILLES	14 226	+54%	416 830	-21%
9	UGC VÉLIZY	13 990	+38%	486 565	-19%
0	GAUMONT ALÉSIA	13 361	+39%	456 584	+22%
1	UGC LYON BASTILLE	13 345	+29%	449 731	-14%
2	MEGA CGR ÉPINAY-SUR-SEINE	13 330	+127%	269 194	-1%
3	GAUMONT CONVENTION	12 825	+58%	416 668	+5%
4	GAUMONT GRAND ÉCRAN ITALIE	12 492	+191%	235 902	-12%
5	GAUMONT SAINT-DENIS	12 308	+49%	355 745	-9%
6	GAUMONT OPÉRA PREMIER	11 121	+21%	399 772	-7%
7	MK2 GAMBETTA	11 029	+21%	354 456	-8%
8	UGC GOBELINS	10 680	+1%	470 477	-11%
9	UGC DANTON	9 472	+36%	371 986	-5%



jeudi 08 décembre 2005

Le Gaumont Grand Ecran Italie ferme ses portes!

La nouvelle vient tout juste de tomber : le cinéma Gaumont Grand Ecran Italie cessera toute exploitation le 3 janvier 2006.

Europalaces, la société des cinémas Gaumont et Pathé, a déjà mis en place un plan de reclassement de tous les salariés en CDI. Il n'y aura aucun licenciement. Raison majeure de cette décision : un chiffre d'affaire 2005 plus bas que celui de 2004.

Le collectif "Sauvons le Grand Ecran" n'aura pas pu empêcher la fermeture. Rappelons que la prochaine Commission Départementale d'Equipement Commercial examinera le dossier le 10 Janvier 2006. Elle aura pour objet de statuer sur la vente du site aux deux grandes enseignes H&M et Habitat.

Rédigé par 13 esprit media le jeudi 08 décembre 2005 à 19:53 dans <u>Culture</u>, <u>Economie</u>, <u>Emploi</u> | <u>Lien permanent</u>

MILITANTS

L'UMP a doublé la mise en une année

PAGE II

SAINT-SYLVESTRE

Les émeutiers face au juge

PAGE III

www.leparisien.com

le Journa de Paris

.'événement

MARDI 3 JANVIER 2006

Le Crazy Horse part à la conquête de l'Asie

MUSIC-HALL

PAGE IV

mont Italie:

N DERNIER regard à la blonde Naomi Watts et King Kong se laisse glisser le long de l'Empire State Building... Lorsque le go-rille géant rendra son demier souffle ce soir à minuit, le Grand Ecran Italie 2 (XIIIe) vivra, lui aussi, ses derniers instants. L'immense salle aux fauteuils rouges sera définitivement plongée dans le noir et les quatre salariés rejoindront d'autres salles : Gaumont baissera le rideau

Sauf miracle, auquel même les défenseurs achamés de la salle n'osent plus croire, le site tourne en effet définitivement la page septième art. Plus assez rentable, juge Europalaces, propriétaire des lieux depuis la fusion de Pathé et Gaumont en 2001. La salle n'a attiré que 270 000 spectateurs cette année, elle en drai-nait le double en 1997... Elle fait en tout cas déjà l'objet d'une promesse de vente entre Europalaces et le groupe anglais Hammerson, propriétaire du centre commercial Italie 2. Habitat et H&M sont sur les rangs pour reprendre l'espace, selon un projet qui doit être présenté prochainement à la commission départementale d'équipement commercial.

« Le fleuron des salles de cinéma et de spectacle »

Le 5 juin 1992, Jacques Chirac, alors maire de Paris, avait inauguré en grande pompe, avec le film « IP 5 » de Beineix, les 240 m² de toile blanche de ce qui était alors le plus grand écran de la région. Agencé à la proue du centre commercial, le complexe vitré de trois salles, un hôtel et une mezzanine réservée aux restaurants,

CLES

- 1992 : ouverture du Grand Ecran
- 6 300 m² de surface occupée par le
- 650 places dans la grande salle et 200 réparties dans les deux petites. Le Grand Rex en compte 2 750 (sur 3 niveaux), le Max Linder 700, la plus grande salle de l'UGC des Halles 500, et celles de l'UGC Bercy 446.
- **24 m**, c'est la largeur de l'écran panoramique d'Italie 2, contre 18 m pour le Max Linder et la plus grande salle de l'UGC des Halles, et 17,5 m pour celle de Bercy.

 270 000 entrées en 2005 contre
- 563 000 en 1997. 14 salles au MK 2 Bibliothèque, ouvert en 2003, et plus d'un million
- d'entrées dès 2004.
 371 écrans à Paris, dont 28 dans le XIIIe (hors Gaumont Italie).

dessiné par l'architecte japonais Kenzo Tange. devait prolonger le centre : il fallait surtout boucler le projet urbanistique sur la place d'Italie. remplacer une tour de 175 m de haut retoquée par... Giscard. Tant qu'à faire différent, la Ville promettait un outil culturel « novateur », le fleuron des salles de cinéma et de spectacle

« La salle, en auditorium, avec une scène de 200 m², permet d'y organiser des concerts. Elle

pouvait servir à des enregistrements télé ou radio », recense tristement Jean-Mathieu Thibert, défenseur des cinémas de la capitale avec son association Sur les toiles de Paris. Bernard Tapie y enregistra son émission télé. Luc Besson venait y voir ses rushs et Jean-Jacques Annaud y a organisé l'avant-première privée de ses « Deux Frères ». « Ce n'est pas juste un cinéma de quartier qui disparaît!» résume Jean-Mathieu Thibert.



CINEMA GAUMONT ITALIE (XIII°), HIER. Dernière séance, ce soir avec « King

LE TEMOIN DU JOUR

« Des magasins, il y en a déjà 200!»

MICHEL CARAUX, restaurateur

ANS la mezzanine qui surplombe l'entrée du cinéma derrière la facade verre, Michel Caraux, à la tête d'une pétition signée de restaurateurs du quartier, milite lui aussi pour une alternative culturelle. « Pourquoi remplacer ce cinéma par deux magasins; il y en a déjà 200 dans ce centre!» Chez lui, entre El Rancho et Hipoppotamus, 70 emplois sont en jeu. « Il y a deux ans, on est venu me chercher. » Au terme de grands travaux menés de nuit « pour ne pas déranger les commerçants », il a

ouvert ses deux restaurants, à la place des salles de jeux qui empoisonnaient tout le monde. « Si j'avais su, je ne serais pas monde. Wol Jaras Sanj. venu. Pour vivre, un restaurant doit servir midi et soir. Et demain, il y aura un grand trou noir sur la place d'Italie. Plus d'animation après 20 heures ni le week-end.»

Bonnet vissé sur la tête, Alain Soyer, lui, fait ses crêpes depuis trente ans le long de l'avenue d'Italie. « Honnêtement, avec un magasin H&M plutôt qu'un cinéma, juste devant mon stand de crêpes,

« Curieusement ca marchait tant que Gaumont le dirigeait seul et y programmait des avant-premières », observe Marie-Brigitte An-drei. Actrice, riveraine et militante du collectif Sauvons le Grand Ecran créé il y a plusieurs mois, elle l'a transformé en association, pour pouvoir agir en justice : «Pourquoi, depuis deux ans, n'y a-t-il plus que des films en VO?»

Côté cinéma, Besson, Comeau, Luchini, Anémone : de grands noms ont signé la péti-tion pour la sauvegarde de la salle, mais ne se montrent pas. A l'Hôtel de Ville, comme dans le XIIIe, on « regrette » la fermeture, mais on ne fera rien pour reprendre les lieux : « Le XIIIe n'est pas un désert culturel et Paris ne manque pas de salles », explique Christophe Girard. Le collectif, lui, promet un sit-in avant la dernière

CLAUDINE PROUST

2005, un mauvais cru

'ANNÉE a été mauvaise pour le cinéma. Pour toutes les salles, comme en témoignent les chiffres du « Film français ». Au Grand Ecran Italie, la baisse de fréquentation est de 10,3 %. Elle a été de 17 % au Gaumont Gobelins, de l'autre côté de la place d'Italie. Le multiplexe Pathé d'Ivry, qui a sans doute contribué à faire délaisser la place d'Italie, enregistre une baisse de 13 %. Même baisse à l'UGC Ciné Cité Bercy, très sérieux concurrent du Grand Ecran auprès des cinéphiles du XIII°. Côté grand écran, le Grand Rex a vu sa fréquentation chuter de 18 %. Côté Gaumont, l'Aquaboulevard est autour de - 10 % et le Parnasse à - 18 %.



j'augmenterais mon chiffre... » Pourtant il est contre la fermeture du Gaumont Italie. Il a vu pousser le cinéma au début des années 1990. « Moi j'y verrais bien un projet culturel alternatif. » Il l'a même couché sur le papier : une salle pour Johnny, en disgrâce de maison de disques, une radio... bref un espace voué à la chanson française.

C.P



MARDI 3 JANVIER 2006

grand paris 3

Cinéma La plus grande toile parisienne ferme ce soir et doit être remplacée par deux magasins, H & M et Habitat

Le Grand Ecran Italie baisse le rideau

Ce soir, c'est la dernière séance. A 20 h 40, King Kong poussera un ultime cri dans la salle dolby stéréo du Grand Ecran Italie (13°). Impuissant à empêcher la fermeture du cinéma, le collectif pour sa sauvegarde oganise un sitin ce soir devant les caisses. Installé sur la proue du centre commercial Italie 2. dans un bâtiment moderne construit en 1992 abritant une résidence hôtelière et des bureaux, le Gaumont Grand Ecran Italie possédait à son ouverture la plus grande toile d'Europe et a encore la plus vaste de la capitale. Son propriétaire, la société Europalaces, issue de la fusion entre les réseaux d'exploitation Pathé et Gaumont, invoque le déficit chronique et la concurrence des multiplexes. Deux magasins, H&M et Habitat, doivent remplacer le cinéma. Ces enseignes, déjà



très présentes dans la capitale, s'ajoutent aux cent trente boutiques d'Italie 2. Pour l'association Sauvons le Grand Ecran (http://sau vonslegrandecran.free.fr), Gaumont a délibérément laissé couler la salle. « Rien n'est fait pour sa rentabilité : ni avant-premières, ni loca-

tion de l'auditorium pour des événements et les films grand public ne sont pas programmés en version française », souligne sa présidente, Marie-Brigitte Andrei. L'association s'apprête à déposer un référé auprès du tribunal administratif pour contester la fermeture. Cinéphiles, riverains et commerçants dénoncent l'absence de projet culturel alternatif pour le quartier et redoutent la baisse d'animation les soirs et week-ends. L'Hôtel de Ville a annoncé hier « regretter l'annonce de la fermeture de cette salle emblématique ». S. Callat

les chiffres

fauteuils, dont 652 dans la grande salle, c'est le nombre de places du cinéma.

m², la taille de l'écran de la grande salle.

entrées au cours de l'année 2005.

La baisse de fréquentation du Grand Ecran en 2004.

C'est la hausse de fréquentation lors de la diffusion d'Harry Potter en VF début décembre 2005.

signatures recueillies par la pétition «Sauvons le Grand Ecran Italie».

La baisse de fréquentation des salles est générale

La concurrence des multiplexes serait une des causes de la désaffection des spectateurs pour des salles comme le Grand Ecran. Les ouvertures en 2003 de l'UGC-Bercy (12°) et du MK2 Bibliothèque (13°), un million d'entrées chacun, auraient grignoté des entrées au cinéma de la place d'Italie.

Mais la baisse de la fréquentation des salles obscures est plus généralement liée à la vulgarisation des DVD. Les entrées dans les

cinémas ont baissé de 12 % au niveau national en 2005. En Ile-de-France, l'UGC George-V a même enregistré une chute de 16 %, le Gaumont-Parnasse 18 %, le Grand Rex autant et le Gaumont Disney Village un recul de 23 %. Dans le même temps, le Grand Ecran Italie n'a perdu que 10,6 %. Toutefois, le nombre d'écrans dans la capitale est passé de 361 en 2002 à 371 en 2005. Le 13° arrondissement en compte vingt-huit.

Le personnel du Grand Ecran Italie a déjà connaissance de son avenir. Les salariés seront reclassés dans les autres cinémas Gaumont ou Pathé de la capitale. Aucun permanent ne sera licencié, mais les CDD des ouvreurs ne seront pas reconduits.

CDEC

La commission départementale d'équipement commercial (CDEC) doit se réunir le 10 janvier pour autoriser ou non le changement d'affectation de l'activité commerciale du Grand Ecran. Elle peut suspendre le projet d'installation de H&M et Habitat. Mais elle ne peut obliger Gaumont à poursuivre l'exploitation des salles. La CDEC est composée de représentants de la mairie, de la préfecture, de la chambre de commerce et d'associations de consommateurs.

«La Mairie de Paris doit s'opposer à la fermeture»

Jacques Toubon

Ancien maire (UMP) du 13° arrondissement et conseiller de Paris.

Comment expliquez-vous la fermeture annoncée du Grand Ecran Italie?

Lorsque la salle était exploitée par Gaumont, il y a cinq ans, elle était rentable. Depuis la fusion avec Pathé, Europalaces ne fait plus d'effort pour faire la promotion de la salle.

Quelles solutions alternatives proposez-vous?

Tant que le cinéma n'est pas détruit, rien n'est irrémédiable. La fermeture risque de créer un vide d'animation dans le 13° et dans tout le sud de Paris.

Vous dénoncez l'absence



de réaction des politiques...

La Mairie de Paris doit faire respecter le cahier des charges signé en 1991, qui oblige le propriétaire à participer à l'animation du quartier jusqu'en novembre 2006. Et ainsi s'opposer à la fermeture. Après cette date, il sera trop tard, la Ville n'aura plus aucun moyen de pression sur Europalaces.

Recueilli par S. C.

MERCREDI 4 JANVIER 2006



24 HEURES A PARIS

Cinéma

Les amoureux du Grand Ecran privés de dernière séance

URISSANT »,

« Quelles méthodes! »,

« Quel mépris pour le
spectateur! »: les commentaires donnaient dans la consternation, hier soir
devant le Gaumont Grand Ecran de
la place d'Italie (XIII^e).

A 20 heures, une soixantaine de personnes se tenaient devant l'entrée, l'allure des plus pacifiques, qu'elles soient venues pour protester contre la fermeture, à l'appel de l'association de sauvegarde du Grand Ecran et déployant une banderole improvisée sur un drap blanc comme les jeunes UDF du XIIIe, ou juste se faire une demière toile grandiose. Pour la dernière fois à 20 h 40, l'immense salle-auditorium de 650 places aurait dû résonner des grognements de «King Kong», projeté sur les quatre mètres du plus grand écran panoramique de la capitale, avant que le cinéma ne ferme pour être vendu et transformé en boutiques.

Inauguré avec faste en 1992, le

Grand Ecran, ses défenseurs et les cinéphiles n'ont même pas eu droit à leur demière séance. Europalaces a pris tout le monde de court en fermant finalement en catimini lundi soir. « En raison de l'appel à la manifestation, afin de ne prendre aucun risque pour la sécurité des spectateurs, les séances de ce jour sont annulées », informe laconiquement une petite feuille photocopiées sur les grilles baissées... invitant le spectateur à aller voir « King Kong » au Gaumont des Gobelins!

« On voulait dire adieu à cette salle »

« On avait réservé nos billets il y a une semaine », se désolent Thierry, Nicolas et Carole, jeunes cinéphiles parisiens, venus du IX°: « En venant la semaine dernière on avait appris qu'elle fermait : on voulait dire adieu à cette salle. Ce matin, Allocine.com nous a prévenus que Gaumont ne pourrait honorer les places réservées, sans



PLACE D'ITALIE (XIII°), HIER SOIR. Les manifestants ont été rejoints par des cinéphiles déçus de ne pouvoir assister à la dernière projection. (LP/PHILIPPE LAVIEILLE.)

autre explication! » « Pour moi, confie Thierry, c'était le plus grand écran d'Europe, offrant des conditions inégalées dans la capitale. » Quoique vivant juste en face du grand Rex », ils traversaient Paris trois fois par mois pour « voir, ici du grand spectacle, en VO ». CLAUDINE PROUST

- MERCREDI 4 JANVIER 2006

SIMPLE COPIE

Cpte. 1146711 CH

LE 28 OCTOBRE 2004

PROMESSE de VENTE par la Sté EUROPALACES au profit de la SCI FONCIERE TEYCPAC

Pr

ITE: Promesse Vente SHP

PLEUX

ETETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL

83, Boulevard Haussmann – 75008 PARIS

TENDERS EE TO FOAT 400 OLES EEDO PERSON EN FORME STATE OF THE STATE OF

Convention des parties sur la répartition des charges et travaux :

Le PROMETTANT réglera au représentant de l'Association foncière au moyen des fonds qui proviendront de la vente, la quote-part des charges due jusqu'au jour de l'entrée en jouissance en ce compris le coût des travaux décidés avant le jour de l'entrée en jouissance, exécutés ou non ou en cours d'exécution.

Le BENEFICIAIRE supportant les charges et le coût des travaux décidés, à compter du jour de l'entrée en jouissance.

CAHIER DES CHARGES POUR L'EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE AUDIOVISUEL GRAND ECRAN

I - Dans le titre de propriété des 20 et 21 décembre 1988, vente par la VILLE DE PARIS au profit de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE Italie GRAND ECRAN, les conditions particulières suivantes ont été insérées :

« CONDITIONS PARTICULIERES DE LA VENTE

- «La vente sera consentie moyennant les obligations particulières suivantes, à la charge de l'acquéreur :
- «1°/ De respecter l'ensemble des dispositions et obligation édictées tant par l'état descriptif de division et ses modificatifs que par l'association syndicale libre et ses modificatifs, dont il déclare avoir parfaite connaissance.
- « 2°/ De construire l'ensemble immobilier objet de la demande de permis de construire dans les conditions de délais indiquées au paragraphes 3 et 4 ci-après, sauf cas de force majeure.
- « 3°/ D'entreprendre les travaux de construction dans un délai de quatre mois à compter de la délivrance du permis de construire.
- « 4°/ D'avoir réalisé les constructions dans un délai maximum de trente mois à dater de la délivrance du permis de construire.
- «5°/ De ne céder les biens objets des présentes qu'après réalisation des constructions prévues, sauf par vente en l'état futur d'achèvement assortie d'une garantie extrinsèque d'achèvement. En ça de force majeure cependant, la rétrocession pourra intervenir sou condition que L'ACQUEREUR ait informé la VILLE DE PARIS, quatre mois à l'avance, ses intentions. La VILLE DE PARIS pourrait jusqu'à L'expiration de ce délai, exiger que les droits immobiliers lui soient rétrocédés ou soient cédés à un acquéreur désigné par elle, le prix de cession étant alors calculé dans les conditions prévues pour l'indemnité de résolution sans qu'il y ait lieu à une réduction de 10 %.

of the

uid zu lot à
ect qui soin
souscesse par
Suros'

9

« Ces dispositions ne s'appliquent pas au complexe audiovisuel celui-ci devant rester jusqu'à mise en exploitation la propriété de L'ACQUEREUR.

« 6°/ De ne subdiviser en aucun cas en propriété le lot correspondant au complexe audiovisuel pendant une durée de vingt années à compter de l'achèvement ; sa cession, susceptible d'être opérée dans les conditions du droit commun et sous réserve l'agrément de la VILLE DE PARIS, ainsi qu'il est dit ci-dessous devra rester intangible.

« Cette obligation de non subdivision du lot correspondant complexe audiovisuel est essentielle et déterminante pour la VILLE PARIS. Cette obligation s'intègre étroitement à la politique de VILLE DE PARIS pour laquelle la création, l'existence et le maintien de ce type d'équipement est essentiel.

« Cette obligation de non subdivision s'imposera à tout acquéreur ou tout sous-acquéreur pendant un délai de vingt ans compter de l'achèvement.

«L'acquéreur reconnaît enfin expressément que les motivation mentionnées ci-dessus constituent un intérêt légitime et sérieux comme étant par nature des motifs d'intérêt général.

«7°/ A chaque mutation intéressant ledit complexe audiovisuel, mutation de sa-propriété ou de son usage (cession bail commercial, renouvellement) l'agrément de la VILLE DE PARIS devra être requis sur les conditions de eette mutation.

«En effet, cet agrément est essentiel et déterminant pour VILLE DE PARIS. Il s'intègre étroitement à la politique de la ville pour laquelle la création, l'existence et le maintien de ce type d'équipement est essentiel. Cet agrément s'imposera à tout acquéreur ou tout sous acquéreur pendant un délai moins vingt ans compter de l'achèvement.

«L'acquéreur reconnaît enfin expressément que les motivations mentionnées ci-dessus constituent un intérêt légitime et sérieux comme étant par nature des motifs d'intérêt général

« 8°/ De conférer aux espaces communs (4.265 m2 de surface hors oeuvre nette) un caractère d'espace ouvrant au public (par exemple: espace de circulation, d'exposition, d'animation commerciale temporaire) et les faire entretenir en conséquence

« 9°/ De respecter le cahier des charges faisant partie du dossier de consultation qui a été établi pour l'exploitation du centre audiovisuel.

«10^{*}/ De respecter l'affectation et l'utilisation l'ensemble immobilier à édifier telles qu'elles résultent du dossier de demande de permis de construire, sauf accord exprès de la VILLE DE PARIS. Par ailleurs, l'acquéreur s'engage à faire figurer dans tout document régissant le statut juridique de l'ensemble et devant s'imposer aux futurs propriétaires, l'obligation d'exécuter toute les prestations nécessaires à l'utilisation normale et au bon entretien du bâtiment et des ouvrages qu'il aurait édifiés et de espaces extérieurs qu'il aurait aménagés,

J 172 1

« - Les injonctions administratives de suspendre ou arrêter les travaux pour autant qu'elles ne soient pas dues à un manquement de l'acquéreur.

« En cas d'inobservation de l'une quelconque de ces de conditions de délai, L'ACQUEREUR sera redevable d'une indemnité de le montant est fixé à 1/1.000ème du prix de vente hors taxe, par jour de retard, et ce, sans préjudice de la résolution du contrat. »

II - Dans le titre de propriété du 24 octobre 1991, vente par la SCI Italie GRAND ECRAN A FINANCIERE IMMOBILIERE INDOSUEZ, les conditions particulières suivantes ont été insérées :

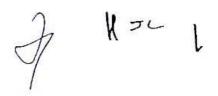
«CONDITIONS PARTICULIERES «AFFERENTES A L'ENSEMBLE IMMOBILIER

1

- «La présente vente est également consentie sous les conditions particulières suivantes
- « 1°/ Etat Descriptif de Division Générale et ses modificatifs Statuts de l'Association Syndicale ITALIE VANDREZANNE et ses modificatifs Etat Descriptif de Division en Volumes Cahier des Règles et Servitudes d'Usage et d'Occupation Statuts de l'Association Foncière Urbaine Libre
- «L'ACQUEREUR sera tenu de respecter les dispositions des actes analysés en l'exposé qui précède,
- « Et plus précisément, l'ACQUEREUR reconnaît la servitude relatée sous le paragraphe RAPPEL DE SERVITUDES" ci-après, dont est grevé le lot numéro 31 (ex-lot numéro 23) au seul profit du lot général numéro 18.
- «Il fera partie de plein droit de l'Association Syndicale ITALIE VANDREZANNE et de l'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE GRAND ECRAN du seul fait des présentes dont résulte son adhésion auxdites associations ainsi qu'il se ra plus amplement dit sous le paragraphe "7°/ Charges résultant des Associations Syndicales ci-après.
- « Il reconnaît avoir connaissance de ces actes au moyen de la côpie qui lui en a été remise préalable-ment aux présentes.

« 2°/ Cahier des charges pour l'exploitation de l'ensemble audiovisuel

«L'ACQUEREUR sera tenu de respecter et de faire respecter par ses ayants droits, ayants cause ou représentants le cahier des charges pour l'exploitation de l'ensemble audiovisuel GRAND ECRAN, dont la teneur est ci-après littéralement relatée



"En Janvier 1985, la VILLE DE PARIS a acquis un ensemble de droits immobiliers, portant sur un terrain de 5.500 mètres carrés environ, situé 18/20 place d'Italie à l'angle de I'avenue d'Italie et de la rue Bobinot, sur

lequel elle souhaitait voir s'implanter un bâtiment comportant entre autres fonctions, un ensemble audiovisuel destiné à des activités cinématographiques classiques, et à l'enregistrement ou à la diffusion de spectacles télé-visés.

"En Février 1987, sur la base du projet architectural de KENZO TANCE ASSOCIATES, la VILLE DE PARIS a procédé à une consultation visant à sélectionner l'équipe qui s'est engagée pour elle-même et pour ses ayants droit successifs, aux conditions d'exploitation dudit complexe contenues dans le cahier des charges initial.

"L'acquisition des droits immobiliers a été régularisée par acte authentique du 20 Décembre 1988. Un ensemble immobilier, divisé en lots de volumes, a été réalisé comportant, outre le complexe audiovisuel, des bureaux un centre commercial et une résidence hôtelière.

"Il est apparu, à la suite de nombreux contacts pris par la FONCIERE DES CHAMPS ELYSEES PROMOTION pour la mise en place de la société d'exploitation prévue par le cahier des charges, que celui-ci nécessiterait un certain nombre d'aménagements pour être adapté à la conjoncture actuelle.

"C'est dans ces conditions que la FINANCIERE IMMOBILIERE INDOSUEZ, SICOMI du Croupe INDOSUEZ, lequel
contrôle à ce jour la FONCIERE DES CHAMPS ELYSEES
PROMOTION, a prévu d'acquérir le complexe audiovisuel et d'en
consentir la jouissance à la Société d'Exploitation Cinématogra
phique GAUMONT, laquelle s'est déclarée intéressée par
l'exploitation de ce complexe audiovisuel; elle a l'intention
d'intégrer ce lieu à son réseau prestigieux de salles dotées des
meilleurs équipements, d'une programmation d'exclusivité, d'un
système de réservation de places téléphonique et télématique.

"ARTICLE I - DEFINITION

"Le complexe audiovisuel a une surface hors oeuvre de 6.270 m² et comprend:

"- une grande salle polyvalente d'environ 650 fauteuils,

"- deux salles de cinéma d'environ 100 fauteuils chacune,

"- des locaux annexes destinés à l'accueil du public soyer, salon de réception, lieux d'exposition etc...

"- des locaux annexes techniques.

J 1/2 1

"La grande salle équipée de projecteurs 35/70 mm, double bande, double poste, automatisme intégral, bé néficiant des dernières innovations techniques, d'un équipement sonore Dolby Stéréo, bi-amplification grande puissance, vidéo projection grand écran.

"ARTICLE 2 - PROPRIETE DES MURS

"L'immeuble doit être acquis par une SICOMI, la FINANCIERE IMMOBILIERE INDOSUEZ, dans le cadre d'une opération de crédit-bail immobilier, le locataire exploitant étant la société GAUMONT,

"A l'expiration de ce crédit-bail, la société locataire deviendra propriétaire de l'immeuble, à charge pour elle de respecter tant le présent cahier des charges que l'ensemble des conditions particulières et les documents annexés à l'acte du 20 Décembre 1988.

"Pendant la durée du contrat de ce crédit-bail, la société locataire et la SICOMI propriétaire devront respecter l'ensemble de ces mêmes dispositions.

"Il est expressément convenu que le lot correspondant au complexe audiovisuel ne pourra faire l'objet d'aucune subdivision, et que sa propriété, susceptible être transmise dans des conditions de droit commun et sous réserve de l'article 9 ci-après, devra rester intangible.

"ARTICLE 3 - SOCIETE D'EXPLOITATION

"La société qui se verra confier l'exploitation de l'ensemble audiovisuel et cinématographique, devra comporter des actionnaires, et/ou des dirigeants présentant toutes garanties dans les domaines suivants :

- "- gestion de société commerciale.
- "- gestion d'équipement d'envergure recevant du public
- "- gestion et exploitation de salles de projection cinématographique,
- "- organisation de manifestations culturelles.

"Elle devra, en outre, de par ses actionnaires, présenter toute garantie de solidité financière.

"Il est prévu que la société GAUMONT ou les Filiales dont elle détiendra plus de 50 % du capital social assurent l'exploitation de ces salles.

of the

"ARTICLE 4 - CADRE JURIDIQUE DE L'EXPLOITATION "

« a) Pendant la durée du crédit-bail.

"Les droits d'exploitation de la société GAUMONT résultant d'un crédit-bail, c'est ce dernier qui confèrera ses droits à occupation par des sous-occupations partielles et de courte durée, sous réserve du respect par les sous-occupants du présent cahier des charges.

"b) A l'expiration du crédit-bail

"L'exploitation se fera dans le cadre d'un bail commercial.

"Des sous-locations partielles de courte durée pourront intervenir, sous réserve du respect, par les sous-locataires, du présent cahier des charges sans pour autant également que la souslocation remette en cause l'indivisibilité du bail.

PROGRAMMATION " 5 - ENGAGEMENT DE

5.1 - Cinémas

:)

"Deux petites salles d'environ 100 fauteuils,

"Les films présentés devront être des films de première exclusivité.

"Les salles seront dotées d'un équipement sonore dolby stéréo et d'équipements d'accueil et de confort de toute première catégorie.

"5.2 - Grande salle

"Les activités suivantes seront exploitées dans la grande salle:

« a) Projection de films Long métrage

- ". Cinéma sur écran supérieur à 18 mètres s'intégrant dans la programmation d'un réseau de salles prestigieuses
- ". Projections de films d'exclusivité ainsi que festivals à thème et "nuits de cinéma", tous les soirs à partir de 19 heures 30 et toute la journée à partir de 13 heures les mercredi, samedi, dimanche, jours fériés et vacances scolaires.

« b) En dehors des heures de projection de films d'exclusivité

"Les utilisations suivantes de la salle sont prévues en dehors des heures de projection de films de long métrage

". Congrès, conventions, manifestations, assemblées générales de sociétés: 40 séances par an

g 1/2 1

- ". Utilisation par les producteurs et organismes de télévision pour des présentations en avant-première d'émission de télévision, de films ou téléfilms: 60 à 90 séances par an
- ". Projections pour les scolaires et enfants: 95 séances par an
- ". Projections de films concernant principalement Paris pour des groupes organisés de touristes : 60 séances par an
- ". Projections pour les personnes du troisième âge : 10 à 30 séances par an (matin et après-midi)
 - ". Utilisation par la Ville de Paris: 12 séances par an.

"Ces durées d'utilisation sont données à titre indicatif. Toutefois, ces différentes fonctions seront bien maintenues dans une proportion, pour chacune, voisine de la proportion retenue cidessus, à 20 % près, En cas de modification notable du marché, ces conditions pourraient être revues à la demande de l'exploitant et après accord de la Ville de PARIS.

"ARTICLE 6 - LICEITE

L'exploitation du complexe audiovisuel exclura tous spectacles à caractère immoral, pornographique ou d'incitation à la violence. L'exploitant s'engagera à supprimer immédiatement de l'affiche, sur demande de la Vil-le de PARIS, tout film qui présenterait de tels inconvénients.

"ARTICLE 7 - AFFICHAGE

"La signalisation des activités et des programmes du complexe audiovisuel par voie d'affichage ou de procédés de projection, devra être étudiée de manière à s'intégrer au parti architectural des façades, en particulier, celle de la PIace d'Italie, qui se caractérise par une volonté de transparence sur les quatre premiers niveaux.

"Dans ce cadre, il doit être prévu la possibilité, en façade de l'immeuble, d'implanter une enseigne GAUMONT GRAND ECRAN ainsi que d'afficher les manifestations ou films d'exclusivité ou de les annoncer par faisceau laser ou projection murale.

"L'ensemble de ces dispositifs devront respecter les dispositions législatives et réglementaires applicables aux enseignes et à la publicité.

A 1/2c

« ARTICLE 8 - NATURE JURIDIQUE DU PRESENT CAHIER DES CHARGES

"Les obligations du présent cahier des charges trouvent leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix de cession du terrain est déterminé.

"Le présent cahier des charges, sous réserves de son approbation par le Conseil de PARIS, fera l'objet d'un acte modificatif à l'acte authentique du 20 décembre 1988 contenant cession par la Ville de PARIS de l'ensemble immobilier; il sera annexé à tous les actes ultérieurs de rétrocession, ainsi qu'aux actes sous-tendant l'utilisation du complexe, soit dans le cadre du crédit-bail conformément à l'article 4 ci-dessus, soit baux commerciaux, sous-location,...

"ARTICLE 9 -AGREMENTS SUCCESSIFS

"A chaque mutation intéressant le complexe audiovisuel (mutation de sa propriété ou mutation de son usage : a) pendant la durée du crédit-bail : cession de crédit-bail ; b) à l'expiration du crédit-bail : cession de bail commercial, renouvellement, etc...),

"L'agrément de la Ville de Paris devra être requis sur les conditions de cette mutation, sauf s'il s'agit de mutations internes au Groupe GAUMONT, présentant les mêmes garanties financières, et tel que prévu ci-dessus à l'article 3.

« ARTICLE 10 - SANCTIONS

"En cas de manquement aux obligations du présent cahier des charges, la Ville de PARIS pourra requérir du Tribunal compétent, la résolution du titre constituant le support juridique de cette exploitation, étant entendu, et compte-tenu des interactions souhaitées en ce qui concerne l'exploitation de chacun des éléments de programme, que la résolution d'une sous-location, si elle est demandée par la Ville, entraînera la résolution de plein droit du bail consenti par la Société Propriétaire à la société d'exploitation, et pendant la durée du crédit-bail: la résiliation du crédit-bail.

of RIC

"Dans ce cas, la FINANCIERE IMMOBILIERE INDOSUEZ, propriétaire, devra mettre en place dans un délai de trois mois, un nouvel exploitant se conformant au présent cahier des charges. A défaut, la ville de PARIS pourra substituer à la société d'exploitation l'exploitant de son choix, pourvu que celui-ci s'engage à payer à la SICOMI propriétaire un loyer dont le montant minimum au titre de l'ensemble est d'ores et déjà fixé à 1.713.386,00 francs hors taxes (un million sept cent treize mille trois cent quatre vingt six francs), en valeur 4ème trimestre 1990, indexé en fonction des variations de l'indice INSEE du coût de la construction.

« ARTICLE 11 - DUREE D'EXPLOITATION

« La durée d'exploitation du présent cahier des charges est limitée à 15 ans à dater de l'achèvement du bâtiment, ».

ENGAGEMENT DU PROMETTANT

- Autorisation de la Ville de PARIS

Compte tenu des conditions particulières insérées dans les actes des 20 et 21 décembre 1988 et 24 octobre 1991 ci-dessus relatés au chapitre « CAHIER DES CHARGES POUR L'EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE AUDIOVISUEL GRAND ECRAN», le PROMETTANT s'engage à obtenir, en la forme réglementaire, de la Ville de PARIS les autorisations ci-après définies :

I°/ Autorisation de subdiviser les lots de volume objet de la présente promesse de vente pour la réalisation des locaux à usage de commerce tels que définis infra au chapitre « CONDITIONS SUSPENSIVES » paragraphe « Commission Départementale d'Equipement Commercial ».

2°/ Autorisation de changement d'affectation des lots de volumes objet de la présente promesse de vente de leur affectation actuelle, à savoir : complexe audiovisuel à caractère « d'équipement culturel » en une affectation commercial — magasins.

3°/ Et en tant que de besoin, compte tenu du changement d'affectation, suppression de la nécessité de tout agrément tel qu'imposé par l'article 9 du cahier des charges ci-dessus relaté.

Ces autorisations de la Ville de PARIS libres de tout recours devront être obtenues au plus tard le 29 avril 2003 15 avril 2005.

Le BENEFICIAIRE s'engage à fournir au PROMETTANT tous documents et plans relatifs à son projet avant le 31 janvier 2005.

- Autorisation de l'AFUL

Compte tenu de l'existence d'une Association Foncière Urbaine Libre régissant l'ensemble immobilier, le PROMETTANT s'engage à obtenir une décision de l'Assemblée Générale de l'Association, libre de tout recours, autorisant :

I RIC 1

24 HEURES A PARIS

Reconversions

Les cinémas font leur révolution place d'Italie

mondes », L'affiche s'étale derrière l'im-mense façade vitrée. Le titre du dernier Spielberg pourrait aussi bien raconter la guerre que livrent avec achamement les défenseurs du grand écran Gaumont Italie (XIII^e) contre une reconversion apparemment inéluctable. La fermeture de l'une des quatre demières grandes salles parisiennes qui n'appartiennent pas à un multiplexe (restent le Grand Rex, le Max-Linder et l'UGC Normandie) est annoncée pour la fin de l'année, treize ans à peine après son inauguration. A la mairie du XIII^e, on espère encore un sursis de quelques mois. Mais on ne rêve plus vraiment de pouvoir inter-rompre les projets d'Europalaces. La société propriétaire, fusion de Gaumont et Pathé, fait valoir une baisse de fréquentation, de moitié sur la seule année 2004, qui rend la poursuite de l'activité impossible. La concurrence des multiplexes d'Ivry et de Bercy serait trop rude.

« Boycotter Gaumont si la vente se fait »

« Encore aurait-il fallu y opposer une stratégie : continuer les avant-premières et arrêter de ne programmer que des films en version originale! s avancent les défenseurs de la salle, qui parlent « d'assassinat ». Ils sont, eux, très loin d'avoir renoncé à sauver le plus grand écran de la capitale. Au printemps, ils lançaient d'abord une pétition « à l'ancienne ». Les signatures s'accumulent. Les habitants du XIIIº y voisinent avec des cinéphiles de la capitale « de banlieue, de province et même de l'étranger », recense Marie-Brigitte, une militante. Des signatures du spectacle Jean-Jacques Beineix qui inaugurait la salle avec son film « IP 5 » en 1992, Patrice Chereau, Claude Lelouch... — se mêlent aux poli-tiques — Jack Lang et Jacques Toubon côte à côte.

Début juin, ces habitants lançaient un site Internet très construit, où les messages de défense se bousculent. « Une salle mythique, j'y ai vu



PLACE D'ITALIE (XIII*). Le mythique grand écran Gaumont Italie risque d'être vendu faute d'être rentable. (LP,C F)

les meilleurs films après la fermeture du Kinopanorama! » térnoigne un cinéphile. Bernard invite à boycotter Gaumont si la vente se fait... « De l'avis de tous les techniciens, cette salle est un bijou, avec une insononsation exceptionnelle. Et l'on détruirait tout cela? » questionne Marie-Brigitte. Depuis quelques jours, le site propose une nouvelle parade : se précipiter en maine du XIII^e et consigner le refus sur le registre d'enquête du PLU *fitre page III*.

du PLU flire page III.

« Pourquoi ne pas classer la salle en espace culturel comme cela a été fait pour le Rodin ? » L'idée a peu

d'avenir a priori. « La Ville de Paris ne souhaite pas racheter. Les sommes en jeu, qui tournent autour de 6 ou 7 millions d'euros, ne sont d'ailleurs pas du même ordre », regrette-t-on en mairie du XIII°. Au mois d'octobre, la commission départementale d'équipement commercial examinera les propositions de rachat : au départ, deux noms avaient été déposés : Habitat et un magasin de vêtements, Esprit, qui pourrait être remplacé par H&M.

CLAUBINE PROUST Informations et pétition sur le site Sauvonslegrandecran.free.fr.



Le Rodin abritera les archives de Pathé. (LP/C.P.)

Le Rodin transformé en fondation

E CÉLÈBRE fronton du Rodin a échappé à tout risque d'être un jour décoré de l'enseigne d'un restaurant ou d'une higne de vêtements. Europalaces a finalement renoncé à vendre les lieux pour en faire une fondation. Elle rassemblerait les archives de Pathe. Un fonds documentaire conséquent, qui serait accessible aux chercheurs et au public, dans des conditions et une mesure non précisées pour finstant — il n'a pas été possible de joindre la direction d'Europalaces. L'armonce de la fermeture du cinéma il y a un peu plus d'un an et demi a, elle aussi, soulevé un tollé et suscite les mobilisations.

« Moi, jy voyais le théâtre des cheminots », confie Jean-François Pelissier, adjoint à la démocratie participative. La troupe de théâtre de la SNCF est sans domicile depuis que les travaux ont envahi la place Valhubert. Le comité d'entreprise de la SNCF a été rapproché d'Europalaces, mais la négociation n'a pas abouti. « Sur le Rodin, elle toumait autour d' 1.5-1.7 million environ », précise le directeur de cabinet Jean-Pierre Ruggieri. Pour s'assurer partiellement de l'avenir du site, la Ville a donc fini par le classer en espace culturel dans le fiutur PLU, « Europalaces doit aussi lancer à l'automne la rénovation du Gaumont Fauvettes », de l'autre côté de l'avenue des Gobelins. C.P.



20 Culture

Grand Écran, place d'Italie à Paris, fermera ses portes

Le rideau va tomber sur le «Grand Ecran»

imanche 25 décembre, 16h 30. Plusieurs dizaines de personnes se pressent à l'entrée du centre commercial Italie 2. Aujourd'hui, ce n'est plus la fièvre acheteuse qui les pousse dans le grand hall de marbre froid, mais la culture et le divertissement. Malgré ce lendemain de réveillon, ils sont venus en famille, en couple, entre amis, admirer King Kong sur écran géant, au cinéma Gaumont, place d'Italie. Dans une quinzaine de jours, pourtant, cette animation dominicale cessera. Les files de spectateurs disparaîtront et seuls quelques sans-abri demeureront sur les marches de l'immense vestibule. L'endroit perdra son âme.

La fermeture du cinéma est prévue le 3 janvier. Pour justifier sa décision, la société EuroPalaces, chargée de l'exploitation des salles Gaumont et Pathé, évoque une baisse de la fréquentation de 50 % sur la seule année 2004, la concurrence des multiplexes tels que le MK2 Bibliothèque et les UGC Ciné Cité de Bercy et des Halles ainsi que la perte d'attractivité des grandes salles. Le Kinopanorama a lui aussi disparu en 2002. Mais le comité Sauvons le Grand Écran accuse Gaumont de n'avoir rien mis en œuvre pour relancer la salle. Les avant-premières de prestige, le spectacle laser en début de séance et le film sur Paris, autrefois projeté aux groupes de touristes, ont été abandonnés depuis plusieurs années. La version française, réclamée par de nombreuses personnes réticentes à la version originale, n'est proposée pour certaines séances de l'après-midi que depuis quelques semaines. La programmation est toujours aussi mal annoncée dans les journaux et le prix du billet (9,50 €) reste prohibitif malgré la qualité de l'équipement.

«Ils ont abandonné toutes les recettes simples qui auraient pu sauver le Grand Écran. Ils ont laissé couler le navire sans le renflouer», s'indigne Marie-Brigitte

Andrei, présidente

du comité. A la dé-

ception s'ajoute

la colère de le sa-

voir remplacé par

des commerces.

Aucun groupe ne

se montrant inté-

ressé pour repren-

dre le cinéma, il se

murmure déjà que

la salle de 650 pla-

ces et ses deux sa-

«L'arrêt de toute activité culturelle serait un désastre pour de nombreux restaurateurs et pour l'animation du quartier.»

tellites de 99 places seront cédés au centre commercial Italie 2 pour y installer un H & M et un Habitat. Pourtant, la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC), notamment composée de deux représentants

de la mairie de Paris et chargée de donner l'autorisation à l'ouverture de commerces, ne se réunira que le 10 janvier. Le comité Sauvons le grand écran s'interroge donc. Y aurait-il déjà accord entre la municipalité et EuroPalaces ou celle-ci tenterait-elle de faire pression sur la CDEC? L'association, soutenue par Jacques Toubon, conseiller de Paris du 13^e arrondissement, vient d'envoyer une lettre ouverte à Bertrand Delanoë pour réclamer le classement de la salle en tant que lieu culturel. Le comité rappelle aussi que, selon son cahier des charges, l'activité cinématographique doit être maintenue jusqu'en novembre 2006. Il demande donc l'adoption d'un moratoire qui permettrait de réfléchir à un remplacement culturel et non commercial du cinéma. Lors du dernier débat de l'association, certains proposaient l'implantation d'un théâtre ou d'un mini-Palais des congrès. "L'arrêt de toute activité culturelle serait un désastre pour de nombreux restaurateurs et pour l'animation du quartier», s'inquiétait Marie-Brigitte Andrei.

Dimanche dernier, c'est Gilles, l'un des spectateurs du Gaumont Grand Écran, qui résumait le mieux la triste histoire de cette salle: «C'est à l'image de King Kong. C'est magnifique, mais on tue à la fin.»

ISABELLE COMPOINT



COMMUNIQUE DE PRESSE

Comme l'ensemble des personnes qui ont signé la pétition pour le maintien de l'activité cinématographique du **Gaumont Grand Ecran Italie**, la Ville de Paris regrette l'annonce de la fermeture de cette salle emblématique de la capitale.

Néammoins, la Ville de Paris souhaite rappeler que c'est sous l'impulsion de Jacques Chirac alors maire de Paris et de Jacques Toubon alors maire du 13^{ème} arrondissement que la Ville de Paris a signé en 1991 avec la société d'exploitation Gaumont Grand Ecran Italie une convention réduisant la durée d'exploitation de cette salle de 20 à 15 ans. Cette convention stipule que l'exploitant doit requérir l'agrément de la Ville pour tout changement d'affectation d'activité jusqu'en novembre 2006 seulement.

Par ailleurs, la société Europalaces nous a informé d'un certain nombre de difficultés:

- baisse de fréquentation importante (-50% sur la seule année 2004),
- concurrence de l'UGC Bercy (12^{ème}) et des 14 salles du MK2 Bibliothèque (13^{ème}) créées en 2003 (qui ont dépassé le million d'entrées en 2004);
- perte d'attractivité technologique des grandes salles, telles que le Kinopanorama hier ou le Gaumont Grand Ecran Italie aujourd'hui.

Par ailleurs, la société Europalaces prévoit de mener des travaux d'amélioration des salles du cinéma Gaumont Gobelins (les Fauvettes). Le Gaumont Rodin sera pour sa part dédié à l'hébergement des archives de la société Pathé, ouvertes aux chercheurs et au public.

Enfin, il convient de souligner :

- que le nombre d'écrans parisiens est passé de 361 à 365 entre 2002 et 2004 (28 écrans dans le 13^{ème} arrondissement hors Gaumont Grand Ecran),
- que l'année 2005 sera marquée par l'ouverture de 6 nouveaux écrans au MK2 Quai de Loire (19^{ème}),
- que, dans un proche avenir, devrait ouvrir un nouvel établissement cinématographique dans le nord est parisien.

Dans ce contexte, la Mairie de Paris et la mairie du 13^{ème} arrondissement seront très attentives au devenir de ce lieu.

Contact presse Carmen Pellachal : 01 42 76 49 61 service.presse@paris;fr

Sauvons le GRAND ECRAN

De: "Nicole Borvo" <n.borvo@senat.fr>
À: <sauvonslegrandecran2@msn.com>

Envoyé: jeudi 5 janvier 2006 16:21

Objet : comme convenu réponse de la première question

Réponse du ministère : Culture

publiée dans le JO Sénat du 29/09/2005 - page 2466

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la fermeture du cinéma Grand Ecran Italie dans le 13e arrondissement de Paris et lui demande ce qu'il compte faire en ce qui concerne une décision qui suscite la désapprobation de la part tant des élus que de la population. Les grandes salles de cinéma comme le Gaumont Grand Ecran Italie sont confrontées depuis plusieurs années à la concurrence de complexes voisins comme UGC Bercy et MK2 Bibliothèque. La fréquentation de ces grandes salles a donc fortement baissé au point d'imposer la fermeture de certaines, comme le Kinopanorama fermé en 2002. Le Grand Ecran Italie a connu quant à lui une baisse de 50 % de sa fréquentation en 2004. La situation de ces établissements, qui appartiennent à des opérateurs privés importants, ne répondant pas aux critères d'intervention des institutions publiques en matière d'aides au secteur cinématographique. la marge de manoeuvre est très limitée. Si l'on peut déplorer la disparition de salles aussi emblématiques que le Grand Ecran Italie, il faut signaler que le quartier comporte un nombre suffisant d'écrans et que Paris dans son ensemble connaît une augmentation constante du nombre d'écrans, et de nouveaux équipements, qui par leur confort et leur offre de films, attirent les faveurs du public parisien.





La vérité sur les arguments invoqués pour justifier la destruction du Grand Écran Italie

1. Argument N° 1 - Le Grand Écran subit la concurrence des multiplexes :

Selon la version officielle, l'activité du Grand Écran Italie, avec ses 650 places, serait incompatible avec celle du MK2 Bibliothèque et sa grande salle de 500 places. Or les mêmes raisons avaient été avancées pour justifier la fermeture par EuroPalaces du Kinopanorama en 2002, qui ne devait pas faire d'ombre au Grand Écran Italie, puis du Gaumont Gobelins Rodin en 2003, au prétexte d'une offre suffisante dans le quartier!

Effets pervers de cette logique : la raréfaction des salles menace désormais les autres salles du quartier.

2. Argument N° 2 - Le Grand Écran a connu une baisse de fréquentation de 50% en 2004 :

Un des principaux arguments avancés par la société EuroPalaces pour rayer le Grand Écran Italie de la carte, repris par la Mairie de Paris et le Ministère de la Culture, serait « une baisse de fréquentation de 50 % en 2004 ». Or les chiffres montrent qu'en 2004 le Grand Écran Italie se maintenait régulièrement dans le peloton de tête des salles Paris-Périphérie. Les propres chiffres d'EuroPalaces joints au dossier CDEC font apparaître une baisse de seulement 4% en 2004 (voir : Motivations de la demande) !

D'après les chiffres comparatifs 2004 (Tableau 1), si on appliquait aux autres salles les mêmes critères utilisés pour justifier la destruction du Gaumont Grand Écran Italie, il faudrait également raser le Gaumont-Opéra, le MK2 Nation, le Parnassien, le MK2 Bibliothèque, l'UGC Triomphe, l'UGC Convention, le Gaumont Alésia, le Gaumont Gobelins, le Mistral, le Bretagne et le Miramar.

D'après l'évolution de la fréquentation entre 1993 et 2005 (Tableau 2), même si depuis 2004 le nombre d'entrées passe sous le seuil de fréquentation, les recettes se situent encore au-dessus du seuil de rentabilité. Les chiffres font également ressortir le potentiel de la salle si elle bénéficiait d'une exploitation conforme à sa spécificité (au lieu d'être gérée comme n'importe quel cinéma de quartier).

Dans son communiqué de presse du 22/12/05, EuroPalaces fait valoir que le Gaumont Convention a réalisé plus de 425 000 entrées en 2004 avec 1 081 fauteuils répartis sur 6 salles (soit une moyenne de 393 entrées/fauteuils). D'après les 290 000 entrées (pour 848 fauteuils sur 3 salles) avancées par EuroPalaces dans ce même communiqué (301 000 selon d'autres sources), le Grand Écran totaliserait de 342 à 355 entrées/fauteuil. Résultats tout à fait honorables compte tenu de la médiocrité de sa programmation, et ne justifiant en aucun cas une telle condamnation [ratio identique à celui du Gaumont-Opéra, et supérieur au MK2 Bibliothèque (280) sur la même période].

3. Argument N° 3 - Une chute de 12% en 2005 :

Or, d'après l'évolution 2004-2005 rapportée dans Le Film Français, la baisse de fréquentation du **Grand Écran** en 2005 (- 12%) se situe dans la moyenne nationale, et apparaît souvent même inférieure à celle des autres salles Paris-Périphérie :

Paramount Opéra : -11%, Rex : -20%, Gaumont Parnasse : -18%, Gaumont Aquaboulevard : -10%, Gaumont Grand Ecran Italie : - 12% ; Gaumont-Gobelins : -17%, UGC Gobelins : -11%, UGC Bercy : -11% ; UGC Lyon Bastille : -14%, UGC George V : -14%, UGC Maillot : -10%, UGC La Défense : -14%, Pathé Quai d'Ivry : -14%, Gaumont Disney Village : -24%, UGC Noisy le Grand : -21%, UGC Rosny : -11%, UGC Vélizy : -19%, Pathé Cyrano Versailles : -21%, Belle-Epine : -13%.

On peut par ailleurs s'interroger sur cette fermeture maintenue malgré la remontée des recettes depuis plusieurs mois et les records d'affluence enregistrés en décembre 2005 (+ 191 %, meilleur score de France). Sans compter le classement de la salle en tête du groupe pour la qualité de ses services.

Selon la mairie, les démarches auprès de repreneurs potentiels n'ont pu aboutir en raison de la baisse de fréquentation. Or ce sont justement les formidables potentialités de la salle qui ont motivé un candidat à la reprise du fond de commerce, dont le dossier a été présenté - puis rapidement écarté - à la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC) du 7/2/06.

D'après les salariés d'EuroPalaces le Grand Écran n'a pas bénéficié des attentions qu'une salle mérite lorsqu'elle est en difficulté... et aucun effort n'a été fourni par la direction pour améliorer sa programmation et éviter la désaffection du public. Désaffection aggravée par l'abandon de la plupart des dispositions du Cahier des Charges propres à valoriser la salle depuis 2001.

[Voir : "<u>Dérives observées dans la gestion du GEI</u> depuis la fusion des salles PATHE-GAUMONT au sein du consortium EUROPALACES en 2001"]

4. Argument N° 4 - Un « déficit » inexpliqué :

Le Ministère de la Culture va jusqu'à invoquer une situation critique pour cet établissement, ne tenant aucun compte de la santé financière florissante affichée par la société EuroPalaces (voir : "EuroPalaces, des bénéfices en constante progression"!

Par ailleurs, aucun travaux ou investissement dans la salle ne vient justifier l'ampleur du déficit imputé au Grand Écran Italie.

5. <u>Argument N° 5</u> - Gaumont ne serait plus lié par le cahier des charges :

Toujours selon la version officielle, l'obligation pour Gaumont d'exploiter la salle expirerait en novembre 2006. Or d'après l'article 11, la durée d'exploitation du cahier des charges court pendant 15 ans à compter de l'achèvement du bâtiment, soit d'après le certificat de conformité, jusqu'au **2 juin 2008**.

Gaumont a donc cessé toute exploitation deux ans et demi avant la date fixée, ce dont ni la CDEC ni les services de l'urbanisme n'ont tenu compte pour délivrer leurs autorisations.

En l'absence d'agrément de la Ville de Paris délivré durant la période de validité du cahier des charges, la vente, l'autorisation de la CDEC, ainsi que le permis de construire, ne peuvent être validés.

6. Argument N° 6 - Il n'y a pas de repreneur :

Il n'y aurait d'après la mairie aucun investisseur intéressé à la reprise du Grand Écran! Or dès octobre 2005 la candidature d'un exploitant indépendant — et qui présentait de sérieuses garanties bancaires - s'est heurtée à une fin de non-recevoir de la part d'EuroPalaces, au prétexte que la salle était "déjà vendue"! Aucun encouragement non plus du côté de la Mairie de Paris!

Depuis, des producteurs à la recherche de salles sur Paris se sont déclarés fortement intéressés par les remarquables potentialités de la salle! Preuve supplémentaire qu'en dépit des demandes renouvelées des élus et associations, tout n'a pas été entrepris auprès des investisseurs tant publics que privés pour monter un dossier de reprise!

L'existence d'une promesse de vente signée dès octobre 2004 entre EuroPalaces et la société TEYCPAC, mentionnée à la demande de permis de construire, démontre une fois de plus qu'aucune chance n'a été laissée au Grand Écran, dont la destruction programmée de longue date a été maintenue malgré ses bonnes performances.

7. Argument N° 7 - Le Grand Écran relève du domaine privé :

Le Grand Écran relèverait du seul domaine privé, excluant toute intervention publique.

C'est compter sans la Convention liant Gaumont à la Ville de Paris et les obligations du Cahier des charges « *trouvant leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix du terrain est déterminé »*. (Article 8 du Cahier des charges)

Ces obligations sont considérées comme « essentielles et déterminantes pour la VILLE DE PARIS, s'intègrent étroitement à la politique de la ville pour laquelle la création, l'existence et le maintien de ce type d'équipement est essentiel... Ces motivations constituant un intérêt légitime et sérieux comme étant par nature des motifs d'intérêt général. »

Que la construction du GEI ait été présentée à l'époque comme "grand chantier de l'état" et "réalisation de la municipalité" confirme par ailleurs sa qualité d'équipement collectif d'intérêt public. La société exploitante (Gaumont) s'étant vu concéder un prix préférentiel du terrain par la Ville de Paris, en contrepartie d'engagements non respectés, le citoyen et le contribuable peuvent légitimement s'interroger sur cette opération commerciale, effectuée en l'absence de tout appel d'offres visant à pérenniser l'activité de la salle.

8. Argument N° 8 - La salle ne peut prétendre à des aides publiques :

Le dossier du candidat-repreneur, désireux de faire jouer pleinement au Grand Écran son rôle de pôle d'animation pour le quartier, mentionne son intention de demander son classement « Art & Essai » en prévision de la programmation des deux petites salles. Pourquoi une telle mesure, qui bénéficie déjà au MK2 Quai de Seine, ne serait-elle pas applicable au Grand Écran Italie ?

Par ailleurs, sachant que l'ensemble des entreprises françaises perçoit jusqu'à 65 milliards d'aides publiques (soit 2 fois le budget de la défense et plus que celui de l'éducation), pourquoi celle qui relancerait l'activité du Grand Écran, largement reconnu d'intérêt public, ne profiterait-elle par d'une de ces innombrables formes d'aides ?

9. Argument N° 9 - Le quartier comporte suffisamment de salles :

Selon la mairie et le ministère, le quartier comporte un nombre suffisant d'écrans, sans qu'il soit jamais fait mention des atouts exceptionnels de cette salle unique en Europe, conçue aussi bien pour le spectacle vivant, les émissions et retransmissions télévisuelles, les concerts, congrès, etc...

Or le Grand Écran, par sa position centrale au cœur de l'Île-de-France, doté d'un parking souterrain et accessible aux handicapés, constitue non seulement une précieuse salle de proximité pour les riverains, mais un pôle d'attraction inégalé pour les parisiens et les franciliens, parfaitement desservi par les transports en commun, proche des gares et du périphérique.

L'ouverture du MK2 Bibliothèque à la périphérie-Est de l'arrondissement est donc loin de compenser la perte de cette salle, succédant déjà à de nombreuses fermetures dans le quartier depuis 30 ans : le Galaxie (ancien Fontainebleau), l'Orient-Ciné, le Paramount-Gobelins, le Paramount-Galaxie (4 salles), le Gaumont Gobelins Rodin, et le Barbizon (Silverscreens).

Situation admise par des élus de tous bords, qui reconnaissent le déficit en lieux culturels de l'un des trois arrondissements les plus peuplés et les mieux desservis de la capitale, et le rôle majeur du Grand Écran Italie pour le 13ème.

[Voir "La désertification culturelle du 13^{ème} arrondissement"]

10. <u>Argument N° 10</u> - Les spectateurs préfèrent changer de quartier :

On constate que c'est à l'inverse la pénurie de salles qui pousse les cinéphiles à délaisser le secteur (Voir : Journal du 13ème - Avril 06 : "Quand une salle ferme, les spectateurs changent de quartier").

Plus grave encore : depuis la fermeture par EuroPalaces du **Gaumont Grand Écran Italie** en 2006, succédant déjà à celle du **Gaumont Gobelins Rodin** en 2003 (au prétexte d'une offre cinématographique suffisamment riche dans le quartier !), il n'y a désormais plus assez de salles autour de la Place d'Italie pour faire face aux sorties de films. A terme, ce sont tous les cinémas du quartier qui risquent de disparaître.

11. Argument N° 11 - La salle ne serait pas "aux normes" :

Vérification faite, d'importants travaux de remise aux normes de sécurité (détection incendie, désenfumage...) avaient été effectués moins de deux ans avant la fermeture.

12. <u>Argument N° 12</u> - L'ouverture des enseignes « Habitat » et « H&M » rééquilibrerait le Centre Commercial Italie2 :

Le Centre Commercial Italie 2 (place d'Italie) comporte à ce jour 48 magasins sur 124 dédiés au textile. Depuis l'installation en mars 2007 d'une nouvelle boutique consacrée à la mode enfant, le *plafond maximal de 39% à ne pas dépasser selon les normes des centres commerciaux* (Le Parisien - Déc.03) risque d'être déjà franchi avant toute implantation d'H&M. Situation qui rendrait caduque la décision de la CDEC du 22 juin 2006.

Beaucoup de riverains se plaignent par ailleurs de la surabondance de boutiques de vêtements dans le Centre Commercial, dont certaines ont déjà supplanté une Librairie très appréciée (Flammarion) et une superbe Brasserie à l'ancienne avec salons de réception (Le Rozès), qui manquent à présent au quartier.

De plus, il est loin d'être prouvé que le remplacement d'un pôle d'animation de l'envergure du Grand Écran par des enseignes commerciales déjà accessibles à quelques stations de métro apporte quoi que ce soit au quartier, et constitue un bon choix économique à long terme pour l'arrondissement. Etrange politique à l'heure où la plupart des centres commerciaux se dotent d'équipements cinématographiques susceptibles de drainer un surcroît de clientèle vers leurs boutiques!

Enfin aucune étude n'a été faite sur l'impact négatif (circulation et pollution) que risque d'entraîner l'afflux quotidien de véhicules supplémentaires dans le quartier (camions de livraisons et voitures) suite à l'installation d'une grande surface dédiée à l'équipement de la maison.

13. Argument N° 13 - De piètres compensations, des promesses non tenues et des missions trahies :

La Mairie de Paris fait valoir dans son communiqué du 2 janvier 2006 que « la société EuroPalaces prévoit, dès fin janvier 2006, de mener des travaux d'amélioration des salles du cinéma **Gaumont Gobelins Fauvettes** ». Or à ce jour, à part un vague toilettage de la façade, ces salles vétustes, et qui ne sont même pas aux normes, n'ont bénéficié d'aucune rénovation. Des rumeurs courent même sur leur fermeture programmée!

Quant à « *l'hébergement des collections de la Fondations Pathé qui sera ouverte aux chercheurs et au public au Gaumont Gobelins Rodin* » annoncé par Serge Blisko depuis mai 2005, ce projet s'il se réalise un jour, réservé principalement à un noyau de spécialistes, ne compensera jamais la perte pour le quartier d'une salle telle que le Grand Écran ayant vocation à rassembler un large public populaire au cœur du 13ème arrondissement (Voir : "<u>Un marché de dupes</u>").

Enfin l'abandon du Grand Écran Italie par nos représentants élus du peuple vient contredire l'engagement public du Maire du 13ème en faveur de la salle en février 2005, les déclarations de Jacques Chirac sur l'exception culturelle aux Rencontres Européennes de la Culture, ainsi que les missions de nos pouvoirs publics en matière de culture et de patrimoine.



Les atouts exceptionnels du Grand Écran Italie



Avec son écran panoramique géant, sa salle de 652 places disposées en gradins, parfaitement insonorisée et climatisée - assortie de deux petites salles de 100 places - sa scène de 300 m2, ses espaces d'accueil et de réception, le Gaumont Grand Écran offre davantage de confort et de convivialité que la plupart des multiplexes.

Mais c'est aussi un **auditorium** et un **complexe multimédia** adaptable aux nouvelles technologies,
prévu pour la **retransmission en direct**d'émissions de télévision ou de grands
évènements sportifs

Conçu également comme une salle de spectacle à part entière, il dispose d'un emplacement pour fosse d'orchestre, de dégagements, loges équipées, d'un vaste monte-charge (70 m2) directement relié au parking du centre Italie2 (1200 places), d'une galerie d'exposition, dépendances et annexes techniques... Ses possibilités d'offre culturelle s'avèrent particulièrement riches et diversifiées (spectacle vivant : théâtre, danse, concerts, one-man-show, comédies musicales...)





Une des rares salles de la capitale accessible aux handicapés, offrant une file d'attente abritée, il est l'une des mieux conçues pour accueillir des avant-premières, festivals, congrès... et manifestations en tous genres (remises de prix, congrès...)

Sa grande esplanade en parvis sur la place d'Italie offre le maximum de visibilité aux opérations de prestige. Son immense scène peut accueillir des équipes au grand complet....

Le Grand Écran a de plus bénéficié de **conditions exceptionnelles d'isolation** lors de sa construction : monté sur vérins le protégeant parfaitement de toute vibration du métro, il est la seule salle à part l'**Opéra-Bastille** équipée d'une ventilation totalement silencieuse (sous fauteuils / double-plancher / basse-pression), digne des meilleures salles de concert. De plus ses murs sont pourvus de plaques de plomb destinées à éliminer les bruits parasites. Autant dire que la salle bénéficie d'une acoustique exceptionnelle qui, selon Gaumont, *donne au son numérique un relief tout à fait saisissant*.

Son écran géant aussi grand qu'un terrain de tennis [24 m de base x 10 de hauteur (240 m2)] est l'un des plus grands d'Europe.

Avec ses projecteurs 35-70 mm, double bande, double poste, automatisme intégral, son équipement sonore Dolby stéréo, bi-amplification grande puissance, video projection grand écran, le Gaumont Italie était un des seuls cinémas équipé de quasiment tous les formats de projection et de tous les formats sonores possibles (SRD, SDDS, DTS). Son spectacle laser, abandonné depuis 2002, constituait une attraction incontournable pour les spectateurs.

Voir : L'avis des internautes

L'avis de Gaumont :

Grâce à son cadre unique et à ses prouesses exceptionnelles, le Gaumont Grand Écran s'est imposé comme le must obligé du centre commercial Italie 2.

Les performances du Grand Écran en font une salle de référence pour de nombreux réalisateurs. Des avantpremières et projections techniques (la dernière en date : Les deux frères, de **Jean-Jacques Annaud**) s'y déroulaient régulièrement.

Lorsqu'il était chez Gaumont, Luc Besson la privilégiait pour visionner les rushes de ses films.

Disney l'a choisie pour la sortie de La Petite sirène, Pocahontas 2, La Belle et le clochard 2...

En décembre 2005, la salle se classait 2ème du groupe pour l'accueil et le service, avec une note QualiService de 97%.

Ses caractéristiques techniques et sa situation géographique en font un équipement culturel d'exception au coeur de Paris



Situé au centre du hall d'un immeuble prestigieux de la capitale construit par l'architecte Kenzo Tange à l'entrée du Centre Commercial Italie2, le Grand Écran n'a pas d'équivalent dans tout l'Hexagone.

Jouissant d'une situation privilégiée au centre du 13° arrondissement particulièrement bien desservi par les transports urbains, il constitue non seulement une précieuse salle de proximité pour les riverains, mais un pôle d'attraction pour les parisiens et les franciliens, aux potentialités encore inexploitées.

(Voir "Accès et Environnement")

Il est important de signaler qu'il n'existe AUCUNE SALLE DE SPECTACLE POLYVALENTE DE CE TYPE ET DE CETTE IMPORTANCE A PARIS RIVE GAUCHE !!!

Les arrondissements du sud parisien (13ème, 5ème, 6ème, 7ème, 14ème, 15ème) se retrouvent donc, sur ce plan, plus délaissés que jamais.







Dérives observées dans la gestion du Grand Écran Italie depuis la fusion des salles Pathé-Gaumont au sein du consortium EuroPalaces en 2001

Les salariés d'EuroPalaces sont avisés de la fermeture de la salle dès 2004. D'après un courrier daté d'octobre 2004, depuis la construction des multiplexes à proximité du Grand Ecran Italie, on a pu constater :

- aucune mise en valeur de la salle pour contrer les effets de cette concurrence annoncée ;
- une programmation souvent inadaptée ;
- l'abandon des obligations liées à l'article 5-5.2 du cahier des charges (manifestations de prestige, avant-premières, congrès, conférences, etc...) ; les sociétés désireuses de réserver la salle pour des évènements particuliers n'y ont plus accès ;
- l'absence de films en version française, correspondant pourtant à une forte attente du public, poussé de ce fait à déserter la salle pour la concurrence (alors que des sondages dans le quartier ont mis en évidence une forte demande pour la VF aux horaires des familles et de sortie des bureaux, dont se font largement l'écho les multiples réactions recueillies sur le site Sauvons le Grand Écran);
- l'absence de visibilité des programmes, mal affichés dans la presse et sur internet ;
- la disparition de tous les petits "plus" attractifs pour le spectateur (spectacle laser, film sur Paris à l'attention des touristes...).

On peut aussi s'étonner qu'au vu des mauvais résultats annoncés, il n'y ait eu aucun changement de direction pendant des années, contrairement aux habitudes du groupe qui fait régulièrement "tourner" les directeurs d'un site à un autre.

A

Et que penser de la politique consistant à transférer rapidement dans une plus petite salle les films à gros succès, causant la perte de milliers de spectateurs au Grand Écran Italie ?

Que dire encore des rumeurs insidieuses destinées à mettre en avant des défauts techniques soi-disant insurmontables, ou faisant passer pour obsolète une salle considérée par la majorité des professionnels autorisés comme LA salle du XXIème siècle ?

Malgré cette succession de traitements aberrants, le Grand Écran résiste jusqu'au bout et continue à afficher des performances non négligeables compte tenu de la médiocrité de sa programmation : de 290 000 à 301 000 entrées sur 2004 selon les sources, affichant un ratio de remplissage identique à celui du Gaumont-Opéra, et supérieur au MK2 Bibliothèque sur la même période (chiffres qui seraient susceptibles d'augmenter rapidement si la salle était mise en valeur et bénéficiait d'une gestion conforme à sa spécificité).

A

Plus grave encore : le Comité d'Entreprise - tenu dans l'ignorance de la Convention passée avec la Ville de Paris - n'a pas eu entre les mains les éléments nécessaires pour prendre sa décision d'autorisation de fermeture en toute connaissance de cause !



Le Grand Écran Italie :

GRAND CHANTIER DE L'ÉTAT & réalisation de la Municipalité



Les difficultés des grandes salles de cinéma parisiennes

Le Grand Ecran Italie doit fermer en décembre

LE 5 JUIN 1992, la salle de cinéma Gaumont Grand Ecran, avec le plus grand écran de Paris (240 mètres carrés), place d'Italie, était inaugurée en grande pompe par Jacques Chirac, alors maire de la capitale, et Nicolas Seydoux, PDG de Gaumont, avec un film de Jean-Jacques Beineix, IP5 (Le Monde du 6 juin 1992). L'édifice conçu par l'architecte Kenzo Tange, s'inscrivant parmi les grands chantiers de l'Etat, avait pour mission de réconcilier Paris avec son 13' arrondissement, trop mutilé pendant une vingtaine d'années. La salle de 650 places était flanquée de deux salles plus petites (100 fauteuils chacune).

Treize ans plus tard, ce beau projet a fait long feu. La fermeture de ce petit complexe cinématographique est programmée pour la fin de l'année, au profit sans doute de boutiques de décoration et de prêt-à-porter. Les riverains s'en émeuvent, tout comme bon nombre de réalisateurs (dont Patrice Chéreau, Christophe Barratier ou Claude Lelouch) et d'anciens ministres de la culture (Jack Lang et Jacques Toubon), qui ont signé une pétition contre la fermeture de ces salles parisiennes. « Les riverains de la place d'Italie appellent à la mobilisation contre une nouvelle étape vers la marchandisation de notre société », déplore cette pétition.

Le maire (PS) du 13° arrondissement de Paris, Serge Blisko, explique au Monde qu'il « est navré de cette décision d'EuroPalaces lla société formée en 2001 par la fusion de Gaumont et Pathé] de fermer les salles. Il n'existe pas de réglementation comme celle qui existe pour les salles de spectacles, permettant d'empêcher cela. Seule une convention signée en 1991 avec les exploitants les oblige à ne pas détourner les salles de leur activité cinématographique. Cette convention est applicable jusqu'en novembre 2006. Or, EuroPalaces a perdu la moitié de ses spectateurs depuis 1992 et nous avons juste obtenu que le Grand Ecran ne ferme qu'à la fin de l'année 2005. »

PLUS QUE TROIS

« La concurrence des multiplexes à Paris (des Halles, de Bercy) tout comme de la banlieue sud (Créteil et lurysur-Seine) se fait sentir », ajoute le maire. D'autant plus que la programmation du Grand Ecran ne lui confère aucune spécificité, comme celle plus cinéphilique du MK2 Bibliothèque, lui aussi implanté dans le 13' arrondissement.

Régine Hatchondo, déléguée de la mission Cinéma de la Mairie de Paris, souligne que « la Ville n'a pas pu faire jouer le fonds d'aide aux salles indépendantes – il n'est attribué qu'à celles qui comptent moins de 7 500 entrées par semaine. Un accord est toutefois intervenu pour qu'EuroPalaces installe dans un autre complexe récemment fermé, le Gaumont Rodin (toujours dans le 13' arrondissement), la Fondation Pathé, qui mettra ses archives à disposition du public et des chercheurs. Et l'exploitant s'est engagé à lancer un plan de rénovation d'un autre cinéma de l'arrondissement, le Gaumont Fauvettes ». La direction d'EuroPalaces, qui a par ailleurs récemment engagé des travaux de rénovation dans ses salles Gaumont-Alésia (avenue du Général-Leclerc, 14 arrondissement), n'a pas souhaité commenter ces informations.

Après cette fermeture qui suit celle, voilà trois ans, du Kinopanorama, dans le 15' arrondissement, il ne restera plus dans Paris que trois salles de plus de 600 places n'appartenant pas à un multiplexe: le Grand Rex (classé monument historique) et le Max Linder sur les Grands Boulevards, et l'UGC-Normandie sur les Champs-Elysées.

Depuis 2002, douze salles parisiennes ont fermé, mais seize se sont ouvertes (dont quatorze au sein du MK2-Bibliothèque). Six autres salles MK2 doivent ouvrir cet automne sur le quai de la Loire (19°).

Nicole Vulser

Ici la mairie de Paris et votre mairie d'arrondissement réalisent

GRAND ECRAN

Un complexe unique en Europe consacré à l'art cinématographique et à la création audiovisuelle (Salles de spectacles et de projection, bureaux, commerces, résidence hôtelière) Mise en service fin 1990 Mairie de Paris - Mairie du 13°



II.2.2. MOTIVATIONS DE LA DEMANDE

LE DEPART DES CINEMAS GAUMONT

En 1992, les cinémas Gaumont ouvrent sur le site Italie Grand Ecran en continuité du centre commercial Italie 2, trois salles de cinémas dont une salle grand écran d'une capacité de 652 sièges. Les deux autres salles étant de plus petite capacité (99 fauteuils chacune).

Les cinémas Gaumont Grand Ecran ont vu, depuis leur ouverture, leur fréquentation diminuer progressivement rendant le site largement déficitaire. En 2004, la fréquentation atteignait 289 000 entrées soit -46% par rapport à 1993 (531 000), alors que la fréquentation moyenne des salles de cinéma en France a augmenté de 15% sur la même période.

Année	TOTAL	Evolution/an
1992	352 000	14:
1993	531 000	51%
1994	517 000	-3%
1995	515 000	0%
1996	526 982	2%
1997	563 071	7%
1998	463 096	-18%
1999	384 740	-17%
2000	375 572	-2%
2001	392 229	4%
2002	383 889	-2%
2003	301 286	-22%
2004	288 676	-4%

[⇒] Ouverture du multiplexe UGC Ciné Ciné de Bercy

La perte de vitesse qu'a subi de plein fouet le cinéma Gaumont, découle de l'émergence des pôles cinématographiques UGC Ciné Cité sur le site de Bercy Village (18 salles), MK2 (14 salles) au pied de la Bibliothèque Nationale et Pathé Ivry (14 salles). En effet, au détriment des cinémas « monosalles », les multiplexes tendent à devenir des formats banalisés qui répondent mieux aux exigences du public en terme de confort (nombre de salles et de fauteuils), d'offre, de souplesse des horaires de diffusion, d'accessibilité, de situation et de complémentarité avec d'autres activités. Ainsi, ces trois multiplexes constituent un pôle cinématographique émergent qui anime les nouveaux quartiers de l'Est parisien.

D'autres facteurs, externes au développement de l'offre multiplexe avoisinante ont par ailleurs contribué aux difficultés du site Italie grand Ecran :

- la mutation des circuits de distribution qui réduit la capacité des grandes salles à projeter des films en exclusivité;
- la banalisation de l'avantage technologique représenté par les grandes salles.

C'est dans ce contexte qu'Europalaces a souhaité, depuis 2004, cesser son activité sur le site.

[⇒] Ouverture du multiplexe MK2 Bibliothèque Nationale

² Source : Ministère de la Culture Centre National du Cinéma

Cette cession d'activité, officialisée par la fermeture du site le 3 janvier 2006, s'est effectuée en contrepartie d'un engagement pris par Europalaces auprès de la Ville de Paris de réinvestir sur les sites Rodin et Fauvettes. Le cinéma Fauvettes sera rénové tandis que le cinéma Rodin conservera son activité culturelle en accueillant les Archives du cinéma (Cf. courrier Europalaces joint).

Ainsi, ces mesures permettront de conserver une activité culturelle et cinématographique qui contribueront à l'animation du quartier. Notons pour mémoire que le XIIIème arrondissement dispose de 28 salles.





Paris, le 3 () JUIN 2005

CAB/LE/MHV/nº 0501 2631

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu faire part à Monsieur Bertrand Delanoë de vos préoccupations concernant le projet de la société *Europalaces*, gestionnaire des cinémas Gaumont et Pathé, de cesser l'exploitation du cinéma *Gaumont Grand Ecran Italie*, et il m'a chargée de vous en remercier.

Au regard, notamment, de la baisse importante de la fréquentation que connaît cette salle, la société envisage effectivement de fermer cet établissement.

En juillet 1987, sur la base d'un projet architectural retenu pour l'aménagement d'un terrain de 5500 m², situé 18-20 place d'Italie, il avait été convenu qu'un complexe cinématographique serait exploité sur une période de quinze ans, à compter de la date d'achèvement du bâtiment, en l'occurrence le 24 décembre 1992. Après l'avoir acquis, la "Financière immobilière Indosuez SICOMI" en a donc concédé la jouissance à la société d'exploitation cinématographique Gaumont.

S'il n'apparaît ainsi pas possible d'empêcher la réaffectation que souhaite le gestionnaire et qu'autorise la convention signée avec la municipalité lors d'une précédente mandature, la Ville de Paris s'est néanmoins engagée à examiner très attentivement le devenir de cet espace, en concertation avec les riverains, et en tenant compte tant de l'évolution des pratiques culturelles que des besoins locaux en équipements publics et commerciaux dans ce secteur.

Sur cette base, un accord est d'ores et déjà intervenu pour que la société EuroPalaces installe au Gaumont Rodin, récemment fermé, la fondation Pathé qui mettra ses archives à disposition du public et des chercheurs. L'exploitant s'est également engagé à lancer un plan de rénovation du cinéma Gaumont Fauvettes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Laurence ENGEL

Entre la Société EUROPALACES, SAS au capital de 148 018 702 euros, dont le siège est à Paris (75008), 21 rue François 1[™], représentée aux présentes par M. Rémi AUTRET directeur, ci-après dénommée « EUROPALACES » ;

La Société SCI FONCIERE TEYCPAC, SCI au capital de 10 000 euros, dont le siège est au Perray-en-Yvelines (78 610), 57 rue de Chartres, représentée par M. Jean-Michel PACAUD, gérant non associé, ci-après dénommée « TEYCPAC » ;

Et la Société TEYPAC - H - Italie, SAS au capital de 37 000 euros, dont le siège est au Perray-en-Yvelines (78 610), 57 rue de Chartres, représentée par M. Jean-Michel PACAUD, gérant non associé de TEYCPAC, présidente, ci-après dénommée « THI » ;

Il est convenu ce qui suit :

- EUROPALACES a consenti le 26 octobre 2004 une promesse unilatérale de vente (ci après dénommée « la promesse ») à TEYCPAC pour la cession des lots de volumes n°31.001 et 31.002 de l'ensemble immobilier « Italie Grand Ecran » situé à Paris-(75013).
- Par la présente, EUROPALACES fait suite à la demande de TEYCPAC de lui substituer THI au bénéfice de ladite promesse à THI.
- 3) EUROPALACES et THI (ci-après dénommés « les parties ») entendent modifier comme suit les dispositions de ladite promesse :
 - a. Le détai fixé par la promesse pour la détermination per voie d'avenant du volume à usage d'entrepôt desservi par sas commun (« musée Gaumont »), initialement déterminé au 15 février 2005, est reporté au 30 octobre 2005;
 - b. Les parties reconnaissent que l'obligation d'agrément préalable de la Ville de Paris instituée par le Cahler des charges annexé à l'acte de vente du 24 octobre 1991 par la SCI Italie Grand Ecran à la Société Financière immobilière Indosuez, prend effet pour une durée de 15 ans à compter de l'achèvement de l'immeuble; dans l'état actuel des connaissances des parties, la date de caducité de l'obligation d'agrément préalable de la VIII de Paris intervient au 12 mai 2007; le délai de réalisation de la promesse est donc fixé au 12 juin 2007; pendant le délai de validité de la promesse, sa réalisation sera suspendue soit à l'agrément de la Ville de Paris, si celle-ci est requise précèdemment à la caducité de l'obligation d'agrément; soit à la caducité de l'obligation d'agrément;
 - c. Dans le cas où les parties disposeraient d'un document valide actant d'un achèvement de l'immeuble antérieur à la date du 12 mai 1992, le délai de réalisation de la promesse serait adapté en conséquence pour correspondre à date de caducité telle que figurant sur ce document + 15 ans + 1 mois;
 - d. Les parties reconnaissent qu'il n'y a pas lieu de solliciter un agrément préalable de l'AFUL Italie Grand Ecran au titre de la réalisation de la promesse, sauf à ce qu'il soit porté etteinte aux droits de cette demière dans le cadre de la réalisation du projet objet de la promesse;
 - Le délai fixé pour le dépôt de la dernande d'autorisation d'exploitation commerciale CDEC par le bénéficiaire de la promesse pour la réalisation de son objet, initialement fixé au 15 avril 2005, est reporté au 30 octobre 2005;
 - f. Le délai fixé pour le dépôt de demande d'autorisations de démolir et de construire par le bénéficiaire de la promesse pour la réalisation de son objet, initialement fixé au 6 mai 2005, est reporté au 15 novembre 2005;
 - g. Le détai fixé pour l'obtention de l'autorisation d'exploitation commerciale, du permis de démolité et du permis de construire pour la réalisation de l'objet de la promesse, initialement fixé au 31 mars 2006, est reporté au 30 octobre 2006;
 - Les modifications ci-dessus à la promesse prennent effet au jour des présentes.

Pour EUROPALACES

Rémi AUTRET

Pour TEYCPAC

Jean Michel PACAUD

Pour THI

Jean - Michel PACAUD



DIRECTIO:

- CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

SOUS-DIREC

JU PERMIS DE CONSTRUIRE

TELEPHONE TELECOPIEL 1111 POSTE 44.38 978191

JT/9398

La présente décision est transmise le 3 JUIN 1993 au représentant de l'Etat dans le Département, dans les conditions prévues aux dispositions de l'art. L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme. Elle est exécutoire à compter de cette date.

CERTIFICAT DE CONFORMITE

LE MAIRE DE PARIS,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 460-2 et R 460-1 et suivants;

Vu l'arrêté n° 75 113 88 45213 en date du 26 août 1988, aucorisant la SCI Italie Grand Ecran, 33 avenue du Maine, aris 15e, à exécuter sur le terrain sis à Paris 13e : 8/20 Place d'Italie, 2/16 avenue d'Italie, 1/11 rue Bobillot, es travaux suivants : construction d'un bâtiment de RC+7 à -9 étages sur deux niveaux de sous-sol à usage d'ensemble audioisuel de bureaux, de commerce et de résidence de tourisme SHON 37 242 m2);

Vu l'arrêté n° 75 113 88 45213 M1 en date du 9 juin 1989 aucorisant la redistribution du bâtiment susvisé à usage de cureaux (18 579 m² au lieu de 17 944 m²), d'ensemble audiovisuel (6 270 m² au lieu de 5 987 m²), de commerces (4 474 m² au ieu de 4 066 m²) et de résidence hôtelière (167 logements au lieu de 165 logements) avec construction d'un niveau intermétiaire au deuxième étage à usage de restaurant et bureau, création d'une liaison au premier étage vers la terrasse Galaxie et transformation des bureaux du campanile en circulations verticales ;



Vu l'arrêté n° 75 113 88 45213 M2 du 24 avril 1990 autorisant la surélévation des acrotères du bâtiment de neuf étages susvisé;

Vu l'arrêté n° 75 113 88 45213 M3 du 4 octobre 1990 autorisant la modification des façades de la tour campanile avec construction d'une sculpture mobile en superstructure ;

Vu l'arrêté n° 75 113 88 45213 M4 du 6 décembre 1990 autorisant la couverture du rez-de-chaussée et du premier étage pour l'extension des commerces ;

Vu la déclaration d'achèvement de travaux et l'attestation de conformité établie par M. Kavier MENU, architecte, 5 rue Lemaignan à Paris 14e, déposées le 12 mai 1992 par la S.C.I. Italie Grand Ecran, 89 rue de la Faisanderie à Paris 16e;

Vu le récolement en date du 9 février 1993 ;

Vu les procès-verbaux en date des 6 avril, 13 mai et 25 mai 1992 de la Commission de Sécurité de la Préfecture de Police;

ARRETE :

ARTICLE ler. - Le certificat de conformité est délivré pour les travaux ci-dessus décrits, sur les points visés à l'article R 460-3 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 2.- Le pétitionnaire qui désire contester la présente décision doit saisir le Tribunal Administratif de Paris dans les deux mois qui suivent sa notification.

FAIT A PARIS, le -3 JUIN 1993

Pour le Maire de Paris et par délégation

Le Chef du Bureau de le Fiscalité de la Construction

J. MORAND

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DU LOGEMENT Sous-imection du Permis de Construire

PARIS, le -3 JUIN 1993

Regule: 5 4 JUIN 1993

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France et du Département de Paris,

d'un dossier pour le contrôle de la légalité en application de la loi nº82-213 du 2 mars 1982 modifiée.

- Dossier nº 88.45213 _ H1_H2_ H3_ H4

PARIS 13

- Lieu des travaux : 18/20 Place d'Italie 2/16 avenus d'Italie - Pétitionnaire : 411 me Bolillot

S.C.I ITALIE GRAND ECRAN 89 ms de la Faisandeire _ PARIS 16ª

PIECES JOINTES :	M1 -	09-06.89
PIECES JOINTES : . Arrêté de permis de construire en date du 26-08-88	13. X	04.10.90
. Déclaration d'achèvement de travaux en sate su. 12-05-92	·· ×	
. Certificat de conformité en date du . = 3. JUIN 1993	· [54	

3 Proces - verbanx de la Commission de Sévenité (25 mais. . Compte sendu de récolement en date du 12-03-93.

> Le Secrétaire Administratif chargé du Contentieux

> > Michel CLAIN





CDEC DU 22 JUIN 2006 : une décision consternante La mairie signe l'arrêt de mort de la salle !

Le Grand Écran Italie condamné par nos élus!

Malgré la mobilisation depuis des mois en faveur du maintien de l'équipement culturel "Grand Écran" dans le 13ème arrondissement de Paris, les interventions des élus et associations, le 22 juin 2006 la Commission Départementale d'Equipement Commercial, composée du Maire du 13ème, d'un représentant de la Mairie de Paris et du Conseil de Paris, des consommateurs, des Chambres de Commerce et des Métiers, (alors que ces deux dernières voix s'étaient déclarées hostiles au projet d'installation de boutiques présenté par la société TEYCPAC-HAMMERSON), "considérant que ce projet s'implante sur une friche commerciale existante provoquée par la fermeture des cinémas" (!) accorde à 5 voix sur 6 l'autorisation aux enseignes "Habitat" et "H&M" de s'implanter en lieu et place du Grand Écran Italie.

Il n'y a désormais plus d'obstacle à la destruction de la salle.

- 29 juin : 20 Minutes Portrait de Jean-Mathieu Thibert : "Le maire a signé l'arrêt de mort de la salle..."
- 23 juin : 20 Minutes "Habitat et H&M enterrent le Grand Ecran"
- 23 juin : Le Parisien "Des magasins à la place du Grand Ecran Italie"
- 22 juin 2006 : "Le Grand Ecran Italie laisse la place à Habitat et H&M" (par **13espritvillage**)
- 22 juin 2006 : "Grand Ecran Italie : ce sera Habitat et H&M" (par 13espritmedia)

A

Comment nos élus siégeant à la CDEC ont-ils pu donner leur aval à une décision aussi absurde - désapprouvée par 90% des parisiens (voir référendum de l'hebdomadaire "**Zurban**") - à savoir la destruction d'une salle unique en Europe, au coeur de la première capitale touristique mondiale, au profit d'enseignes interchangeables déjà implantées à proximité ?

Pourquoi aucun plan de sauvetage n'a-t-il été prévu, et toute solution de reprise systématiquement écartée ?

Comment expliquer qu'après l'engagement public de Serge Blisko sur France 3 en février 2005 de "s'opposer par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de cette salle", la Mairie du 13ème n'ait jamais relayé la pétition lancée par les riverains pour la sauvegarde du premier pôle économique et culturel du quartier, recueillant quelques milliers de signatures, y compris celles de personnalités de tous bords ? (alors que le maire, prétendant vouloir "mettre fin à une dérive mercantile", a su lancer une pétition pour la défense du nom de la station "Olympiades"!)

Pourquoi a-t-il ensuite abandonné toute défense du Grand Écran, allant jusqu'à expliquer aux riverains dans une circulaire que son activité était incompatible avec le MK2 Bibliothèque, situé à l'autre bout de l'arrondissement, et que la ville disposait de suffisamment de salles ? (Ce que contredit le projet de construction dans le 19ème - à La Villette - d'un troisième mutiplexe à proximité des deux multiplexes déjà implantés quai de Loire et quai de Seine.)

Pourquoi, malgré nos demandes exprès, la Mairie de Paris n'a-t-elle pas exigé le respect de la convention liant EuroPalaces à la Ville de Paris ?

Pourquoi encore ni le maire de Paris ni le ministre de la Culture, censés défendre le patrimoine culturel des parisiens plutôt que les intérêts d'un grand groupe privé, n'ont-ils jamais répondu aux pressants appels de leurs administrés, et de nombreux élus, à se mobiliser en faveur de la salle (voir "Courriers & Communiqués") ?

A

La CDEC est composée de 6 membres. Pour Paris :

- Le maire de Paris ou son représentant,
- Le maire de l'arrondissement ou son représentant,
- Un élu conseiller d'arrondissement désigné par le Conseil de Paris,
- La présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris,
- Le président de la Chambre des Métiers de Paris ou son représentant,
- Un représentant des associations de consommateurs du département.

A

Suite à la mobilisation, la Commission Départementale d'Equipement Commercial portant sur le dossier "ITALIE 2", initialement prévue le 4 Octobre 2005, a d'abord été reportée au 10 Janvier, puis au 7 Février 2006, et ce jour-là, après 4 heures de délibération, ajournée au 22 Juin 2006.

A

- CDEC du 22 juin 2006:

Juin 2006:

Courrier de l'Association des "Commerçants de la Butte-aux-Cailles" à la Chambre de Commerce ;

Courrier de l'Association des "Commerçants de la Butte-aux-Cailles" à la Chambre des Métiers ;

Courrier-Dossier présenté par les associations "Sauvons le Grand Écran" et "Sur les Toiles de Paris" (17 pages) ;

Dossier adressé à la DDCCRF (Direction Départementale de la Concurrence).

- CDEC du 7 Février 2006 :

Janvier 2006:

Dossier présenté par le Collectif;

Dossier-présentation "Reprise du Grand Écran" par Dragan Klisaric;

Courrier-Dossier à Bertrand Delanoë, Maire de Paris;

Courrier-Dossier à Lynn Cohen-Solal, adjointe au Maire de Paris, membre votant ;

Courrier-Dossier à Serge Blisko, Maire du 13ème, membre votant ;

Courrier-Dossier remis à **Geneviève Roy**, Présidente de la **Chambre de Commerce**, membre votant, lors de l'entrevue avec une délégation du Collectif le 24 janvier, où <u>Mme Roy se déclare formellement opposée au projet de transformation de la salle en magasins présenté à la commission</u>;

Courrier à Christian Le Lann, Président de la Chambre des Métiers, membre votant ;

Courrier de l'Association des Commerçants de la Butte-aux-Cailles à la Commission CDEC.

Pétition des Commerçants et Restaurateurs de la Place d'Italie.

- CDEC du 4 Octobre 2005 :

Courriers (adressés à la commission CDEC)

Courrier à **Lyne Cohen-Solal**, adjointe au maire de Paris, membre votant à la Commission CDEC Rassemblement du 24 septembre 2005 sur le parvis du Grand Écran

><

III.1. MAITRISE DU FONCIER

DEPARTEMENT:	Paris (75)
COMMUNE:	PARIS XIII ARRONDISSEMENT
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	CENTRE COMMERCIAL ITALIE 2
	1 A 21 ET 31 RUE BOBILLOT,
SITE:	2 A 42 AVENUE D'ITALIE,
The state of the s	18 A 30 PLACE D'ITALIE,
	2 A 30 RUE DE VANDREZANNE
CARACTOR	SECTION EA PARCELLE N°82
CADASTRE:	LOTS DE VOLUMES NUMEROS 31.001 ET 31.002
SUPERFICIE	33 048 M²

JUSTIFICATION DU FONCIER

L'emprise foncière du projet, à savoir les lots de volume 31.001 et 31.002 (nouvellement désignés 31.071, 31.073, 31.074, 31.077 et 31.025) est la propriété de la Société financière Calyon (anciennement Société financière Indosuez) par acte notarié passé le 24 octobre 1991. Cette dernière a contracté le même jour un contrat de crédit bail avec la Société Europalaces, assorti d'une option de promesse de vente des lots au bénéfice de cette dernière.

La Société Europalaces, disposant de son option d'achat auprès de la Société financière Calyon, a conclu le 28 Octobre 2004 une promesse de vente de l'emprise foncière de l'opération à la SCI Teycpac. Cette promesse a été transférée au bénéfice de la SCI THI le 13 Octobre 2005.

Par courrier du 13 Avril 2006 ci-joint adressé à la Société Europalaces, la société financière Calyon a autorisé la SCI THI à déposer les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet de réaménagement des anciens cinémas Gaumont en mail commercial.

◆ CONFORMITE DE L'OPERATION AU CAHIER DES CHARGES VILLE DE PARIS DU 21 OCTOBRE 1991

Les biens immobiliers objets des ventes et promesses de vente ci-dessus sont couverts par un Cahier des charges arrêté par délibération du Conseil de Paris du 21 octobre 1991. Ce cahier des charges entend encadrer l'exploitation de l'ensemble audiovisuel Italie Grand Ecran.

La durée de validité de ce cahier des charges est de 15 ans à compter de l' « achèvement du bâtiment ». Pendant cette durée « le lot correspondant au complexe audiovisuel ne pourra faire l'objet d'aucune subdivision et (...) sa propriété, susceptible d'être transmise dans les conditions de droit commun et sous réserve de l'article 9 ci-après [agrément préalable de la Ville de Paris], devra rester intangible.

Eu égard à ce Cahier des charges, le pétitionnaire a veillé à conditionner la réalisation de la promesse de vente dont il est bénéficiaire auprès de la Société Europalaces, soit à l'obtention de l'agrément de la Ville de Paris dans le cas où celui-ci est nécessaire [acte de vente intervenant avant la date d'expiration de la période de validité du cahier des charges] soit à l'expiration de la période de validité de l'obligation d'agrément. Suivant des analyses juridiques convergentes, l'arrivée à expiration du cahier des charges interviendrait en octobre 2006.

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Pege 2 sur 8

NOTICE DE PRESENTATION DU PROJET

1. GENERALITES

a. La présente demande de Permis de Construire se rapporte au projet de transformation de salles de cinéma et de leurs annexes en surfaces commerciales, constituant les lots de volume n°31.001 et 31.002 de l'ensemble immobilier « Italie Grand Ecran » situé :

◊ 2. Avenue d'Italie

75013 PARIS

0 18/20 Place d'Italie

Cet ensemble immobilier, constitué le 10 juillet 1989 de 23 lots de volume, est administré par une AFUL dénommée « AFUL Italie Grand Ecran » (voir documents joints). Il constitue lui-même le lot n°31 d'une ensemble immobilier plus vaste, dénommé « Italie Vandrezanne », comprenant l'ensemble des constructions sises entre la place d'Italie et la rue Vandrezanne.

Les lots de volume n°31.001 et 31.002 de l'ensemble immobilier « Italie Grand Ecran » sont la propriété de la FINANCIERE IMMOBILIERE CALYON S.A. qui les a concédé en crédit bail à EUROPALACES SAS par contrat du 24 octobre 1991.

Ces volumes ont été exploités à destination de complexe cinématographique sous enseigne « Gaumont » jusqu'au 3 janvier 2006, date de la fermeture définitive des trois salles de cinémas pour cause d'obsolescence de l'équipement commercial face au développement de nouveaux concurrents (multiplexes, home cinéma...).

Afin de procéder à la valorisation du site et à sa transformation en ensemble commercial aménagé en lien avec l'activité du centre commercial Italie 2, la société EUROPALACE SAS (elle-même bénéficiaire d'une option d'achat des volumes 31.001 et 31.002 intégrée au contrat de crédit bail qui lui a été consenti par la FINANCIERE IMMOBILIERE CALYON S.A.) a conclu le 28 octobre 2004 une promesse de vente avec la société TEYCPAC SAS. Cette promesse a été transférée au bénéfice de la société THI SAS par avenant sous seing privé passé le 13 octobre 2005 puis réitéré par voie authentique le 11 mai 2006.

La société THI SAS (voir kbis joint) est le demandeur de la présente autorisation de construire.

Les autorisations écrites de la FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE CALYON SA, en date du 13 avril 2006, et d'EUROPALACES SAS, en date du 19 mai 2006, sont jointes aux présentes.

b. Le projet objet de la présente demande concerne un ensemble immobilier existant dénommé « Italie Grand Ecran », construit au vu d'un permis de construire délivré le 26 août 1988 et modifié par arrêté du 9 juin 1989.

Le projet :

- vise la seule modernisation du patrimoine immobilier bâti sans porter atteinte aux capacités d'accueil des locaux existantes, lorsque ce patrimoine est fonctionnellement inadapté à sa destination actuelle;
- ne porte pas atteinte à l'harmonie d'ensemble du paysage urbain ;
- ne porte pas atteinte au patrimoine architectural ou historique de Paris;
- respecte les dispositions du plan local d'urbanisme ;

est sans effet sur la conformité des constructions existantes aux règles et dispositions du PLU et satisfait aux règles d'ordre public applicables indépendamment du PLU en matière d'urbanisme ;

ne génère pas, à l'issue de la réalisation de l'opération, une SHON supérieure à la SHON existante à la date du dépôt du présent dossier.

Au sein de l'ensemble immobilier « Italie Grand Ecran », la SHON anciennement dévolue à l'activité cinématographique représente moins d'un tiers des superficies SHON construites (6 120 m² construits pour une SHON globale autorisée le 26 août 1988 de 37 242 m²).

c. Le projet soumis à permis de construire porte exclusivement sur les éléments intérieurs aux lots de volumes n°31.001 et 31.002 de l'ensemble immobilier « Italie Grand Ecran », propriétés de la FINANCIERE IMMOBILIERE CALYON SA, et n'entraîne notamment aucune modification de biens immobiliers détenus par les propriétaires de lots voisins au sein de l'ensemble immobilier ou par l'AFUL « Italie Grand Ecran ».

A cet égard, l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier, tel qu'établi le 10 juillet 1989, stipule que « chacun des propriétaires de lot, sera propriétaire des ouvrages, constructions, aménagements ou autres, qu'il réalisera ou fera réaliser à l'intérieur de son lot, avec tous les attributs que comporte le droit de propriété (...) Les piliers, voiles béton ou poutres constituant la structure porteuse sont la propriété des lots à l'intérieur desquels ils se trouvent (...) Les limites séparatives verticales [et horizontales] des lots de volume (...) sont définies dans les axes des murs [et des dalles] ».

Le projet objet de la présente demande n'emporte la démolition ni des structures porteuses de l'ensemble immobilier ni de murs ou de dalles séparant plusieurs volumes entre eux; il n'y a donc pas lieu de requérir l'autorisation de l'AFUL pour procéder à la réalisation des travaux ni de disposer de l'autorisation d'une quelconque assemblée générale de copropriété, les volumes objets de la présente demande n'étant pas soumis aux dispositions de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965.

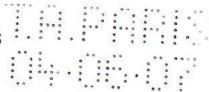
Par ailleurs, les statuts de l'Association foncière urbaine « Italie Grand Ecran » arrêtés le 10 juillet 1989, disposent que « chaque propriétaire de (...) lots pourra donner à son lot l'affectation qu'il souhaitera sans obtenir d'autorisation préalable des autres propriétaires de lots ni de l'Association foncière urbaine libre ou de tout syndicat de copropriété qui pourra être créé à l'intérieur d'un lot de volume immobilier ».

d. Les biens immobiliers objet de la présente demande sont couverts par un Cahier des charges arrêté par délibération du Conseil de Paris du 21 octobre 1991. Ce cahier des charges entend encadrer l'exploitation de l'ensemble audiovisuel Italie Grand Ecran.

La durée de validité de ce cahier des charges est de 15 ans à compter de « l'achèvement du bâtiment ». Pendant cette durée « le lot correspondant au complexe audiovisuel ne pourra faire l'objet d'aucune subdivision et (...) sa propriété, susceptible d'être transmise dans les conditions de droit commun et sous réserve de l'article 9 ci-après [agrément préalable de la Ville de Paris] devra rester intangible ». Eu égard à ce Cahier des charges, le pétitionnaire à veiller à conditionner la réalisation de la promesse de vente dont il est bénéficiaire auprès de la société EUROPALACES SAS, soit à l'obtention de l'agrément dans le cas où celui-ci est nécessaire (acte de vente prenant effet avant la date d'arrivée à échéance de la période de 15 ans à compter de l'entrée en vigueur de l'obligation d'agrément), soit à l'expiration de la période de validité du cahier des charges. Suivant des analyses juridiques convergentes, l'arrivée à expiration de la période de validité du cahier des charges interviendrait en octobre 2006.

La soumission de l'opération au cahier des charges du 21 octobre 1991 est sans effet sur la capacité de la Ville de Paris à statuer sur la demande de permis de construire qui lui est présentée, par suite de l'indépendance des législations entre le droit de l'urbanisme d'une part et les règles contractuelles présidant à l'encadrement du droit de propriété, d'autre part.

PRÉFECTURE DE PARIS



DIRECTION DE L'URBANISME, DU LOGEMENT ET DE L'EQUIPEMENT

SOUS-DIRECTION de L'URBANISME et de la CONSTRUCTION

BUREAU DE L'URBANISME

Pôle domanialité et équipement commercial

Affaire suivic par J.A. BRUMAULD \$\infty\$ 01.49.28.45.81 \$\infty\$ 01.49.28.41.39

Chrono nº 20500918-2

DÉCISION

"ITALIE 2", 2-42 avenue d'Italie, 18 à 30 place d'Italie, 1-21 rue Bobillot, 31 A rue Bobillot, 2-30 rue Vandrezanne à Paris 13ème arrondissement

relative à l'extension du centre commercial Italie 2 par la création d'un magasin d'équipement de la maison HABITAT, d'un magasin spécialisé dans l'équipement de la personne H&M, et de deux boutiques pour une surface totale de vente supplémentaire de 3 475 m²

La commission départementale d'équipement commercial de Paris,

Aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 22 juin 2006, prises sous la présidence de Michel LALANDE, préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, empêché;

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L.720-1 à L.720-11;

Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977 relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'Etat dans le département de Paris, notamment l'art. 3 ;

Vu le décret n° 93-306 du 9 mars 1993 relatif à l'autorisation d'exploitation commerciale de certains magasins de commerce de détail et de certains établissements hôteliers, aux observatoires et aux commissions d'équipement commercial, modifié notamment par les décrets n° 93-1237 du 16 novembre 1993, n°96-1018 du 26 novembre 1996, n°97-13¾ du 30 décembre 1997, n°98-1071 du 27 novembre 1998, n°2002-1369 du 20 novembre 2002 ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat du 12 décembre 1997 fixant le contenu de la demande d'autorisation d'exploitation de certains magasins de commerce de détail;

Vu l'arrêté préfectoral n°2003-84-2 du 25 mars 200₹ instituant la commission départementale d'équipement commercial de Paris, modifié par l'arrêté préfectoral n°2006-129-3 du 9 mai 2006 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2006 annexé au procès-verbal de la réunion de la commission et précisant la composition de la commission départementale d'équipement commercial de Paris pour l'examen de la demande susvisée ;

Vu le schéma de développement commercial de Paris approuvé par l'observatoire départemental d'équipement commercial de Paris le 8 juillet 2004 ;

Vu la demande enregistrée le 4 mai 2006 concernant le projet FTALIE 2, 2-42 avenue d'Italie, 18 à 30 place d'Italie, 1-21 rue Bobillot, 31 A rue Bobillot, 2-30 rue Vandrezanne à Paris (13ème arrondissement), relatif à l'extension du centre commercial Italie 2, par la création d'un magasin d'équipement de la maison à l'enseigne HABITAT pour une surface de vente de 1 675 m², d'un magasin spécialisé dans l'équipement de la personne à l'enseigne H&M pour une surface de vente de 1 280 m², ainsi que deux boutiques d'une surface de 410 m² et 110 m², pour une surface totale de vente supplémentaire de 3 475 m², présenté par la société TEYCPAC-H-ITALIE (T.H.I.), représentée par la société SCI FONCIERE TEYCPAC, elle-même représentée par M. Jean-Michel PACAUD son président ;

Vu les observations de la chambre de commerce et d'industrie de Paris ;

Vu les observations de la chambre de métiers de Paris ;

Vu le rapport d'instruction présenté par la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes;

Après qu'en eurent délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Nicole ZYLBERMANN, directrice départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

- M. Marc DROUET, sous-directeur de l'urbanisme et de la construction, direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement, à la préfecture de Paris,

Considérant que ce projet s'implante sur une friche commerciale existante provoquée par la fermeture de cinémas;

Considérant que le projet renforcera l'attractivité commerciale du centre Italie 2 et permettra une offre nouvelle en matière d'équipement de la maison, grâce à l'installation de l'enseigne HABITAT;

Considérant la nécessité de dynamiser ce centre commercial pour répondre à la concurrence prévisible des centres commerciaux en cours d'implantation à la périphérie de Paris ;

Considérant que la densité commerciale sur la zone est inférieure à la moyenne parisienne ;

Considérant que le projet permettra la création de 68, 20 emplois équivalents temps plein ;

A décidé d'accorder l'autorisation sollicitée par la demande susvisée par 5 voix favorables et I défavorable.

Ont voté pour l'autorisation du projet :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL, représentant le maire de Paris,
- M. Gérard TEMPION, conseiller d'arrondissement, représentant le conseil de Paris,
 M. Serge BLISKO, maire du 13^{ènic} arrondissement,

- M. Philippe SOLIGNAC, vice-président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris,
- M. Christian LE LANN, président de la chambre de métiers de Paris.

A voté contre l'autorisation du projet :

Mme Colette CLEMENT, représentante titulaire des associations de consommateurs.

En conséquence, l'autorisation d'extension du centre commercial Italie 2, par la création d'un magasin d'équipement de la maison à l'enseigne HABITAT pour une surface de vente de l'675 m², d'un magasin spécialisé dans l'équipement de la personne à l'enseigne H&M pour une surface de vente de 1 280 m², ainsi que deux boutiques d'une surface de 410 m² et 110 m², pour une surface totale de vente supplémentaire de 3 475 m², est accordée à la société TEYCPAC-H-ITALIE (T.H.I.), représentée par la société SCI FONCIERE TEYCPAC.

A Paris, le 3 0 JUN 2006

Par délégation, le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris

Michel LALANDE



PATHÉ Monsieur DECRETTE 21, rue François 1^{er} 75008 PARIS

Objet: Reprise du Grand Ecran

Le 26 janvier 2006

Monsieur,

Par la présente je me permets de vous rappeler nos divers entretiens depuis octobre 2005 et lors de notre entrevue d'hier, au cours desquels je vous ai fait part de mon intérêt à reprendre l'activité cinématographique du Grand Ecran Italie, à Paris 13^{ème}, suite au désengagement de Gaumont.

C'est en effet avec un grand regret que j'ai appris la récente fermeture de la salle. Cette mort programmée a provoqué un vif émoi et un sentiment d'injustice auprès d'un public très large, allant des simples usagers spectateurs, aux riverains, hôteliers et restaurateurs du quartier, et jusqu'à la classe politique. Une association « Sauvons le Grand Ecran » s'est même formée, et a recueilli plus de 10 000 signatures pour protester contre cette fermeture.

Cette salle de **conception récente et unique en Europe** a été conçue comme une salle de spectacle à part entière avec des loges, douches, coin cuisine, espace d'accueil et de réception afin de proposer une **offre culturelle exceptionnelle** qui englobe le spectacle vivant, les émissions audiovisuelles, les concerts ou le cinéma.

Par ailleurs, face aux mutations technologiques et socioculturelles auxquelles notre profession est confrontée, la POLYVALENCE du Grand Ecran constitue un formidable atout pour relever les défis de demain.

Nous estimons qu'en développant des activités annexes avec des rencontres-débats, festival (l'Enfant et le 7^{ème} Art, Télérama...), avant-premières, projection presse, conférences, collège et lycéens au cinéma, **l'activité est viable**. Cet avis est également partagé par nos partenaires financiers.

Par conséquent nous souhaitons vous rencontrer dans les meilleurs délais afin de vous faire une offre d'achat du fonds de commerce.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Dragan KLISARIC Exploitant Indépendant, Administrateur du Syndicat Français des Théâtres Cinématographiques

Copie: Bertrand DELANOE, Serge BLISKO

3, rue du Général de Gaulle 77120 Coulommiers – tél : 01.64.75.28.28. – fax : 01.64.75.28.29 sarl ZARATHUSHTRA au capital de 20000 euros – RCS Meaux 449 399 906 – TVA intracommunautaire FR28449399906 – code NAF 921J –

ANIMATION et GESTION

Nous souhaitons **engager la reconquête du public** et envisageons la mise en place de plusieurs actions :

- accepter les cartes illimités UGC, Gaumont/Pathé/MK2, dont la majorité des 400 000 adhérents résident en Ile de France.
- privilégier une programmation populaire, grand public en VF pour faire revenir le public familial, tout en proposant des films d'auteur « Art & Essai » en version originale dans les deux petites salles.
- simplifier la grille tarifaire en privilégiant notre formule d'abonnement afin de fidéliser notre clientèle.
- proposer aux sociétés l'organisation de conventions, conférences...
- organiser des avant-premières en présence de l'équipe du film.
- grâce à l'implantation exceptionnelle du Grand Écran proche du cœur historique de la capitale, d'hôtels et restaurants, bien desservi par Orly, les gares, les transports en commun et axes routiers, nous pouvons envisager de projeter des films vantant les mérites et atouts de PARIS aux touristes.
- accueillir ponctuellement du spectacle vivant (théâtre, danse, concert, etc...), et envisager toute forme originale de spectacle combinant la scène et l'écran.

LE CLASSEMENT ART & ESSAI

- nous souhaitons accueillir le festival itinérant « L'Enfant et le 7^{ème} Art », ainsi que le festival TELERAMA.
- les salles 2 et 3 seront consacrées à la programmation de films d'auteurs en version originale afin de répondre aux critères de classement Art & Essai. Ce label permet d'être exonéré totalement ou partiellement de la taxe professionnelle (économie de 50 000 euros/an), de bénéficier d'une subvention du CNC d'environ 25 000 euros, et enfin d'entrer dans le cadre de la loi SUEUR permettant ainsi aux collectivités locales de soutenir financièrement leur cinéma.
- organiser de façon hebdomadaire un ciné-goûter pour les plus petits.

C C Crédit Industriel et Commercial

CIC Italie 111 avenue d'Italie 75013 PARIS

> Mr Dragan KLIZARIC Cinéma Le Club 3 rue du Gl de Gaulle 77120 COULOMMIERS

Paris le 27 janvier 2006

Monsieur,

Nous nous référons à notre entretien du 26 janvier 2006 et vous confirmons bien volontiers que nous sommes prêts à étudier avec une attention toute particulière votre demande de financement concernant le rachat du fonds de commerce cinématographique Grand Ecran situé place d'Italie.

Client du Groupe CIC depuis plusieurs années, notre Etablissement vous à permis en son temps, de procéder à l'acquisition du cinéma de Coulommiers et nous ne pouvons que nous féliciter de notre partenariat.

Nous restons dans l'attente des éléments complémentaires évoqués lors de notre entretien afin de concrétiser votre nouvelle demande de crédit. Nous avons bien noté que vous nous communiquerez ceux-ci après le vote de la CDEC du 7 février 2006.

Nous espérons que celui-ci sera favorable à la continuité de l'exploitation d'un espace cinématographique de qualité tel que le complexe Grand Ecran et nous permettra de travailler à nouveau avec vous sur ce nouveau projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur cette opération, Jean LACLAU- BARRERE et moi même vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

Alain CORNEILLET





Nos élus et le Grand Écran





La position du maire du 13ème, du maire de Paris, du ministre de la Culture... et de bien d'autres, sur le Grand Ecran Italie :

Florilèges :

"Je m'opposerai par tous les moyens juridiques et politiques à la transformation en magasins de (ces) salles(s). Je suis étonné que des professionnels comme Gaumont et Pathé, qui ont été l'honneur du cinéma français, puissent aujourd'hui avoir confié leurs intérêts à des « margoulins » sans scrupule."

Serge Blisko, Maire du XIIIe arrondissement - Interview France3 Ile de France du 18/2/05.

Le 5 Avril 2005, à l'occasion de "La Nuit du court-métrage" organisée au Grand Écran par l'association **CINÉ 13**, **Serge Blisko** annonce la fermeture définitive de la salle pour la fin de l'année!

Le 22 juin 2006, le maire signe l'arrêt de mort du Grand Écran lors de la commission CDEC, où il dispose d'une voix (sur six).



"La Ville de Paris ne peut rien contre la fermeture de la salle Gaumont Grand Ecran Italie, XIIIe arrondissement", qui a suscité l'opposition de nombreux riverains cette semaine, a déclaré mardi Bertrand Delanoë dans une lettre au collectif « Sauvons le Grand Écran »... Le maire de Paris relève par ailleurs que "c'est la commission départementale d'équipement commercial (CDEC), qui devra se prononcer prochainement sur l'avenir des espaces laissés libres du fait de la fermeture du Gaumont, et arrêtera, le moment venu, sa décision en toute indépendance."

Bertrand Delanoë, Maire de Paris - **Communiqué** Mairie de Paris - 4.1.06 "Paris ne peut rien" (TV5 Monde, Paris, 4 jan 2006 – AFP)

Le 22 juin 2006, **Bertrand Delanoë vote la condamnation définitive du Grand Écran Italie** en accordant son autorisation aux enseignes commerciales « Habitat » et « H&M » lors de la commission CDEC, où les instances de la Ville de Paris disposent de trois voix sur six.

Le Maire de Paris ne tient aucun compte des appels renouvelés d'élus et associations de tous bords lui enjoignant de faire respecter la Convention liant EuroPalaces-Gaumont et la Ville de Paris, définissant « le caractère d'équipement culturel du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix du terrain est déterminé » (Art. 8 du Cahier des charges)

Voir aussi : Compte-rendu de mandat de Bertrand Delanaoë le 28/11/06 à la Mairie du 13ème.



"Nous reconnaissons que la culture ne peut pas être livrée au jeu du marché... Il est donc nécessaire et légitime que la puissance publique - c'est-à-dire nos États... - intervienne comme garante de la liberté d'expression et de la diversité culturelle ... La culture n'est pas une marchandise, elle ne peut donc être abandonnée au jeu aveugle du marché... C'est tout le sens du combat pour l'exception culturelle..."

Jacques CHIRAC - Discours aux Rencontres Européennes de la Culture du 2 Mai 2005

Réponse du **Ministre de la Culture**, publiée dans le JO Sénat du 29/9/2005, à la question écrite du 28/7/05 de Mme Nicole Borvo, sénatrice et conseillère communiste de Paris, présidente du groupe Communiste Républicain et Citoyen au Sénat :

- "...Le Grand Écran Italie a connu une baisse de sa fréquentation de 50% en 2004 (*). La situation de ces établissements... ne répond pas aux critères des interventions publiques en matière cinématographique..."
- (*) Or non seulement les chiffres démentent cette affirmation, mais révèlent qu'en 2004 le Grand Ecran Italie se maintenait régulièrement dans le peloton de tête des salles Paris-périphérie. (Voir Tableau 1 + Quelques chiffres 2004). Les propres chiffres d'EuroPalaces joints au dossier CDEC font apparaître une baisse de seulement 4% en 2004 (voir : Motivations de la demande)!

Avant la fermeture, aucun compte n'a été tenu de la remontée des recettes depuis plusieurs mois, ni des records d'affluence enregistrés en décembre 2005 (sortie de Harry Potter en VF: + 191 % - meilleur score de France - Chiffres **Film Français**)

A

Question écrite du 5/1/06 de Mme Nicole Borvo au Ministre de la Culture (publiée dans le JO Sénat du 12/01/2006) :

" ...les industries culturelles doivent bénéficier d'une intervention publique utile. Le projet de démolition de la société EuroPalaces-Gaumont et l'éventuelle mise en place d'un centre commercial rencontre la désapprobation de nombreux élus et de la population tant du quartier que, plus largement, de Paris et d'Île-de-France. Les pouvoirs publics ne peuvent rester l'arme au pied. C'est pourquoi Mme Borvo demande au ministre de la Culture ce qu'il compte faire pour qu'une concertation entre tous les acteurs - l'Etat, la Mairie et les exploitants - s'engage en vue de maintenir la vocation culturelle des lieux."

Réponse du Ministère de la culture et de la communication, publiée dans le JO Sénat du 23/02/2006 :

- "... la marge de manoeuvre des pouvoirs publics s'avère d'autant plus limitée que l'exploitant concerné, en raison de sa taille sur le marché, est exclu du bénéfice des aides sélectives à l'exploitation versées par le Centre national de la cinématographie (CNC) en pareille circonstance pour permettre à une salle de maintenir son activité face à la concurrence (*). De plus, une telle mesure, si elle était possible, apparaîtrait comme inopportune au regard de la situation critique (**) dans laquelle se trouve cet établissement..."
- (*) Or le candidat-repreneur, dont le dossier a été déposé à la CDEC du 7/2/06 puis rapidement écarté avait prévu de demander le classement « Art & Essai » du complexe cinématographique « Grand Ecran » (ouvrant droit aux aides du CNC) en prévision de la programmation des deux petites salles. Pourquoi une telle mesure, qui bénéficie déjà au MK2 Quai de Seine, ne serait pas applicable au Grand Écran Italie ?
- (**) Or la baisse de fréquentation, délibérément exagérée par les instances officielles, ne suffit pas à justifier l'ampleur du déficit imputé au Grand Écran par la société EuroPalaces, dont les bilans affichent des bénéfices en constante progression.

A

Courrier du collectif à la DRAC Ile-de-France le 20/2/06 : "... nous aimerions savoir si la DRAC avait été consultée, et connaître les éventuelles possibilités de soutenir la reprise d'activité de cet équipement d'exception, susceptible d'accueillir aussi bien du spectacle vivant que toute autre forme de manifestations."

Réponse de la **DRAC** le 21/3/06 : "... je vous informe que la DRAC a été interrogée sur cette affaire, mais qu'au vu des informations en notre possession, elle relève de la Commission départementale d'équipement commercial, et non d'une Commission départementale d'équipement cinématographique."

V

Suite aux multiples demandes de protection de la salle auprès de nos représentants, un **courrier** a été adressé le 3 juillet 2006 par les Associations « Sauvons le Grand Écran » et « Sur les toiles de Paris » à une trentaine de personnalités politiques de tous bords, candidat(e)s à la présidentielle, président(e)s des principaux partis politiques...

Réponses de : Christine Boutin, Ministère de la Culture pour J-L Borloo et Nicolas Sarkozy, Philippe de Villiers, Arlette Laguillier, Jean-Louis Borloo.

> <



Mairie du 13° Arrdt de Paris Cabinet du Maire Arrivé le ~ 5 DEC. 2005

Le Président

Monsieur Serge Blisko Maire du 13° Arrondissement I place d'Italie 75634 PARIS CEDEX 13

Neuilly, le 2 décembre 2005

Monsieur le Maire,

Votre lettre du 21 novembre souhaite attirer mon attention sur l'évolution du parc des salles de cinéma dans le 13° arrondissement de Paris et plus particulièrement de la difficulté rencontrée pour trouver un exploitant susceptible d'accepter la reprise de l'exploitation des salles « Grand Ecran ».

Ces difficultés ne me surprennent pas en raison des caractéristiques propres de ces cinémas, de leur taille, de leur nombre et de leur coût d'exploitation.

Dans cette perspective, de façon à maintenir une offre cinématographique la plus large possible, nous étudions la faisabilité d'une extension de nos salles de l'avenue des Gobelins. Nous ne manquerons pas de vous faire part des conclusions de cette étude, des difficultés rencontrées et de nos éventuelles possibilités de redéploiement.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez aux salles de cinéma et en particulier au devenir de celles de la place d'Italie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Guy VERRECCHIA

Effectif moyen du personnel	Rend. des ressources durables nettes (%)	Rend. des capitaux propres nets (%)	Rentabilité nette (%)	Liquidité réduite	Endettement (%)	Fonds de roulement net global	Capitado propies	Capitalix proprie	Capital social ou individuel	Capacité d'autofinanc, avant répartition	Bénéfice ou perte	Valeur ajoutée	Chiffre d'affaires			Control of the Contro	Comptes sociaux	Nbre d'actionnaires: 2		COGE NAT:	Code NAE:	Ohiat:		Chiffre d'affaires:						FRANCE	21 RUE FRANCOIS 1ER 75008 PARIS	Sigle/Enseigne:	EUROPALACES ITALIE
A)	-1 328,22	n.d	-41,75	1,03	1 896,60	20000	E0 13	-3 732 540	152 449	-1 168 483	-1 542 072	118 215	3 645 262	EUR	12 mois	12/31/2004			Prestataire de service	921J - Projection de IIII	021 Projection do file	Exploitation de 4 salles de cinéma		3,645,262 EUR								KINOPANORAMA	(Source : Base de données DIANE)
28			۵			-500	7.10	5		-1 202 849	⁷ 2 -1 292 505	194 329	4 087 437		7660	12/31/2003		Nbre de filiales:	Marche:	92 IJ - Projection de films cinematographiques	an cinématorraphiques	de cinéma	Nbre d'employés:	Bénéfice ou Perte:	Type de comptes disp.:	Date de clôture:	Forme juridique:	Date de création:			Numero Siret: Numero Coface Services:	Type de compte:	onnées DIANE)
0	n.d.	n.d.	-	0,7	n.d.	14	7/	77	49	149	05	129	.37	EUR	ois	0 3			Regional			100	28	-1,542,072 EUR	Non consolidés		Société en action simple				552100844-00059	Données non consolidées	
30	n.d.	n.d.	-13,54	0,63	n.d.	-000 100	600 106	_R02 072	152 449	427 245	-728 985	1 056 598	5 328 446	EUR	12 mois	12/31/2002		O								31/12/2004		1955	ner		5893794	solidées	
38	-637,37	-112,9	-9,29	68,0		104 607-	250 461	48 OSB	152 449	-448 298	-428 508	430 760	4 561 343	EUR	12 mois	12/31/2001																	
24	-81,35	-45,51	-9,59	1,18	C	770 071	120 622	413 306	152 449	-317 367	-345 149	176 414	3 542 679	EUR	12 mois	12/31/2000																	

3 707 497
239 857
-277 408
-234 001
152 449
871 218
515 338
515 338
-7,37
-24,15
-37,02
25



2004

- En **2004**, année marquée par une fréquentation importante des salles de cinéma, le chiffre d'affaire d'EuroPalaces est en hausse de 26% et s'établit à € 88,6 millions compte tenu de l'augmentation de 108% des recettes des films en salles, de la progression de 31% des ventes de droits aux télévisions françaises et de la stabilité des ventes internationales et des ventes video. EuroPalaces réalise un résultat consolidé en forte progression, de € 16,6 millions contre € 3,9 millions en 2003, pour un chiffre d'affaires de € 407,7 millions contre € 380 millions en 2003. (Gaumont-Finances)

2005

- Au 1er semestre **2005**, le groupe Gaumont a annoncé un chiffre d'affaires de 46,2 millions d'euros, <mark>en progression de 25%</mark> par rapport à la même période un an auparavant. Le <mark>résultat net</mark> du groupe est ressorti à 5,3 millions d'euros, soit une hausse de près de 50% par rapport à l'année dernière. (<u>Journal des Finances</u> du 12/8/2005)

[En **décembre 2005**, le Grand Ecran Italie affiche des records d'affluence avec la sortie d'Harry Potter en version française : + 191 %, meilleur score de France (Chiffres Film Français)]

2006

- Le groupe Gaumont a réalisé un chiffre d'affaires **2006** en croissance de 32% à 131,1 Millions d'Euros pour un bénéfice net part du groupe multiplié par 3,5 à 24,5 ME. (<u>VoilaBourse</u>)
- Au 1er semestre **2006** : **forte progression** du résultat net : Gaumont a enregistré une hausse de 67% de son chiffre d'affaires à 77 M€ (contre 46,2 M€ en 2005)... EuroPalaces réalise un chiffre d'affaires de 206,2 M€ au 30 juin 2006 (contre 185,8 M€ au 30 juin 2005). Le résultat net consolidé est en **forte hausse** à 16,9 M€ au 30 juin 2006 contre 2,9 M€ au 30 juin 2005... (Gaumont-Finances)



(Dernière mise à jour : 28/2/07)



La dernière séance

t le rideau sur l'écran est tombé », chantait Eddy Mitchell, reprenant le titre d'un film mélancolique de Peter Bogdanovich (La Dernière Séance, 1971). La fermeture définitive du Gaumont Grand Écran Italie (Paris XIIIe), le 2 janvier dernier, tranche tristement avec l'embellie de la fréquentation observée en ce début d'année (et le dopage consécutif du fonds de soutien) grâce au succès record des Bronzés 3. Trois ans après la fermeture du Kinopanorama, autre emblème de l'équipement parisien, voilà que Gaumont, fleuron de l'industrie française, ferme la salle qui fut le fer de lance de sa politique urbaine dans les années 90 : 650 sièges club, un écran de 24 mètres de base (à son ouverture en juin 1992, le plus grand d'Europe, salles Imax exceptées), un design haut de gamme. Il fut un temps où les salles de quartier fermaient (et l'on s'en est ému à juste titre). Voilà que le mal touche à nouveau les salles commerciales projetant des films grand public. La raison avancée par Europalaces-Gaumont pour cette fermeture (une chute de la fréquentation de 12 % en 2005) laisse songeur. De même qu'on peut légitimement être choqué quand une entreprise, bénéficiaire plusieurs années durant, se met à licencier dès que son chiffre d'affaires cesse d'augmenter, on conçoit mal qu'après une hausse régulière de la fréquentation une chute si peu significative suffise à sonner le glas d'un équipement d'une telle envergure. D'autant que la baisse moyenne de la fréquentation des salles parisiennes en 2005 a été de 10,5 %, soit à peine inférieure à celle du Grand Ecran Italie. Cette fermeture met au jour un principe inquiétant, celui du pouvoir décisionnaire unilatéral des sociétés d'exploitation dans le maintien ou non d'équipements culturels, sans que l'État ou les collectivités locales aient leur mot à dire. Peut-on se satisfaire de la réponse du maire de Paris, lorsqu'il affirme que la Ville ne peut rien dans cette affaire? Le coût des loyers payés par les cinémas n'est-il pas, entre autres, responsable de

l'augmentation de leurs dépenses ? S'il n'est pas souhaitable que les fonds du ministère de la Culture destinés au renouveau des salles. déià maigres, aillent à d'autres cinémas qu'à ceux qui programment courageusement films d'art et essai et de répertoire, ne peut-on envisager de trouver ailleurs (dans les crédits des ministères de l'Équipement ou de l'Industrie, par exemple) des encouragements au maintien de l'exploitation cinématographique d'infrastructures de cette qualité ? Aux dernières nouvelles, le Gaumont de la place d'Italie deviendrait une extension du centre commercial adjacent. La société est pourtant bien placée pour savoir que la rénovation porte ses fruits : son complexe d'Alésia, dans le XIVe arrondissement (un quartier résidentiel et excentré comparable à la place d'Italie), a connu une hausse de la fréquentation de plus de 20 % en 2005, suite à la rénovation de ses sept salles. Il faut souligner que Gaumont classe huit de ses complexes dans les 26 premiers de France. Et que même les deux premiers du classement, les UGC Ciné-Cité des Halles et de Bercy (Paris Ier et XIIe), accusent une baisse de 6 % et 10,5 % de leurs entrées en 2005.

Peut-on laisser opérer une multinationale (qui plus est lorsqu'elle cumule les secteurs de la production, de la distribution et de l'exploitation) à sa guise, et lui permettre de fermer des salles en ville, quand elle ouvre ailleurs des multiplexes où le coût de la place de parking et le pop-corn vendu au kilo assurent un revenu confortable qui font de la projection cinématographique un aspect seulement d'une sortie au cinéma? Qu'on ne nous réponde pas que les films porteurs pour ce type de salles ne sont pas assez nombreux. Rien que sur les deux derniers mois, le cinéma américain nous a offert des œuvres de qualité qui sont aussi des films spectaculaires (de Munich à Syriana en passant par Le Nouveau Monde) et auraient trouvé une place naturelle sur ces beaux écrans qui disparaissent l'un après l'autre.

Grégory Valens





www.leparisien.com

N° 19075

JEUDI 5 JANVIER 2006

L'ACTU EN FLASH

Fermeture du Grand Ecran Italie : Paris ne peut rien

A SOCIETE Europalaces, propriétaire de la salle de 650 places, a fermé mardi le Gaumont Grand Ecran Italie, dans le XIII^e arrondissement et la Ville « ne peut rien contre cette fermeture » qui a suscité l'opposition de nombreux riverains cette semaine, a déclaré, mardi, Bertrand Delanoë, dans une lettre au collectif Sauvons le Grand Ecran.

« La convention signée par la Ville a malheureusement vu sa durée initiale, de vingt ans, ramenée à quinze ans par une décision prise en 1991 par Jacques Chirac, alors maire de Paris, et Jacques Toubon, alors maire du XIIIe », déplore Bertrand Delanoë dans cette lettre. Il relève par ailleurs que c'est « la commission départementale d'équipement commercial (Cdec) qui devra se prononcer prochainement sur l'avenir des espaces laissés libres du fait de la fermeture du Gaumont ».



COURRIER RESTÉ SANS RÉPONSE

Monsieur Bertrand DELANOË Maire de Paris MAIRIE DE PARIS Place de l'Hôtel de Ville 75196 PARIS Cedex 04

Lettre Recommandée A.R.

Objet: Salle Gaumont Grand Ecran Italie

Monsieur le Maire.

Après avoir sollicité en vain le maire du 13^{ème} arrondissement de Paris, qui s'était pourtant publiquement engagé à défendre le Grand Écran Italie suite à l'annonce du projet de transformation de la salle en magasins, nous vous avons prié dès octobre 2005 « de veiller à ce qu'aucune décision irréversible ne soit prise jusqu'au lancement d'une vaste consultation auprès des franciliens, et d'appels d'offres auprès de repreneurs publics ou privés susceptibles de relancer son activité ».

Le 15 décembre 2005, selon les voeux exprimés par les riverains et par des cinéphiles de France entière, nous vous demandions « de veiller en priorité au respect des dispositions du cahier des charges, stipulant le maintien de l'activité cinématographique » du complexe audiovisuel. Cette même demande était expressément renouvelée dans notre courrier recommandé du 23/12/05.

En cas de manquement aux obligations du cahier des charges, il est prévu que la ville peut « requérir du Tribunal compétent la résolution du titre constituant le support juridique de l'exploitation », et substituer un nouvel exploitant à la société d'exploitation défaillante (article 10).

C'est donc avec étonnement que nous avons constaté que les services de la Ville ont délivré les autorisations nécessaires à l'ouverture des commerces en juin 2006, et le permis de construire en mars 2007, sans qu'aucune mesure n'ait été prise par la municipalité pour pérenniser l'activité de la salle. Ceci malgré les demandes réitérées des associations et de nombreux élus pour que soit maintenue l'exploitation prévue par la convention liant EuroPalaces à la Ville de Paris, en vigueur jusqu'en juin 2008 (et non pas novembre 2006 selon les informations erronées délivrées par la mairie).

Il va sans dire que cette salle d'exception - qui venait de battre des records de fréquentation lors de sa fermeture prématurée en janvier 2006 - correspond à un réel besoin puisqu'il n'en existe aucune autre de ce type dans le sud-est parisien, ni dans toute la région. Et que la relance de son activité s'avère d'autant plus nécessaire après une série de fermetures de salles autour de la place d'Italie, située au carrefour des transports en commun en plein centre du 13^{ème} arrondissement.

Aussi par la présente nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir copie de « l'agrément de la Ville de Paris requis sur les conditions de la mutation intéressant le complexe audiovisuel », tel que stipulé à l'article 9 du cahier des charges, et nous faire savoir si celui-ci a bien été soumis à la Commission CDEC, et joint à la demande de permis de construire.

Dans l'espoir que la Ville écoute enfin la voix de ses administrés dans cette affaire cruciale pour l'avenir de notre arrondissement, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le collectif *Sauvons le Grand Écran* : la présidente, Marie-Brigitte Andrei

Courriers & Communiqués (2005-2006)

Sept 06	Communiqué : "Recours CDEC"		
03/07/06	Suite aux tentatives restées vaines auprès des instances susceptibles de soutenir ce dossier : Courrier adressé à une trentaine de personnalités politiques de tous bords, candidat(e)s à la présidentielle ou président(e)s des principaux partis politiques		Réponses de <u>Christine Boutin</u> , <u>Ministère</u> <u>de la Culture</u> pour J.L. Borloo et Nicolas Sarkozy, <u>Philippe de Villiers</u> , <u>Arlette</u> <u>Laquillier</u> , <u>J-L Borloo</u>
Juin 06	CDEC du 22 Juin 06: Courrier de l'Association des "Commerçants de la Butte-aux-Cailles" à la Chambre de Commerce Courrier de l'Association des "Commerçants de la Butte-aux-Cailles" à la Chambre des Métiers Courrier-Dossier présenté par les associations "Sauvons le Grand Écran" et "Sur les Toiles de Paris" (17 pages) Dossier adressé à la DDCCRF (Direction Départementale de la Concurrence)		
23/05/06	Communiqué-Dossier des associations "Sauvons le Grand Écran" et "Sur les Toiles de Paris" : "Quand Cannes rit, Paris pleure"		
25/04/06	Courrier-Dossier des associations "Sauvons le Grand Écran" et "Sur les Toiles de Paris" + associations partenaires au Ministre de la Culture (14 pages)	30/05/06	Réponse du Ministère de la Culture
Avril 06	Mail à la Mairie du 13ème : Rappel de demande de RV avec Serge Blisko		
Mars 06	Communiqué de Presse suite à la CDEC du 7 Février		
10/03/06	Courrier au Sénateur Jean-Pierre Plancade (PS)		
20/02/06	Courrier à la DRAC Ile-de-France (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	21/03/06	Réponse de la DRAC Ile-de-France
20/02/06	Courrier-Dossier-CDEC au Ministre de la Culture		
03/02/06	Communiqué : "Le Maire refuse de recevoir le Collectif"		
	CDEC du 7 Février 2006: Dossier présenté par le Collectif Dossier-présentation "Reprise du Grand Écran" par D. Klisaric Courrier-Dossier à Bertrand Delanoë, Maire de Paris Courrier-Dossier à Lynn Cohen-Solal, adjointe au Maire de Paris, membre votant Courrier-Dossier à Serge Blisko, Maire du 13ème, membre votant Courrier-Dossier remis à Geneviève Roy, Présidente de la Chambre de Commerce, membre votant, lors de l'entrevue avec une délégation du Collectif le 24 janvier Courrier à Christian Le Lann, Président de la Chambre des Métiers, membre votant Courrier de l'Association des Commerçants de la Butte-aux-Cailles à la Commission CDEC Pétition des Commerçants et Restaurateurs de la Place d'Italie		
19/01/06	Courrier au Sénateur Jean-Pierre Plancade (PS)		70
		<u> </u>	

	Courrier de Dragan Klisaric, candidat à la reprise du Grand Ecran, à Jean-Pierre Decrette, directeur du développement chez EuroPalaces : rappel de sa proposition d'offre d'achat du fond de commerce		
Janvier			
06	Tract "Mensonges et trahisons"		
Janvier 06	Tract distribué par la section PS du 13ème Ouest		
15/01/06	Courrier de Dragan Klisaric , candidat à la reprise du Grand Ecran, à Serge Blisko (demande de R.V.)		
10/01/06	Communiqué du Collectif : Réponse à " <i>Paris ne peut rien</i> " (communiqué du 4 janvier)		
	Courrier de Dragan Klisaric , candidat à la reprise du Grand Ecran, au collectif		
05/01/06	<u>2ème Question écrite</u> de Nicole Borvo , sénatrice et conseillère du 13ème (PC) : demande au Ministre de la Culture ce qu'il compte faire pour qu'une concertation entre tous les acteurs - l'Etat, la Mairie et les exploitants - s'engage en vue de maintenir la vocation culturelle des lieux	23/02/06	Réponse du Ministère de la Culture : La marge de manoeuvre des pouvoirs publics s'avère d'autant plus limitée que l'exploitant concerné, en raison de sa taille sur le marché, est exclu du bénéfice des aides sélectives à l'exploitation versées par le Centre national de la cinématographie (CNC) en pareille circonstance pour permettre à une salle de maintenir son activité face à la concurrence. De plus, une telle mesure, si elle était possible, apparaîtrait comme inopportune au regard de la situation critique dans laquelle se trouve cet établissement
	Courrier du Collectif des Restaurateurs Hôteliers de la Place d'Italie à Serge Blisko (demande de rendezvous)		
		04/01/06	Communiqué de la Mairie de Paris : "Paris ne peut rien"
04/01/06	Courrier de Pierre Lellouche, député de Paris (UMP) à Bertrand Delanoë suite à la fermeture de la salle et à ses demandes du 20/12/05 restées sans réponse		
04/01/06	Communiqué Silverscreens		
	Lettre Ouverte des Jeunes UDF du 13ème aux responsables politiques		
03/01/06	Communiqué de dernière minute : "On nous prive de notre dernière séance"		
02/01/06	Communiqué : "Appel à Mobilisation pour protester contre la fermeture"		
29/12/05	<u>Témoignage</u> de Marguerite Erlandes- Maillard , internaute : <i>Ne peut-on alerter Paris tout entier, et pas seulement sur le parvis du centre commercial ?</i>		
28/12/05	Communiqué : "Les masques tombent !"		
28/12/05	Courrier du Collectif des Restaurateurs Hôteliers de la Place d'Italie au Maire de Paris (demande de poursuite de l'activité cinématographique, et de protection de la salle dans le cadre de la prochaine CDEC et du PLU en cours)		
23/12/05	Courrier Recommandé à Bertrand Delanoë, Maire de Paris lui demandant de mettre en demeure la société EuroPalaces de respecter la Convention en cours passée avec la Ville de Paris (Nouvel Obs - 3/1/06)	04/01/06	Réponse de Bertrand Delanoë au Courrier Recommandé du 23/12 et à la Lettre Ouverte du 15/12

22/12/05	Communiqué de Presse du Collectif: Demande à Bertrand Delanoë de faire respecter par EuroPalaces les obligations de la convention en cours passée avec la Ville de Paris de poursuivre l'exploitation jusqu'en novembre 2006	22/12/05	Communiqué d'EuroPalaces : Annonce officelle du projet de transformation du Grand Écran en commerces (publiée Le Parisien)
20/12/05	Courrier de Pierre Lellouche, député de Paris (UMP) à Bertrand Delanoë: demande que la Ville de Paris émette un avis défavorable à la demande d'autorisation d'installation de commerces lors de la CDEC du 10 janvier prochain		
20/12/05	Communiqué de Marielle de Sarnez, élue du 14ème arrt., présidente du groupe UDF au Parlement Européen demandant l'adoption d'un moratoire afin de pouvoir étudier les possibilités de sauvegarde de ce lieu culturel unique à Paris		
19/12/05	Courrier de Jacques Toubon à Bertrand Delanoë, Christophe Girard et Serge Blisko : s'étonne du refus obstiné des services municipaux de mettre à l'étude une nécessaire alternative à une exploitation cinématographique		
18/12/05	Communiqué : "Stop au désossage du Grand Écran Italie"		
16/12/05	<u>Lettre Ouverte</u> à Nicolas Seydoux , Président de Gaumont		
15/12/05	Lettre ouverte au Maire de Paris : rappel des demandes précédentes de mise en place d'un plan de sauvetage, et demande de "veiller au respect des dispositions du Cahier des Charges stipulant le maintien de l'activité cinématographique jusqu'en novembre 2006" - TV5 Monde		
15/11/05	Communiqué : "Le combat continue"		
01/10/05	Communiqué de presse des Jeunes UDF du 13ème et soutien au Grand Ecran		
Sept. 05	CDEC du 4 Octobre 2005: Courriers (adressés à la commission CDEC) Courrier à Lyne Cohen-Solal, adjointe au maire de Paris, membre votant à la Commission CDEC		
21/09/05	Soutien de J-L Romero , Conseiller à la Région Ile-de- France (courrier à Didier Béoutis) - Soutien au collectif		
12/09/05	Courrier à Serge Blisko, Maire du 13ème arrondissement		
12/09/05	Courrier à Bertrand Delanoë, Maire de Paris (suite au communiqué du 27/6 "La Ville regrette"): demande de veiller à ce qu'aucune décision ne soit prise jusqu'au lancement d'une vaste consultation auprès des franciliens, et d'appels d'offres auprès de repreneurs publics ou privés susceptibles de relancer l'activité de la salle	03/10/05	Réponse de la Mairie de Paris : Il est en effet possible de retarder mais non d'empêcher la mise en oeuvre du projet présenté par EuroPalaces
31/08/05	Dossier adressé à Marie-Claude Arbaudie , conseillère technique pour le cinéma au Ministère de la Culture, en prévision du RV du 15 septembre	15/09/05	Rendez-vous au Ministère de la Culture, où M. Huard, directeur du CNC, évoque une vague possibilité de transformer le Grand Écran en salle de concert, et où Mme Arbaudie, après avoir qualifié la salle d'obsolète (!), nous conseille de contacter des producteurs.
28/07/05	<u>1ère Question écrite</u> de Nicole Borvo , sénatrice et conseillère du 13ème (PC), au Ministre de la Culture et de la Communication , demandant ce qu'il compte faire pour qu'une concertation entre tous les acteurs - dont l'Etat, la Mairie de Paris et les exploitants - s'engage en vue de sauvegarder le Grand Ecran et son activité	29/09/05	<u>1ère Réponse</u> du Ministère de la Culture : La situation de cet établissement ne répond pas aux critères d'intervention des institutions publiques en matière d'aides au secteur cinématographique

	Plan Local d'Urbanisme : Une demande de protection de la salle dans le cadre du		
	<u>PLU en cours</u> a été enregistrée dans le cahier réservé à cet effet à la Mairie du 13ème, auquel des pétitions ont		
	été agraphées. <u>Courrier</u> du collectif à la Direction de l'Urbanisme (Enquête PLU)		
	Courrier des riverains au Président de la Commission d'Enquête PLU		
Juil. 05	Courrier de Nicole Pouenat au Président de la Commission d'Enquête (demande de protection) Courrier de Sheila Coren-Tissot au Président de la		
	Commission d'Enquête : suggérant un grand centre européen pour la diffusion de documentaires et court-		
(Mars	métrages dans le cadre d'un pôle cinématographique multiculturel européen		
	Questions du Groupe UMP au Conseil de Paris (Rappel de la demande de protection de la salle déposée le 21 décembre 2004 dans le cadre du PLU) :		
	M. Toubon demande au Maire de Paris quelles dispositions il compte prendre :		
	- pour faire appliquer les termes des conventions passées avec les propriétaires		
	- pour, à défaut, empêcher l'appropriation de ce magnifique équipement par une nouvelle extension de la grande distribution spécialisée		
		27/06/05	Communiqué de Presse de la Mairie de Paris: La Ville regrette l'annonce de la fermeture de cette salle emblématique de la capitale et sera très attentive au devenir de ce lieu
22/06/05	Communiqué : "Appel à rejoindre les signataires"		de ce lieu
22/00/00	Lettre Ouverte à Jacques Chirac, Président de la		Droposition de rendez veus du Ministère
21/06/05	République : Rappel des valeurs de <i>l'exception</i> culturelle défendues lors du discours aux Rencontres de l'Europe de la Culture le 2 mai. Demande d'une concertation entre pouvoirs publics, Ministère de la culture et exploitants.		Proposition de rendez-vous du Ministère de la Culture Réponse de l'Elysée : transmet au cabinet du Ministre de la Culture
06/06/05	Courrier de Jack Lang à Serge Blisko pour solliciter l'intervention du Maire du 13ème pour le maintien de l'activité de la salle, non seulement nécessaire à la vie culturelle et économique de l'arrondissement, mais qui permettrait également la sauvegarde architecturale d'une des plus grandes salles de cinéma de la capitale		
	de differna de la capitale		
12/05/05	Note de Francis Combrouze au Conseil d'arrondissement (Historique Grand Ecran)		
12/05/05	Voeu présenté par les élus d'opposition au Conseil d'Arrondissement du 12 mai 2005 : Le Conseil du XIIIème arrondissement demande au Maire de Paris de prendre toute mesure permettant de sauvegarder cet équipement et son activité - Voeu adopté par le Conseil		
	d'Arrondissement. Courrier de Didier Béoutis , conseiller du 13ème (UMP),		
06/05/05	à Serge Blisko (PS) : projet de voeu relatif au maintien du complexe cinématographique "Grand Ecran Italie"		
			Réponse d'Italie2
05/05/05	Courrier à Italie2 (demande d'informations)	05/05/05	
			73

19/04/05	Mail à Jacques Toubon (demande de renseignements)	22/04/05	Réponse de Jacques Toubon :l'exception culturelle ne peut se traduire en l'occurence que par une règle d'urbanisme proposée au mois de janvier dernier lors de la discussion du nouveau Plan Local d'Urbanisme de Paris et refusée par la majorité municipale et par la Mairie de Paris
12/04/05	Courrier à Bertrand Delanoë, Maire de Paris (copie du courrier à Serge Blisko du 11/4)	30/06/05	Réponse de la Mairie de Paris : S'il n'apparaît pas possible d'empêcher la réaffectation que souhaite le gestionnaire la Ville de Paris s'est néanmoins engagée à examiner très attentivement le devenir de cet espace en concertation avec les riverains
11/04/05	<u>Courrier</u> à Isabelle Svand a de la Mission Cinéma de la Ville de Paris		
11/04/05	Courrier à Christophe Girard, Adjoint au Maire de Paris chargé de la Culture	29/04/05	Réponse de Christophe Girard : transmet à Mme Régine Hatchondo, déléguée à la Mission Cinéma de la Ville de Paris
11/04/05	Courrier à Serge Blisko, Député-Maire, Maire du 13ème arrondissement : question sur les mesures mises en œuvre par la Mairie pour la sauvegarde du GEI, et des moyens mis à la disposition des administrés (comité de défense, site Internet)	04/05/05	Réponse de Serge Blisko : aucune solution pérennisant l'activité cinématographique ne semble se dessiner pour l'instant
06/04/05	Courrier à Jacqueline Zana-Victor, Adjointe au Maire du 13ème arrondissement chargée des Affaires Culturelle : rappel demandes de rendez-vous		

(Dernière mise à jour : 28 février 2007)

ENQUÊTE

Lieux en souffrance

LE GAUMONT ITALIE

Une histoire qui tourne mal

C'est l'histoire d'une opération immobilière de plusieurs millions d'euros qui prouve à quel point une petite association de quartier peut contrarier les projets de grands groupes. Depuis sa fermeture en janvier 2006, le cinéma Gaumont Italie n'est ni exploité, ni loué, ni vendu. Europalaces qui gère le parc de cinémas de Gaumont et de Pathé abien signé un contrat de vente avec le géant de l'immobilier Hammerson, mais une clause suspensive empêche Europalaces de toucher son chèque. Car si Hammerson veut bienacheter le lieu. « c'est à la condition d'obtenir l'accord du tribunal administratif». Et c'est là que le bât blesse. Hammerson a déposé un permis de construire en juin 2006. Mais des riverains de la place d'Italie ont créé l'association « Sauvons le grand écran» (Sauge). Du coup, alors qu'Hammerson avait obtenu un premier feu vert de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) juin 2006, « nous avon: bloqué le dossier en déposant un recours en septembie», raconte Marie-Brigitte Andrei, présidente du collectifSauge. Depuis, nul ne sait quand le dossier sera examiné.

Pour ne rien arranger, le dossier pourrait être utilisé en vue des élections municipales en mars 2008. Pour financer la construction du Gaumont Italie, Gaumont aurait bénéficié de subventions de la Ville. En échange de quoi, le groupe s'était engagé à ne pas transformer le lieu pendant vingt ans. Dès 1991, cette clause aurait été revue. Et Gaumont auait obtenu de pouvoir vendre son cnéma dès novembre 2006. En le fermant dès janvier 2006, le groupe a devancé l'accord de neuf mois.

L. L.



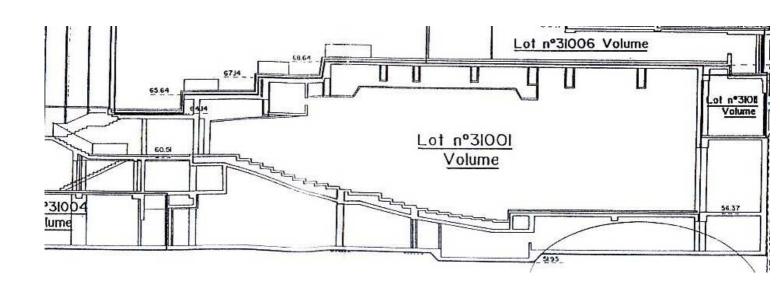
Septembre 2007



Mars 2007

LA SCÈNE

Le plan de coupe ci-dessous met en évidence les dimensions de l' « immense scène » (dixit Gaumont) du **GRAND ÉCRAN Italie** : 300 m2, (soit le double de celle de la **Comédie-Française**!)



A titre de comparaison :

Dimensions de la scène de la Comédie-Française (environ 175 m2) :

La scène

Quatre niveaux sous la scène permettent les apparitions ou les disparitions de personnages. Ces niveaux sont aussi utiles pour dégager rapidement des décors. La scène mesure 12,60 m de profondeur, 11 m de large, avec une avant-scène de 2,90 m. Son rideau rouge et bleu a été peint par Olivier Debré en 1987.

GALERIE-PHOTOS (Les loges)











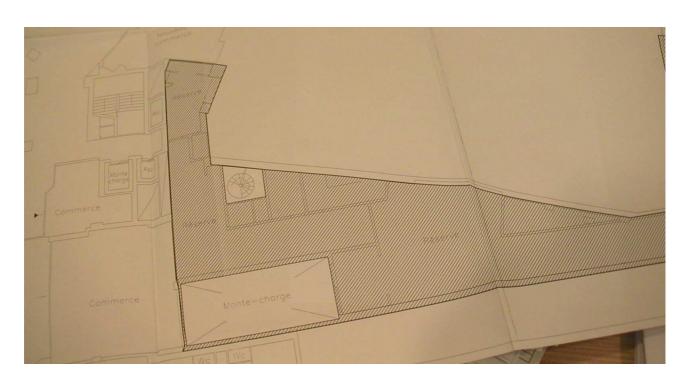
Une des **loges équipées** du Grand Écran Italie (Espace détente, lavabo, douche, wc)

GALERIE-PHOTOS (Monte-Charge)





Entrée **monte-charge** relié au sous-sol du parking Italie 2



Plan monte-charge





MANIFESTE

contre la destruction programmée du « Grand Écran Italie»,

équipement d'exception au cœur de l'Ile-de-France, et la désertification culturelle du 13ème arrondissement de Paris

L'association Sauvons le Grand Écran, créée en 2005 pour « le maintien de l'activité cinématographique et/ou culturelle du complexe cinématographique Grand Écran (place d'Italie) »

- <u>conteste les arguments</u> invoqués pour la transformation de la salle en magasins, privant injustement les parisiens et les franciliens d'un pôle culturel <u>d'exception</u> au cœur de l'Ile-de-France, et Paris capitale du cinéma et première destination touristique mondiale <u>d'une</u> vitrine irremplaçable ;
- <u>s'insurge contre la fermeture</u> de la salle en pleine activité le 2 janvier 2006 par la société EuroPalaces, en l'absence de consultation des riverains, malgré la remontée des recettes depuis plusieurs mois, les records d'affluence enregistrés en décembre 2005 (+ 191 %, meilleur score de France), et une programmation prévue pour 2006 !
- **proteste contre cette opération** votée par la Commission Départementale d'Équipement Commercial du 22 juin 2006, malgré l'opposition des parisiens et des franciliens exprimée aussi bien à travers la mobilisation des associations et des élus, le référendum de l'hebdomadaire Zurban, et les milliers de signatures recueillies par la pétition pour la sauvegarde du Grand Écran ;
- <u>s'interroge sur une politique culturelle</u> qui contredit sa mission et ses objectifs de *promotion du cinéma comme vecteur de cohésion et d'émulation*, et trahit les obligations de la Convention liant EuroPalaces et la Ville de Paris selon laquelle, en contrepartie d'un prix d'acquisition préférentiel, Gaumont devait exploiter la salle et *participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement* pendant toute la durée du Cahier des charges (Art. 8 et 11) ;
- <u>dénonce la manœuvre</u> consistant à laisser décliner sans réagir pour mieux le rayer de la carte un facteur de lien social et un vecteur de culture et d'éducation de l'envergure du Grand Écran, et la désinformation utilisée pour justifier ce saccage ;
- <u>déplore le silence</u> des pouvoirs publics, l'abandon de leurs engagements, leur indifférence affichée face à la désertification culturelle du coeur d'un des arrondissements les plus peuplés et les mieux desservis de la capitale ;

<u>demande</u> aux autorités compétentes la mise en place en urgence du plan de sauvetage

maintes fois réclamé pour la préservation de la salle et de son activité.



sur **sauvonslegrandecran.org**

En faisant connaître notre combat, vous augmentez les chances de le voir aboutir :

Vous pouvez répondre au questionnaire, diffuser l'information, adhérer à l'association...